



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



Rentrée 2015

# Bienvenue

## dans l'académie de Bordeaux

Dordogne

Gironde

Landes

Lot-et-Garonne

Pyrénées-Atlantiques



C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue dans l'académie de Bordeaux.

Terre de frontière et de passage, l'Aquitaine est renommée pour la variété de ses paysages : la montagne pyrénéenne, l'exceptionnelle fenêtre océanique, les campagnes, gasconnes ou périgourdines, les grandes vallées de la Garonne, du Lot et de la Dordogne et les confluents magnifiques, véritables métaphores de l'ouverture et d'une culture riche de multiples apports. Dans ces contrées fortes des deux cultures occitano-béarnaise et basque, le brassage des peuples semble avoir tout naturellement conduit à la grande littérature de la tolérance, de la conviction et de la mesure avec Montaigne et Montesquieu dont la marque est profonde dans la culture régionale.

Terre de tradition aux multiples facettes, l'Aquitaine l'est aussi d'innovation, de sciences, d'industries de pointe et de créativité : l'aéronautique, l'espace, l'atome, les lasers, mais aussi la chimie, la médecine ou encore l'agronomie. Au cœur d'un paysage renouvelé et modernisé par les premières réalisations de l'*Opération Campus*, lauréates de l'appel à projets « *Initiatives d'excellence* », nos universités font preuve au quotidien d'un dynamisme scientifique remarqué comme en témoigne la diversité des projets aquitains retenus dans le cadre du programme « *Investissements d'avenir* ». La région compte trois pôles universitaires : l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, toutes trois unies au sein de la Communauté d'Universités et d'Établissements d'Aquitaine avec Sciences Po Bordeaux, Bordeaux INP Aquitaine et Bordeaux Sciences Agro. L'ESPE, chargée de la formation des maîtres, vient compléter ce paysage en pleine évolution.

L'Aquitaine est une région où l'École revêt traditionnellement une grande importance et les résultats aux examens y sont souvent supérieurs à la moyenne nationale. Des marges de progrès subsistent cependant. En effet, selon le lieu de résidence, l'égalité des chances n'est pas complètement assurée : le déficit d'ambition, souvent lié à une connaissance insuffisante des possibles, caractérise certains milieux sociaux comme certains espaces géographiques et les sorties sans qualification sont encore trop nombreuses. Par ailleurs, si le taux de poursuite d'études vers l'enseignement supérieur est désormais satisfaisant, l'ouverture sociale aux filières d'excellence peut encore être améliorée. C'est ce à quoi s'emploient les 19 cordées de la réussite qui compte l'académie et qui réalisent au quotidien un travail remarquable.

Améliorer l'acquisition des fondamentaux et prévenir la difficulté scolaire à l'école primaire, offrir un parcours de réussite scolaire à chaque jeune, lutter contre le décrochage scolaire et favoriser l'insertion professionnelle de tous les élèves : autant d'objectifs qui nous sont fixés dans le cadre de la refondation de l'École. Parmi les outils mis au service de la communauté éducative aquitaine pour relever ces défis, le projet académique s'inscrit dans cette dynamique de réussite du parcours de tous les élèves. Il appelle l'engagement de toute la communauté éducative.

Que ce soit à l'école, au collège ou au lycée et quelle que soit sa fonction, chaque acteur de l'éducation contribue à la réussite des jeunes aquitains et à l'éclosion de leurs talents, concourant ainsi au développement économique et social de l'Aquitaine. Dans l'académie, cette action volontariste au service de la réussite de tous est mise en œuvre à chaque niveau d'enseignement. Elle repose sur la confiance accordée aux maîtres et à tous les acteurs de l'Éducation nationale.

Cette année marque la troisième rentrée scolaire de la refondation de l'École de la République qui se poursuit. Elle sera notamment marquée par la mise en œuvre du nouveau programme de l'école maternelle, de l'enseignement moral et civique et des parcours éducatifs, par la réforme des cycles et celle de l'éducation prioritaire.

A l'école primaire, l'acquisition des savoirs fondamentaux demeure le premier objectif. C'est le sens profond de la *réforme des rythmes scolaires* mise en œuvre au bénéfice de l'ensemble de nos élèves. Grâce à l'accompagnement de l'Etat et à l'engagement des collectivités locales, l'objectif de généralisation des Projets Educatifs Territoriaux (PEDT) devrait être atteint avant la fin de l'année. Dans ce contexte dynamique, les 113 nouveaux postes attribués à l'académie à la rentrée 2015 permettront en outre de faire face à une démographie croissante et de poursuivre l'effort de scolarisation des élèves de moins de 3 ans comme la diffusion du dispositif « *Plus de maitres que de classes* ».

Au collège, au-delà de l'impératif que constitue la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture rénové, chaque élève doit pouvoir bénéficier d'une orientation choisie et réussie vers le lycée. L'insertion professionnelle à l'issue de la formation initiale est notre objectif : la richesse du lien école-entreprise tissé dans l'académie en témoigne. Afin d'assurer la fluidité et la diversité des parcours de formation de chaque élève, nous œuvrons notamment au renforcement de la liaison école/collège et au rapprochement des lycées avec l'enseignement supérieur. Par ailleurs, l'académie poursuivra et développera sa politique volontariste de renforcement et de valorisation des filières professionnelles et technologiques.

L'action menée dans l'académie en faveur des élèves est soutenue par des partenariats étroits avec les collectivités territoriales dont je tiens à souligner l'engagement au service de notre École, mais également avec les services de l'Etat en région Aquitaine et les nombreuses associations avec lesquelles l'académie a signé des conventions. C'est forts de leur aide que toutes les écoles et tous les établissements offriront les mêmes chances à chacun de leurs élèves : tel est notre défi, telle est notre ambition.

Les services du rectorat de Bordeaux et des directions départementales de l'éducation nationale, les chefs d'établissement et les corps d'inspection se sont mobilisés pour vous accueillir, pour vous guider, vous conseiller et vous aider à remplir votre mission. Tous ont contribué à la rédaction de cette plaquette destinée à vous faire découvrir notre belle académie de Bordeaux dans laquelle je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous une heureuse installation et une excellente année scolaire 2015-2016.

Olivier Dugrip  
Recteur de l'académie de Bordeaux  
Chancelier des Universités d'Aquitaine

# Votre vocation est d'enseigner, la nôtre est de vous assurer



**GMF, 1<sup>er</sup> assureur des agents des services publics**

**Pour profiter d'offres privilégiées,  
renseignez-vous au 0 970 809 809 (n° non surtaxé)  
ou sur [www.gmf.fr/education-nationale](http://www.gmf.fr/education-nationale)**

**-10%\***  
**sur votre assurance auto**

\*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1<sup>ère</sup> année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2015.

**20 agences GMF pour vous accueillir  
dans votre Académie.**

**Liste des agences GMF disponible  
sur [www.gmf.fr](http://www.gmf.fr)**



Éditorial	2
L'académie en chiffres	8
Le projet académique	11
<b>L'ORGANISATION DU PÔLE PÉDAGOGIQUE</b>	<b>12</b>
Les corps d'inspection	12
La délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale (DAFPEN)	12
La formation des personnels	13
La formation des personnels enseignants	13
Les personnels d'encadrement	14
Les personnels administratifs, de santé, sociaux, de recherche et de formation (laboratoire)	14
La délégation académique au numérique éducatif (DANE)	16
L'éducation artistique et l'action culturelle (DAAC)	19
Europe et international (DAREIC)	20
L'éducation aux médias (DAEMI)	21
<b>S'INFORMER ET COMMUNIQUER</b>	<b>24</b>
CANOPE	22
Assistance informatique	24
Le service communication du rectorat	26
<b>LA DÉLÉGATION AUX RELATIONS ET RESSOURCES HUMAINES</b>	<b>27</b>
Qui vous gère ?	29
L'aide aux personnes	30
La formation tout au long de la vie : GRETA, DAVA et GIP-FCIP	32
<b>LE FONCTIONNEMENT DE L'ACADÉMIE</b>	<b>35</b>
Un rectorat, cinq DSDEN	35
Mutualisation des services académiques	35
Les zones d'animation pédagogique	35
<b>LES ACTEURS DE L'ÉDUCATION</b>	<b>37</b>
Dans les services académiques	37
Dans votre établissement	39
Le personnel administratif et technique	42
<b>LES DIRECTIONS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE (DSDEN)</b>	<b>43</b>
Organigramme des services académiques	43
DSDEN de la Dordogne	44
DSDEN de la Gironde	47
DSDEN des Landes	50
DSDEN du Lot-et-Garonne	53
DSDEN des Pyrénées-Atlantiques	56
<b>ANNUAIRE SIMPLIFIÉ</b>	<b>60</b>
Les CIO	74
Adresses utiles	76

vous soutenir, vous défendre  
vous protéger.



## OFFRE MÉTIERS ÉDUCATION

**Exercez sereinement votre métier**

**ASL de la Dordogne**  
Tél. : 05 53 08 96 83  
asl024@fas-usu.fr

**ASL des Landes**  
Tél. : 05 58 56 17 34  
asl040@fas-usu.fr

**ASL des Pyrénées Atlantiques**  
Tél. : 05.59.46.32.66  
asl064@fas-usu.fr

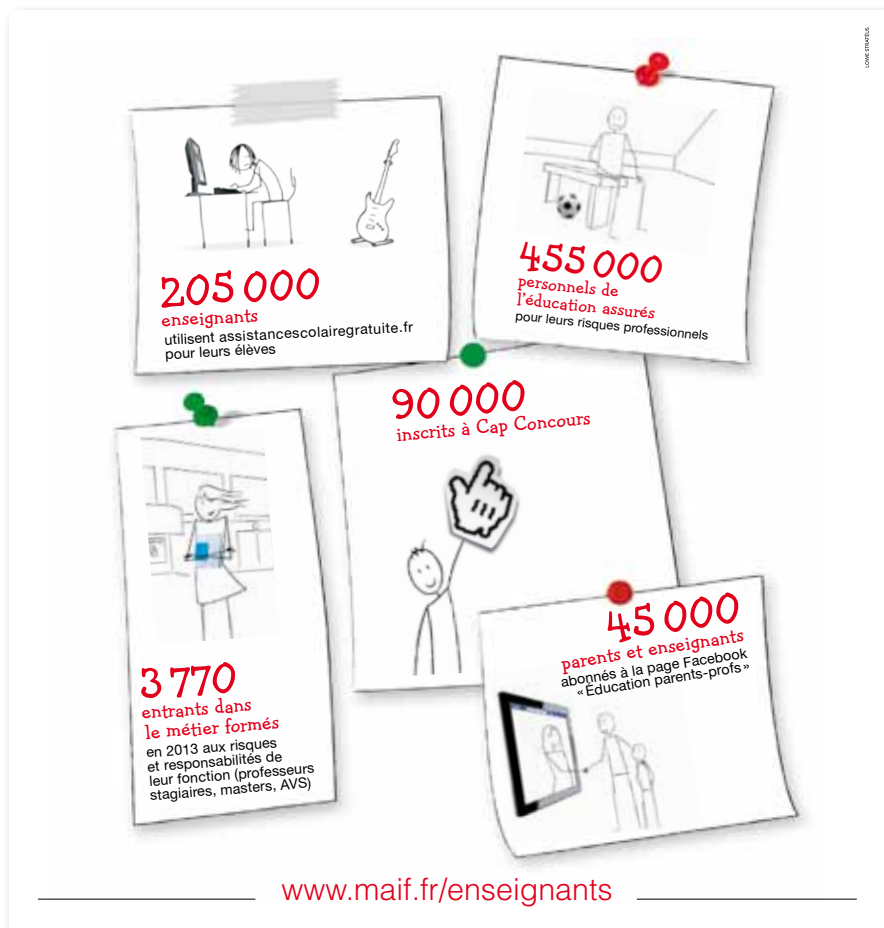
**ASL de Gironde**  
Tél. : 05 56 24 68 16  
asl033@fas-usu.fr

**ASL du Lot-et-Garonne**  
Tél. : 05 53 68 63 89  
asl047@fas-usu.fr

 [www.autonome-solidarite.fr](http://www.autonome-solidarite.fr)

 [www.maif.fr/offreeducation](http://www.maif.fr/offreeducation)





LOWE PIRELLA

MAIF - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79038 Niort cedex 9.  
L'offre **Métiers de l'Éducation** est conçue dans le cadre d'un accord de partenariat incluant un contrat de coassurance MAIF et USU.  
USU - Société d'assurance mutuelle des Autonomes de Solidarité Laïques à cotisations variables - 7 Rue Portalis - 75008 Paris. Entreprises régies par le Code des assurances. **Fédération des Autonomes de Solidarité Laïque** - Association régie par la loi de 1901 - 7 rue Portalis - 75008 Paris.

Accompagnement, soutien, mise à disposition de ressources pédagogiques...  
la MAIF s'efforce d'assurer et d'accompagner au mieux les personnels éducatifs  
dans leur parcours professionnel et leur vie privée. Plus de renseignements sur  
[www.maif.fr/enseignants](http://www.maif.fr/enseignants).

Cap-concours et ASP sont conçus et réalisés en partenariat avec rue des écoles, 2 ter rue des Chantiers - 75005 Paris.

## La MAIF dans votre académie

- 40-42 cours d'Albret - Bordeaux - 05 56 33 89 33
- 16 cours du Général de Gaulle - Gradignan - 05 57 35 09 70
- 50 avenue de la Somme - Mérignac - 05 56 99 96 96



assureur militant

# L'académie en chiffres

## Population scolarisée : 689 617 (rentrée 2014/2015) public et privé sous contrat

<b>303 754 élèves</b> dans le 1 <sup>er</sup> degré	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 112 695 en pré élémentaire dont 101 603 dans le public et 11 092 dans le privé sous contrat</li> <li>• 188 779 en élémentaire dont 167 300 dans le public et 21 479 dans le privé sous contrat et 400 dans le privé hors contrat</li> <li>• 2 280 en enseignement spécialisé - adaptation dont 2 067 dans le public et 213 dans le privé sous contrat</li> </ul>
<b>256 587 élèves</b> dans le 2 <sup>nd</sup> degré (hors post-bac)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 153 924 (collège, SEGPA et EREA) dont 125 407 dans le public et 28 517 dans le privé sous contrat</li> <li>• 70 719 en second cycle (général et technologique) dont 57 990 dans le public et 12 729 dans le privé sous contrat</li> <li>• 31 944 en second cycle professionnel (lycée professionnel) dont 25 338 dans le public et 6 606 dans le privé sous contrat</li> </ul>
<b>18 222</b> (en 2013) Centres de Formation d'Apprentis (tous ministères)	
<b>110 054 étudiants</b> dans le supérieur 2012/2013	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 316 en Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE) et Sections de Techniciens Supérieurs)</li> <li>• 74 022 à l'université (y compris IUT, IUP, écoles d'ingénieurs rattachées et ESPE)</li> <li>• 24 716 dans les autres écoles d'enseignement supérieur hors université – Tous secteurs</li> </ul>

## Nombre d'écoles et d'établissements (rentrée 2014/2015)

<b>2 781 écoles</b> dont	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 719 pré élémentaires (dont 716 dans le public, 3 dans le privé sous contrat)</li> <li>• 2 062 élémentaires (dont 1 854 dans le public, 208 dans le privé sous contrat)</li> </ul>
<b>571 établissements</b> du 2 <sup>nd</sup> degré dont	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 345 collèges (dont 255 dans le public, 90 dans le privé sous contrat)</li> <li>• 107 lycées (dont 72 dans le public, 35 dans le privé sous contrat)</li> <li>• 87 lycées professionnels (dont 60 dans le public, 27 dans le privé sous contrat)</li> <li>• 5 établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) publics</li> </ul> <p>Et aussi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>3 universités</b> : l'Université de Bordeaux (née de la fusion de Bordeaux 1, Bordeaux Segalen et Bordeaux 4) ; Bordeaux Montaigne, et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)</li> </ul> <p>Avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>6 IUT</b></li> <li>• <b>1 Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE d'Aquitaine)</b></li> <li>• <b>11 écoles d'ingénieurs</b></li> </ul>

## Le personnel de l'Éducation nationale dans l'académie (bilan social janvier 2015)

Dans l'enseignement public	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 015 personnels enseignants du 1er degré</li> <li>• 18 873 personnels enseignants du second degré</li> <li>• 3 243 personnels ATOS du second degré public</li> <li>• 2 860 personnels de surveillance du second degré (AED)</li> </ul>
Dans l'enseignement privé sous contrat	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 100 enseignants pour le 1er degré (maîtres contractuels et suppléants)</li> <li>• 4 052 enseignants pour le second degré</li> </ul>



## Les dépenses académiques

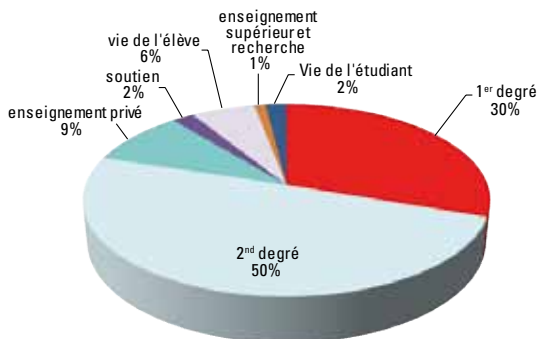
Le recteur de l'académie de Bordeaux est directement responsable de la gestion d'un budget de plus de **2,775 milliards d'euros** dont 95,30% sont consacrés à la rémunération des personnels.

**Ce budget est réparti en cinq programmes :**

- enseignement privé des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés ;
- enseignement scolaire public du 1<sup>er</sup> degré ;
- enseignement scolaire public du 2<sup>nd</sup> degré ;
- soutien de la politique de l'Éducation nationale ;
- vie de l'élève.

Outre les Budgets Opérationnels de Programme (BOP) académiques, les services académiques assurent également les dépenses afférentes à des BOP centraux (enseignement supérieur, vie de l'étudiant). Au total, l'ensemble des dépenses académiques atteint **2,936 milliards d'euros en 2015**.

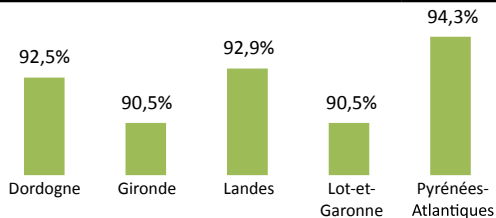
Dépenses prévisionnelles 2015 en millions d'euros	
BOP 139 : enseignement privé	269 M€
BOP 140 : 1 <sup>er</sup> degré public	879 M€
BOP 141 : 2 <sup>nd</sup> degré public	1 435 M€
BOP 214 : soutien de la politique de l'Éducation nationale	59 M€
BOP 230 : vie de l'élève	170 M€
<b>Sous-total BOP académiques</b>	<b>2 812 M€</b>
BOP 150 : enseignement supérieur et recherche	30 M€
BOP 231 : vie de l'étudiant	94 M€
<b>TOTAL dépenses académiques</b>	<b>2 936 M€</b>



# Les résultats aux examens

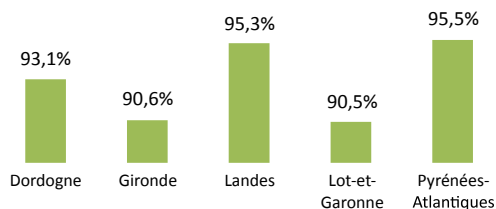
## Baccalauréat général

Nombre d'admis à la session 2014	14 532
<b>Académie de Bordeaux</b>	<b>91,8%</b>
France métropolitaine + DOM	90,9%



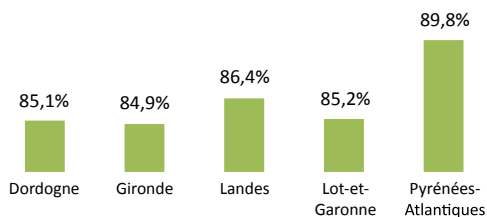
## Baccalauréat technologique

Nombre d'admis à la session 2014	5 428
<b>Académie de Bordeaux</b>	<b>92,4%</b>
France métropolitaine + DOM	90,6%



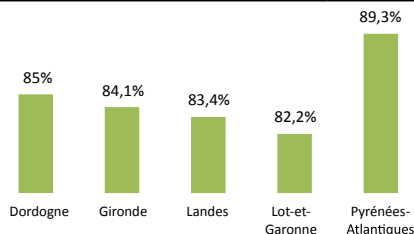
## Baccalauréat professionnel

Nombre d'admis à la session 2014	7 838
<b>Académie de Bordeaux</b>	<b>86,2%</b>
France métropolitaine + DOM	81,9%



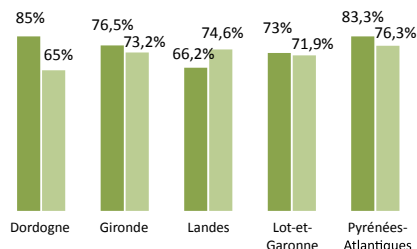
## Le Diplôme National du Brevet (DNB)

Nombre d'admis à la session 2014	32 361
<b>Académie de Bordeaux</b>	<b>85%</b>
France métropolitaine + DOM	85,2%



## Le Brevet de Technicien Supérieur (BTS)

Nombre d'admis à la session 2014	4 387
Production	77,4%
Services	73,2%
<b>Total académie de Bordeaux</b>	<b>72,1%</b>



# Le projet académique

Le projet académique « Objectif 2015 » fixé pour la période 2011 – 2015 arrive cette année à son terme. Il a proposé à tous les acteurs et tous les partenaires du système éducatif de se mobiliser autour d'un objectif général :

**« Élever le niveau de qualification des jeunes aquitains en accueillant, formant et accompagnant chaque élève, pour une insertion sociale et professionnelle réussie et participer au développement économique, social et culturel de l'Aquitaine »**

qui s'est décliné dans quatre grandes ambitions :

1. « ASSURER LA REUSSITE DU PARCOURS DE TOUS LES ELEVES »
2. « FAVORISER LA SCOLARITE DE CHAQUE ELEVE A BESOINS PARTICULIERS »
3. « FAVORISER LE PARCOURS D'ORIENTATION DE TOUS LES ELEVES »
4. « RENFORCER LE PILOTAGE ACADEMIQUE AU PROFIT DES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES »

L'année 2015 a permis de dresser un bilan du projet « Objectif 2015 » et de poser les bases du futur projet académique 2016-2020 qui s'articulera autour de trois axes :

1. « AMELIORER LES PARCOURS DES ELEVES ET DEVELOPPER LES POURSUITES D'ETUDES »
2. « REDUIRE LES ECARTS DE PERFORMANCES SCOLAIRES ENTRE LES PUBLICS ET LES TERRITOIRES »
3. « DEVELOPPER LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE TOUS LES PERSONNELS »

Retrouvez le projet académique dans son intégralité sur le site de la Direction de la Pédagogie <http://formation.ac-bordeaux.fr/pedagogie.html>

# L'organisation du pôle pédagogique

## Les corps d'inspection

**Doyen des IA-IPR** Frédéric BLANC

**Doyen des IEN-ET-EG** Frédéric GUIRAL

**Mail** ce.ipr@ac-bordeaux.fr / ce.ien@ac-bordeaux.fr **tél.** 05 57 57 38 19

**Doyen des IEN 1<sup>er</sup> degré** Robert SAUVAGET **Mail** robert.sauvaget@ac-bordeaux.fr

**Les inspecteurs par discipline p. 63**

Dans l'académie de Bordeaux, les corps d'inspection assurent une mission d'évaluation et sont étroitement associés au pilotage pédagogique de l'académie. Ils sont les acteurs essentiels de la mise en oeuvre des réformes. Ils participent à la mise en application du plan de travail académique et aux travaux des ZAP. Les IA-IPR et les IEN 2<sup>nd</sup> degré participent aux conseils pédagogiques des EPLE comme inspecteurs référents représentant l'ensemble du corps. Les IEN du 1<sup>er</sup> degré participent aux conseils d'école. Les corps d'inspection conseillent les équipes d'écoles ou d'établissements sur leurs projets et plus particulièrement sur l'expérimentation et l'innovation. Ils accompagnent les chefs d'établissement dans le cadre du pilotage pédagogique partagé et au travers de la contractualisation.

Forts de leur connaissance des pratiques de terrain, ils ont un rôle privilégié de prescripteurs pour définir les orientations prioritaires du plan académique de formation.

## La délégation académique à la formation des personnels de l'éducation nationale (DAFPEN)

**Délégué académique** : Pierre LACUEILLE

**Mail** formation@ac-bordeaux.fr **tél.** 05 57 57 39 78 **fax** 05 57 57 35 09

La DAFPEN est chargée d'opérationnaliser la politique académique de formation des personnels définie par le recteur. Elle coordonne l'ensemble des actions et moyens de formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale (enseignants des premier et second degrés, personnels administratifs, personnels de direction, corps d'inspection).

La DAFPEN travaille à ce titre en étroite collaboration avec différents services (DSM, DRH, DAAC, DANE, SAIO, DAREIC) et différents acteurs (doyens des corps d'inspection, CARDIE, DAEMI, chargés de mission thématique) du rectorat ainsi qu'avec l'ESPE.

Elle assure en particulier:

- La **formation** des enseignants, des personnels d'éducation et d'orientation (titulaires, stagiaires, contractuels). Le PAF (plan académique de formation) prend en compte l'ensemble des priorités nationales et académiques pour offrir des formations permettant d'accompagner les personnels dans les évolutions institutionnelles (réformes, évolution des programmes, etc.).
- La mise en place de **formations qualifiantes** (préparations aux concours internes d'enseignement, formation des enseignants à l'accueil des élèves en situation de handicap 2CA-SH toutes options et modules complémentaires).
- La mise en œuvre du **partenariat avec l'AEFE** (Agence des établissements français à l'étranger), notamment la conception et le suivi du **Plan régional de formation** des établissements français implantés dans les zones Amérique centrale et Caraïbes, et Amérique du sud partie nord.

En étroite collaboration avec la DRH, la DAFPEN assure :

- l'**accompagnement des personnels en difficulté** ;
- la **formation des personnels en évolution de carrière** (reconversions, qualifications).

▲ Tous les sites par discipline sur [www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr)  
rubrique *pédagogie*  
section *ressources*  
*pédagogiques*

## La formation des personnels

Le plan académique de formation s'inscrit dans le cadre de la politique ministérielle et notamment dans la volonté de « rénover la formation initiale et continue des enseignants » affirmée dans la loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'École.

Les priorités fixées au niveau national pour les personnels d'encadrement et les personnels ATSS sont déclinées et mises en œuvre dans le plan académique de formation de l'académie, PAF Encadrement et ATSS.

L'investissement dans la formation des acteurs du service public d'éducation constitue un enjeu majeur pour l'académie. Le projet académique se situe à l'évidence au cœur de cet enjeu. Dans ce cadre, le plan académique de formation des personnels constitue un levier majeur de mobilisation pour la réussite des jeunes. Les différents volets du plan de formation s'articulent donc autour des priorités définies au plan national tout en prenant en compte les orientations académiques définies dans le projet académique.

### Une politique de formation axée sur une approche par métiers :

- Afin de favoriser l'entrée dans leurs fonctions de ses personnels et dans un souci de prévention du stress professionnel, l'académie de Bordeaux définit des parcours d'adaptation à l'emploi et des parcours de formations-métiers pour nombre de ses agents (gestionnaires d'établissement ou de service académique, chefs de bureau, secrétaires de direction, personnels de santé...).
- Ces parcours d'entrée dans le métier ou d'approfondissement peuvent être obligatoires ou facultatifs selon les cursus de chacun. Ils permettent de sortir d'une logique de catalogue des formations pour se projeter dans une logique de compétences-métiers.

## La formation des personnels enseignants

L'année scolaire 2015-2016 sera marquée par la poursuite des évolutions majeures préconisées par la loi sur la Refondation de l'École et notamment par la mise en place progressive des nouveaux cycles d'enseignement qui lieront de façon institutionnelle l'école et le collège.

Dans ce cadre, le nouveau Plan Académique de Formation est commun au premier et au second degré et s'attache en particulier :

- à **l'accompagnement des élèves** pour une plus grande fluidité de leur parcours d'apprentissage de l'école au lycée ou à l'enseignement supérieur ;
- à **l'appropriation progressive des nouveaux programmes et leur articulation avec le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture** ;
- au développement d'une politique d'éducation prioritaire associant, pour la réussite des jeunes, l'ensemble des partenaires de l'Éducation nationale ;
- à **l'utilisation des outils numériques pour une plus grande efficacité des pratiques et organisations pédagogiques et du suivi des apprentissages des élèves** ;
- à **l'articulation des différentes actions de formation avec la mobilisation de l'École pour les valeurs de la République** ;
- à **améliorer le climat scolaire** pour refonder une École sereine et citoyenne en redynamisant la vie scolaire et en prévenant et en traitant les problèmes de violence et d'insécurité.

Le plan académique de formation organise en partenariat la préparation aux différents concours internes de recrutement d'enseignants et la formation au 2CA-SH.

Des modalités de formation diversifiées doivent permettre de répondre aux besoins exprimés par les équipes éducatives : stages en établissement, en zone d'animation pédagogique, stages en entreprise, actions de formation à distance...

L'élaboration, le suivi et l'évaluation du plan académique de formation sont conduits en concertation avec les corps d'inspection.

▲ Consultation du PAF, inscriptions, suivi des candidatures, consultation des statistiques sur le site consacré à la formation continue des enseignants.  
<http://formation.ac-bordeaux.fr>

## Les personnels d'encadrement

Si une partie de la formation - en particulier la formation statutaire et les actions qui relèvent des priorités nationales - est pilotée par le ministère (DGRH – DGESCO) et mise en œuvre par l'École Supérieure de l'Éducation Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESENESR), l'académie de Bordeaux assure une formation de proximité composée d'actions académiques, décentralisées et individualisées.

Depuis 2012, les efforts de la refondation de l'École de la République ont été concentrés sur le premier temps de la scolarité obligatoire avec la priorité donnée au premier degré. C'est maintenant le collège qui fait l'objet d'un projet de nouvelle organisation. Ce projet a reçu un avis favorable du Conseil supérieur de l'éducation et constituera un axe fort de l'année 2015-2016.

Les principes directeurs de la formation statutaire s'articulent autour des trois grands axes suivants :

- articuler identité professionnelle, culture partagée (entre personnels de l'Education nationale) et culture commune (à tous les acteurs de la fonction publique) ;
- assurer le continuum entre les temps et les lieux de formation ;
- individualiser la formation statutaire par les approches pédagogiques ou des thématiques à choisir en fonction du contrat individuel de professionnalisation.

## Les personnels administratifs, de santé, sociaux, de recherche et de formation (laboratoire)

Rassemblée en un document unique disponible sur le site Internet de l'académie [www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr), l'offre de formation aborde les domaines suivants : accueil et accompagnement des personnels nommés dans de nouvelles fonctions, formations relatives à la prévention des risques professionnels, renforcement de la professionnalisation des personnels des EPLE et des services académiques, adaptation aux réformes et aux évolutions du cadre juridique et financier des EPLE, évolution des applications nationales, préparation à différents modules de formation en vue de favoriser l'accomplissement d'un projet professionnel.

Préoccupation constante de la Direction en charge de la formation de ces personnels, la recherche de nouvelles modalités de formation permet de diversifier et d'améliorer la qualité de l'offre proposée : tutorat, échanges de pratiques, formations à distance, classes virtuelles, parcours « hybrides » (alternance de présentiel et de formation à distance), accès à des espaces de documentation en ligne, stages délocalisés en département ou en ZAP font partie des solutions retenues.

Pour des actions ponctuelles, des messages sont diffusés, permettant une inscription des personnels en cours d'année.

**Les priorités suivantes** structurent l'offre académique de formation des personnels ATSSRF pour l'année 2015 - 2016 :

- accompagner les personnels dans le cadre de leur prise de fonction ;
- préserver la qualité de vie au travail par la mise en œuvre d'actions accompagnant le plan de prévention des risques professionnels de l'académie ;
- renforcer la professionnalisation de l'ensemble des agents par des formations axées sur les métiers exercés et sur l'évolution des compétences, promouvoir le contrôle interne, favoriser la mutualisation des bonnes pratiques ;
- accompagner l'évolution des systèmes d'information pour les services académiques et favoriser la pratique des applications STS Web, ASIE, MOSART, ASSED, SUPPLE, GIGC, GFC, SIECLE et les téléservices pour les EPLE ;
- favoriser le projet d'évolution de carrière des personnels et la valorisation de leur parcours professionnel.



© MEN



**AQUITAINE**

onisep

# Toute l'info sur les métiers et les formations

Mai 2015

## Une mission de service public

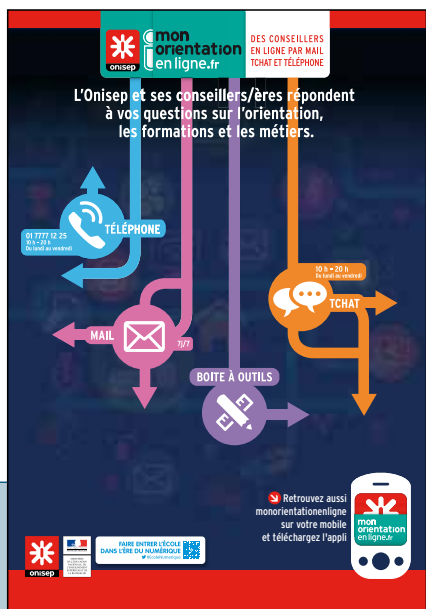
Établissement public sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, l'Onisep élabore et diffuse auprès des élèves, des parents et des professionnels de l'éducation et de l'orientation toute l'information sur les formations et les métiers.

Les guides élèves accompagnent les élèves aux différents paliers de la scolarité.



## monorientationenligne.fr

Un service personnalisé de réponse aux questions d'orientation sur internet et par téléphone ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h.



L'INFO NATIONALE ET RÉGIONALE SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

Un site unique avec des informations nationales et régionales, pour le grand public et les professionnels



Vous pouvez également accéder directement aux pages régionales : [www.onisep.fr/bordeaux](http://www.onisep.fr/bordeaux)



## Le Webclasser Orientation



Un espace numérique interactif qui propose aux équipes éducatives un outil conçu pour accompagner le travail mené sur l'orientation dans l'établissement scolaire. 284 établissements engagés dans le dispositif à la rentrée 2015.

## Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement : la DANE - Délégation académique au numérique éducatif

**Délégué académique au numérique** conseillère TICE auprès du recteur : Sabrina CALIAROS  
**www** <http://www.dane.ac-bordeaux.fr> **tél.** 05 40 54 70 60 **mél.** [dane@ac-bordeaux.fr](mailto:dane@ac-bordeaux.fr)

**Tous les contacts p. 72**

» L'école  
change avec  
le numérique »  
#EcoleNumerique

L'École est entrée dans l'ère du numérique et évolue désormais dans une société irriguée par les technologies de l'information et de la communication. La mission de l'École est toujours de transmettre des savoirs, des compétences et des savoir-être aux jeunes dont les apprentissages peuvent être renforcés et enrichis grâce aux outils et ressources numériques en les rendant plus actifs et plus engagés dans l'acquisition des savoirs. La maîtrise du numérique constitue une compétence de base qui conditionne leur manière d'apprendre, de lire, d'écrire, de s'informer, de se cultiver, d'être autonome et de vivre ensemble. À ce titre, la maîtrise des technologies de l'information et de la communication fait partie des compétences que doit acquérir chaque élève durant sa scolarité pour être un citoyen responsable dans la société numérique



Développer le service public du numérique éducatif, vecteur de renouvellement des pratiques pédagogiques.

Le délégué académique au numérique (DAN) est le conseiller du recteur pour l'élaboration et le suivi de la stratégie académique relative au numérique éducatif.

Sous l'autorité du recteur, il contribue à la construction du projet académique déclinant les orientations de la stratégie numérique nationale et coordonne les réseaux d'acteurs concernés. Il pilote la mise en œuvre dans l'académie du service public du numérique éducatif et en évalue les résultats.

En liaison avec les secrétaires généraux d'académie et les inspecteurs d'académie-directeurs académiques des services de l'éducation nationale, dans les domaines liés au numérique pour l'éducation, il est en charge des relations avec les collectivités territoriales et assure l'animation d'une instance de gouvernance académique.

Il joue un rôle de prescripteur en matière de formation « au » et « par » le numérique en collaboration avec le responsable académique de formation, l'ESPE, les corps d'inspection.

Il contribue à mettre en place des partenariats permettant à l'académie d'être acteur dans la production d'outils, de ressources ou de services numériques en lien avec l'université et les entreprises de la filière du numérique éducatif.

Dans le premier degré : chaque DSDEN a mis en place un dispositif spécifique pour l'accompagnement pédagogique. La DANE accompagne et coordonne les actions de formation (ENT, M@gistère).

Dans le second degré : un référent pour les usages pédagogiques du numérique désigné par le chef d'établissement assure le suivi des dossiers TICE, conseille ses collègues et organise des animations.

### MISE EN ŒUVRE DU GRAND PLAN DU NUMERIQUE

Le Président de la République a annoncé le 7 mai dernier, au cours de la restitution sur la concertation sur le numérique à l'École, le lancement dès la rentrée prochaine du Grand plan du numérique avec un budget exceptionnel sur trois ans pour former les professeurs et les cadres de l'Éducation nationale au numérique, contribuant ainsi à assurer les missions fondamentales de l'École : instruire, éduquer, émanciper et former.



Les objectifs recherchés visent à : réduire les inégalités sociales, territoriales et numériques, développer des pratiques pédagogiques diversifiées, renforcer le plaisir d'apprendre et d'aller à l'école, permettre aux élèves de s'insérer dans la société en tant que citoyen et dans la vie professionnelle, favoriser l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants.

**Un dispositif ambitieux construit autour d'actions ciblées relayées au niveau académique :**

- À destination des élèves :
  - Mise en place d'une éducation au numérique de l'école primaire au lycée (utilisation de l'outil numérique, éducation aux médias...) ; équipement des classes de 5ème d'EIM (équipement informatique mobile) en partenariat avec les collectivités territoriales. 6 collèges préfigureurs dans l'académie de Bordeaux à la rentrée 2015 disposeront d'équipements mobiles en 5ème. Il s'agira de démontrer les apports concrets du numérique pour les élèves, les enseignants et les familles afin d'intégrer le numérique dans le quotidien de l'établissement et de la communauté éducative et favoriser les usages massifs et transversaux du numérique propices à la réussite scolaire.
  - Création de l'option « informatique et sciences du numérique » généralisée en classe terminale de toutes les séries de l'enseignement général à la rentrée 2016 et ouverture en seconde de l'enseignement expérimental.

Selon une enquête réalisée par l'Usine Digitale en 2013, les deux tiers des parents français se disent favorables à conseiller à leurs enfants de se projeter dans des métiers numériques. Toujours selon la même enquête, 61% d'entre eux considèrent que ce sont des métiers à fort potentiel d'emploi. En cela, ils corroborent les résultats de l'étude publiée en janvier 2014 par 2 chercheurs d'Oxford (Carl Benedickt Frey et Michael A. Osborne - *Race against the machine*), selon laquelle 47% des emplois connus aux Etats-Unis auront disparu dans 20 ans, remplacés par des ordinateurs intelligents... qui devront être créés, conçus, fabriqués, programmés, pilotés et entretenus ! Le développement de la robotique dans l'industrie a montré la pertinence de ce type d'analyse.

Aujourd'hui, le numérique et l'informatique sont partout, dans tous les secteurs et tout devient numérique (textes, images, photos, musiques, vidéos, etc.). Les métiers du numérique recrutent dans tous les domaines d'activité (environnement, mode, humanitaire, biologie, médical, aéronautique, automobile, luxe, tourisme, cinéma...) et à tous les niveaux (<http://www.onisep.fr>).

**Renforcement des services lancés dans le cadre de la stratégie numérique**

• **D'COL**

Depuis 2013, le CNED propose un service d'accompagnement pédagogique adapté aux élèves rencontrant des difficultés en français, mathématiques et anglais. Une nouvelle version est en préparation pour la rentrée prochaine. Elle tiendra compte des demandes des utilisateurs et renforcera la remédiation auprès des élèves.

• **Eduthèque**

C'est un portail qui permet aux enseignants d'accéder gratuitement, à partir d'un seul identifiant, à des ressources de qualité pour la classe, le tout proposé par de grands établissements publics à caractère scientifique et culturel et remis en forme pour un usage pédagogique. Une offre très riche, sous de multiples formats et associant de nouveaux partenaires dès la rentrée.

• **Les fondamentaux**

Editée par le réseau Canopé, la plateforme propose une série de petits films d'animation pour le 1<sup>er</sup> degré.

- **Monstagenligne**  
Organise et facilite les relations entre les jeunes en recherche de stage, leurs professeurs et les entreprises susceptibles de les accueillir.
- **M@gistere**  
Dispositif de formation continue tutorée et interactive conçu pour les enseignants du 1<sup>er</sup> et du second degré, il complète l'offre de formation existante. Une partie de la formation se fait en présentiel, l'autre partie à distance.
- **English for schools**  
Ressources numériques en ligne pour les enfants de 8 à 11 ans destinées à faciliter l'apprentissage de l'anglais en classe et à la maison.

#### **Une démarche partenariale avec les collectivités territoriales**

Les collectivités territoriales sont les partenaires incontournables de l'Education nationale dans la stratégie de déploiement du numérique à l'Ecole.

Au plan académique, cette stratégie s'articule :

- **autour des ENT** :
  - 2<sup>nd</sup> degré : création, en lien avec le conseil régional d'Aquitaine, de LéA. Cet ENT dédié aux lycées de l'académie est déployé dans tous lycées aquitains depuis la rentrée 2014.
  - 2<sup>nd</sup> degré : L'ENT Argos 2.0 offert par le rectorat de Bordeaux à tous les collèges de l'académie.
  - 1<sup>er</sup> degré : élaboration par le rectorat de Bordeaux de l'ENT Alienor proposé aux communes qui ne disposent pas d'un ENT propre.
- **Et autour d'actions innovantes** liées à l'utilisation d'outils numériques sous le pilotage de la DANE : baladodiffusion, tablettes numériques dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

## L'éducation artistique et culturelle : la DAAC

**Déléguée académique** Catherine DARROUZET

**mél** ce.action-culturelle@ac-bordeaux.fr **tél.** 05 57 57 35 90

*Tous les contacts par discipline artistique p. 71*



La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 fait de l'éducation artistique et culturelle le principal vecteur de connaissance du patrimoine artistique et culturel, de la création contemporaine et du développement de la créativité à travers les pratiques artistiques. À l'école et au collège, elle se concrétise par la mise en place d'un **parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève** défini par la circulaire du 9 mai 2013. Ce parcours a pour objectif de contribuer à l'égalité des chances en donnant à tous les élèves un égal accès à l'art et à la culture. Il est une étape-clé de la scolarité obligatoire et prend appui sur le référentiel adopté par le Conseil Supérieur des Programmes le 18 décembre 2014 qui présente des repères de progression pour assurer sa cohérence : <http://www.education.gouv.fr/cid86735/projet-de-referentiel-pour-le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html>.

L'éducation artistique et culturelle se déploie dans trois champs d'action indissociables, qui constituent ses trois piliers :

- Des **rencontres**, directes ou médiatisées, avec des œuvres artistiques, des artistes, des professionnels des arts et de la culture, des lieux de création, de conservation, de diffusion....
- Des **pratiques**, individuelles ou collectives, dans des domaines artistiques diversifiés.
- Des **connaissances** : appropriation de repères culturels et d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions, de décrire et d'analyser une œuvre, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de développer l'esprit critique.

Sous l'autorité de la Déléguée académique, la DAAC se compose d'une équipe de conseillers académiques Arts et Culture, tous en charge de dossier transversaux et responsables d'un champ sectoriel : cinéma, théâtre, musique, danse, lecture/écriture, patrimoine, culture scientifique et technique, arts plastiques et arts du cirque. Dans les départements, cette équipe est renforcée par des professeurs-relais dont quelques-uns sont mis à disposition auprès de structures culturelles et des correspondants départementaux.

La DAAC propose et anime les actions de formation, stages académiques inscrits au PAF ainsi que stages d'équipe et de ZAP, dans son domaine de compétence. Elle favorise et accompagne avec ses partenaires institutionnels un ensemble de projets qui ont été retenus par les conseils d'administration des établissements pour leurs qualités culturelles, artistiques, scientifiques et leur pertinence pédagogique.

Elle informe régulièrement la communauté éducative grâce à son site <http://www.ac-bordeaux.fr/pid31028/education-artistique-culturelle.html>

La DAAC s'attache également à développer les enseignements optionnels partenariaux, les ateliers artistiques et scientifiques, les classes à projet artistique et culturel et les grands dispositifs nationaux. Elle conçoit enfin des projets qui peuvent entrer dans la construction du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève en aidant ainsi les équipes pédagogiques à enrichir l'ensemble de leurs propositions. Les projets sont tous consultables sur le site académique.



## Europe et international : la DAREIC

**Délégué académique :** Johan DELORY

**Mail** ce.relint@ac-bordeaux.fr **tél.** 05 57 57 35 37 **fax** 05 57 57 35 02

**www** <http://www.ac-bordeaux.fr/pid30951/europe-international.html>

Sous l'autorité directe du recteur, la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération remplit diverses fonctions : rôle de conseil dans la conception et la conduite de projets de coopération internationale, information et communication relatives à l'ouverture internationale des établissements, représentation rectorale à l'étranger, coordination des acteurs impliqués dans l'ouverture internationale de l'académie, évaluation des actions d'ouverture européenne et internationale.

Pour cela, elle organise notamment des réunions d'information et de formation sur les dispositifs européens et internationaux (les stages académiques sont inscrits au plan académique de formation). La DAREIC met également en relation les établissements dans le but de développer des partenariats internationaux. Plusieurs pays sont engagés aux côtés de l'académie de Bordeaux : *Allemagne (Hesse), États-Unis (Utah, Wisconsin), Espagne (Aragon, La Rioja, Navarre, Pays Basque), Royaume-Uni (Gloucestershire), Italie (Toscane), Nord Portugal, Djibouti, Maroc (Souss-Massa-Drâa), Mexique (Jalisco).*

Pour réaliser ses missions, la DAREIC s'appuie également sur l'expertise d'acteurs ancrés dans les territoires : des correspondants de bassin répartis par département et des enseignants référents à l'action européenne et internationale (ERAEI) au sein des établissements scolaires. Les ERAEI sont nommés par les chefs d'établissement, de préférence parmi des enseignants expérimentés en matière d'ouverture internationale et de montage de projets.

### L'ouverture européenne et internationale dans l'académie

Les projets internationaux encouragent l'autonomie, l'initiative et offrent d'autres références culturelles et linguistiques. De même, la mobilité des élèves hors de France favorise l'acquisition de compétences diversifiées dans un environnement européen ou international.

Pour soutenir la mobilité des élèves et des personnels de l'éducation nationale, la DAREIC peut vous accompagner pour obtenir des financements publics, tels ceux du programme « Erasmus plus » dont l'enveloppe globalisée perçue par les établissements de l'académie de Bordeaux a atteint 2,3 millions d'euros en 2014, permettant des réalisations variées : spectacles, sites internet, blogs, expositions, correspondances, rencontres, mobilités élèves, stages en entreprises, stages d'observation en classe pour enseignants, *et caetera.*

### Se former, travailler à l'étranger : de multiples possibilités pour les personnels de l'Éducation nationale

- Améliorer ses compétences linguistiques : stages linguistiques d'été, bourses de formation continue Erasmus plus, séjours pédagogiques de l'Office franco-allemand pour la jeunesse.
- Découvrir d'autres pratiques pédagogiques, dialoguer avec des collègues européens : bourses de formation continue Erasmus plus.
- Vivre une expérience d'enseignement à l'étranger : programme Erasmus plus, programme Jules Verne, échanges poste pour poste (Québec et Allemagne), échanges franco-allemands (1<sup>er</sup> degré), programme Codofil en Louisiane, postes en lycées français dans le monde.



## La délégation académique à l'éducation aux médias d'information (DAEMI)

**Déléguée académique** Isabelle MARTIN

**Méi** clemi@ac-bordeaux.fr **téi** 05 57 57 35 82

**Tous les contacts** p. 72



Le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information, connu pour la *Semaine de la presse et des Médias dans l'École®* (27<sup>ème</sup> édition du 21 au 26 mars 2016), est « chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif » (décret du 28/03/2007). Son action s'inscrit dans le projet académique et repose sur l'accompagnement des équipes pédagogiques et éducatives de tout niveau, quel que soit le média abordé.

S'adonner à l'éducation aux médias (journal scolaire/lycéen, blog, web-radio, production multimédia ou transmédia) permet à tout enseignant de mettre en œuvre et valider de nombreuses compétences transversales (1). En lien avec les objectifs disciplinaires et éducatifs, le projet média permet de développer une pédagogie participative. Il vise l'acquisition des fondamentaux via un projet motivant car « connecté » aux pratiques médiatiques des élèves. L'éducation aux médias est, en effet, depuis une quinzaine d'années une éducation aux médias numériques. Elle met en perspective les usages des jeunes (réseaux sociaux, sites d'hébergement de vidéos en ligne). Réfléchir à l'acte de publication et à la traçabilité de ses données, à l'exposition de soi et des autres sur les réseaux sociaux, aux droits liés aux usages d'internet, permet aux élèves d'« apprendre(re) à communiquer (...) dans le respect de soi et des autres (...), de comprendre(re) la différence entre sphères publique et privée » (2). Le programme *Educ&TIC*, lancé à la rentrée 2011 (collaboration CLEMI/DANE), permet d'accompagner enseignants et élèves dans cette démarche.

### Particularités de l'académie de Bordeaux

- **Mise en œuvre de dispositifs d'accompagnement spécifiques :**

• *Collaboration de la DAEMI avec les corps d'inspection sur de nombreuses opérations*

• *Maillage du territoire :*

– 670 professeurs-référents en éducation aux médias recensés dans l'académie (en savoir plus <http://lc.cx/ZJjZ>)

– Des relais départementaux et des formateurs de ZAP <http://lc.cx/ZJj4>

• *Suivi et accompagnement du dispositif des classes Projet Éducation au(x) Média(s) :* intégrées en partie aux innovations-expérimentations depuis 2009, ces actions concernent en Gironde une douzaine de collèges et lycées. Chaque projet implique une équipe pédagogique/éducative sur l'année avec activités d'analyse critique et production des élèves, le plus souvent multimédia <http://lc.cx/ZJj3>.

• *Mise à disposition de ressources* en éducation aux médias sur l'ENT de l'académie <http://lc.cx/Z3s8>.

- **Exemples de partenariats développés autour des productions ou manifestations médiatiques :**

• *Vidéo-Bahut* avec France 3 Aquitaine et Canopé : après 11 ans de diffusion de reportages dans le JT, lancement d'une web Tv académique dès septembre 2015.

• *Classe-Radio*, web-radio hébergée sur le site du rectorat, offre aux élèves la possibilité de réaliser des reportages audio (podcasting et streaming) et de travailler l'écriture multimédia.

• *Les Boussoles numériques* (14 et 15 octobre au Rocher de Palmer à Cenon) valorisent les productions multimédias des élèves et des professeurs référents qui assurent, sur site et en temps réel, réalisation de reportages audio, vidéo et datavisualisations.

(1)-référentiel élèves (pages 50 à 52 de <http://lc.cx/qSU>)

(2)- Socle commun de connaissances, de compétences et de culture <http://lc.cx/ZJVv>

Toutes les infos sur <http://www.ac-bordeaux.fr/pid30975/education-aux-medias-clemi.html>



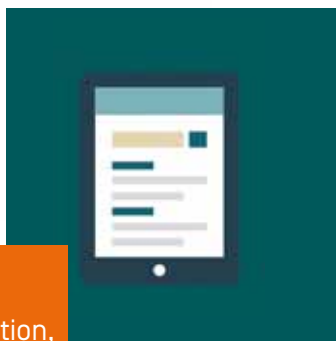
▲ Toutes les infos sur [www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr)  
rubrique *pédagogie*  
section *éducation*  
aux médias-CLEMI

ENTREZ  
DANS VOS  
ATELIERS  
CANOPÉ

Le réseau de création  
et d'accompagnement pédagogiques

### ESPACES DE PROXIMITÉ

À la fois lieux de formation, d'expérimentation, d'animation, les Ateliers Canopé proposent une offre de ressources et de services innovants à destination de l'ensemble de la communauté éducative. Notre offre, élaborée au plus près de vos besoins, est dispensée au sein de tous les Ateliers Canopé sur l'Académie de Bordeaux.



# proche de vous !



## CO-CONSTRUISEZ

vos projets. L'Atelier Canopé et ses partenaires vous aident à concrétiser vos idées !

## BÉNÉFICIEZ

de formations et d'animations adaptées à vos besoins.

## ÉCHANGEZ ET PARTAGEZ

vos expériences !

## RÉSERVEZ

un espace de travail convivial pour votre équipe.



## CONSULTEZ

nos banques de séquences pédagogiques et nos produits numériques éducatifs.



## EMPRUNTEZ

- Nos ressources
- Notre matériel numérique...

... Et bénéficiez d'un accompagnement adapté à vos projets de classe et d'établissements.



## TESTEZ

de nouveaux produits et des nouvelles technologies en situation réelle.

## DÉCOUVREZ

nos solutions documentaires.

## C O N T A C T S

### SITE DE BORDEAUX

05 56 01 56 70

[crdp.aquitaine@ac-bordeaux.fr](mailto:crdp.aquitaine@ac-bordeaux.fr)

### ATELIER CANOPÉ DE PÉRIGUEUX

05 53 09 85 83

[cddp24.direction@ac-bordeaux.fr](mailto:cddp24.direction@ac-bordeaux.fr)

### ATELIER CANOPÉ DE MÉRIGNAC

05 56 12 49 71

[cddp33@ac-bordeaux.fr](mailto:cddp33@ac-bordeaux.fr)

### ATELIER CANOPÉ

#### DE MONT-DE-MARSAN

05 58 75 43 11

[cddp.landés@ac-bordeaux.fr](mailto:cddp.landés@ac-bordeaux.fr)

### ATELIER CANOPÉ D'AGEN

05 53 77 34 43

[cddp47.direction@ac-bordeaux.fr](mailto:cddp47.direction@ac-bordeaux.fr)

### ATELIER CANOPÉ DE PAU

05 59 30 23 18

[cddp64.direction@ac-bordeaux.fr](mailto:cddp64.direction@ac-bordeaux.fr)

# reseau-canope.fr

# S'informer et communiquer

La direction des systèmes d'information

Directeur Patrick BENAZET tél. [ce.dsi@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dsi@ac-bordeaux.fr) tél. 05 57 57 38 74

Pour tous les personnels de l'académie, enseignants et administratifs, le rectorat met en place des télé-services facilitant la circulation de l'information, la communication et simplifiant les procédures administratives.

L'utilisation de ces services est précisée par une charte régissant l'usage des technologies de l'information et de communication par les personnels de l'académie de Bordeaux.

Cette charte est en ligne sur le site académique « S'INFORMER, RECHERCHER, NOUS CONTACTER », rubrique SSI dans « Communiquer », puis « base documentaire », « chartes », « charte personnels » ou adresse directe : <http://ssi.ac-bordeaux.fr/base-documentaire/chartes/charte-personnels.html>

## L'intranet de l'académie de Bordeaux

L'intranet propose des informations, données et statistiques sur l'académie. Il est accessible directement par la page d'accueil du site Internet à l'aide de deux pictogrammes :

- Intranet : depuis les services administratifs et les réseaux administratifs des établissements, l'intranet est accessible sans authentification.
- Extranet : depuis l'Internet (y compris réseau pédagogique en établissement), il faut utiliser l'accès Extranet qui impose de s'authentifier en fournissant son identifiant et son mot de passe de messagerie académique. Certaines ressources ne sont pas accessibles avec cet accès, notamment le portail de l'établissement, accessible uniquement en intranet.

## Une adresse électronique : [prenom.nom@ac-bordeaux.fr](mailto:prenom.nom@ac-bordeaux.fr)

L'académie de Bordeaux met à votre disposition une boîte aux lettres individuelle généralement sous la forme [prenom.nom@ac-bordeaux.fr](mailto:prenom.nom@ac-bordeaux.fr). Une charte du bon usage, précisant les services offerts, les droits et les devoirs des utilisateurs est en ligne sur le site académique dans la rubrique « SSI » (adresse ci-dessus). Le **service Webmel** (<https://courrier.ac-bordeaux.fr>) sur le site Internet permet de consulter sa messagerie à distance à partir de n'importe quel poste relié à Internet.

L'accès à votre messagerie et à l'intranet se fait par un compte utilisateur et un mot de passe. Une solution de gestion de filtrage des courriers électroniques provenant de l'Internet a été mise en place. Les courriers considérés comme des courriers non sollicités sont placés dans une *quarantaine*. Chacun dispose d'une quarantaine qui lui est propre et qu'il gère. On y accède à l'adresse : <http://quarantaine.ac-bordeaux.fr>.

Vous pouvez trouver ces informations sur le site académique rubrique « Autres services académiques » puis « Infos messagerie » ou <http://www.ac-bordeaux.fr/communiquer-autres-services.html>. Par ailleurs, un administrateur messagerie, présent au sein de chaque établissement est en mesure de fournir ces informations.

## L'assistance informatique : Scol-téléservices

Scol-téléservices dépend de la direction des systèmes d'information et a pour missions l'assistance, l'accompagnement et le conseil auprès des établissements scolaires du second degré sur les outils informatiques. Il assiste également les établissements scolaires du premier degré sur les applications Éducation nationale comme la Base Elèves 1<sup>er</sup> degré (BE1D). Ce service est constitué de deux entités :

- **une plate-forme académique** composée d'une équipe logicielle pour les demandes concernant les applications nationales et académiques ainsi que d'une équipe technique intervenant pour les demandes concernant les systèmes, les réseaux, la préparation des serveurs, etc. La plate-forme est le point d'entrée unique pour les établissements et dispose à ce titre d'un centre d'appels joignable soit au numéro Azur 0810.60.58.58 (prix d'un appel local, hors surcoût éventuel de l'opérateur box ou mobile), soit au numéro 054.054.7000. Les établissements ont également la possibilité de faire une demande d'intervention à partir du site Internet <http://www.helpdesk.ac-bordeaux.fr/glcontact> ;
- **une assistance sur site**, service mutualisé soumis à cotisation des établissements scolaires du second degré publics.





- Ce service est composé de techniciens télétravailleurs répartis sur l'ensemble de l'académie et se déplaçant dans ces établissements scolaires pour toute demande d'intervention ne pouvant être assurée à distance par la plate-forme, comme par exemple l'étude, la mise en place et le diagnostic des réseaux, l'installation d'un poste de travail, etc.

[www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr) Le site Internet de l'académie

ELÈVES
ETUDIANTS
PARENTS
PERSONNELS
PRESSE
STATISTIQUES

# ac-bordeaux.fr

Retrouvez toute l'information sur le site [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr)

ACADÉMIE
ÉCOLE, COLLÈGE, LYCÉE
ORIENTATION, FORMATIONS
EXAMENS ET CONCOURS
ACTION ÉDUCATIVE

### Projet éducatif territorial

Maire, élu, président d'établissement public de coopération intercommunale ou responsable administratif d'une commune ou d'une intercommunalité : des informations pratiques et des ressources sont mises à votre disposition pour vous aider dans la construction de votre projet éducatif territorial (PET).

1
2
3
4
5

de nouvelles ressources pour vous accompagner

[pedt.education.gouv.fr](http://pedt.education.gouv.fr)

S'INFORMER, RECHERCHER, NOUS CONTACTER

L'ACTU+
Toute l'actu >

**L'École en chœur**: le collège Claude Massé d'Ambarès et Lagrave parmi les cinq lauréats...

L'opération "L'École en chœur" met à l'honneur les chorales scolaires des écoles et collèges. Plus de 300 enseignants ont filmé leurs chorales et partagé la vidéo sur une plateforme dédiée. Après une sélection académique puis nationale, les cinq chorales finalistes ont été choisies pour participer au concert de "L'École en chœur" organisé à Paris le 21 juin 2015.

Une délégation de l'Académie de Bordeaux présente à la cérémonie d'Hommage national à Jean Moulin

Une délégation de l'Académie de Bordeaux constituée d'élèves de classes de défense et de sécurité générales et de classes PROCEP a participé à l'hommage national à Jean Moulin au Panthéon, le 17 juin 2015 à 11h, en présence du secrétaire d'État aux anciens combattants. La participation à l'hommage national a été suivie par une visite des Invalides puis du Sénat.

Convention relative à la prise en charge éducative des mineurs incarcérés et à la préparation de...

Le 11 juin 2015, dans les locaux de la Direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux, Olivier Dugrip, recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités d'Aquitaine, Yves Dumet, directeur interrégional de la Direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Sud-Ouest, et Sophie Bleuet, directrice interrégionale des services pénitentiaires Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes, ont signé une convention relative à la prise en charge éducative des mineurs incarcérés et à la préparation de leur sortie.

Signature d'une convention de partenariat école-lycée et régional et PARS

Le 8 juin 2015, dans les locaux de l'Agence Régionale de Santé (ARS), Olivier Dugrip, recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités d'Aquitaine et Michel Laborde, directeur général de l'ARS, ont signé une convention de partenariat.

15ème édition du concours « Citoyens ensemble » : Finale académique et remise des prix

Le 10 juin 2015, au Conseil Régional d'Aquitaine, Olivier Dugrip, recteur de l'Académie de Bordeaux, Chancelier des Universités d'Aquitaine, était aux côtés d'Alain Rousset, président du Conseil régional d'Aquitaine et de Laurent Courbu, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Aquitaine, pour remettre les prix aux lauréats de la 15ème édition du concours « Citoyens ensemble ».

DSDEN DE L'ACADÉMIE

33 24  
40 47  
04

C'EST PRATIQUE

• Scolarité services  
• Assistance informatique

SERVICES EN LIGNE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

## L'annuaire des personnels du rectorat et des DSDEN

Via l'adresse [web.ac-bordeaux.fr/annuaire/](http://web.ac-bordeaux.fr/annuaire/), vous accédez à l'organigramme du rectorat et des 5 DSDEN : services, missions et numéros de téléphone. Un moteur de recherche vous permet de filtrer sur un service académique en particulier ou d'étendre la recherche à toute l'académie. Vous pouvez également y consulter les organigrammes de chacun de ces services.

## Le service communication du rectorat

Rattaché au cabinet du recteur et plus spécialement au directeur adjoint de cabinet, le service conçoit et met en œuvre les actions de communication qui accompagnent la politique académique, en interne comme en externe.

### En interne

Elaboration du **journal interne bimensuel du rectorat de Bordeaux** : « Rectorat infos ».

### En externe

**Relations avec la presse** : la chargée de communication est en relation quotidienne avec les médias locaux, régionaux et nationaux auxquels sont proposés sujets et lieux de reportage, dossiers de presse thématiques et conférences de presse.

**Internet** : mise en ligne d'informations diverses : rubriques « Actualités », « presse ».

**Diffusion d'une lettre de l'académie** bimestrielle. Thématiques : les grands dossiers de la rentrée, l'éducation au développement durable, les emplois d'avenir professeur, les associations partenaires de l'école, vers une continuité des apprentissages de l'école au collège, la scolarisation des élèves en situation de handicap...

La Lettre de l'académie peut être consultée ou téléchargée à l'adresse suivante : <http://www.ac-bordeaux.fr> rubrique « Académie », « La vie de l'académie », « Lettre académique ».

# La Délégation aux Relations et Ressources Humaines

**Déléguée aux relations et ressources humaines** Claude GAUDY  ce.drh@ac-bordeaux.fr

Le DRRH a pour mission, avec ses services, de conduire une politique académique axée sur :

- l'accompagnement des réformes dans un cadre concerté, au plus près des préoccupations des personnels ;
- le conseil aux personnels d'encadrement dans leur rôle de DRH de proximité ;
- le suivi personnalisé des carrières des agents de l'académie ;
- le soutien des personnels dans leur projet de carrière.

## Une politique de GRH personnalisée et de proximité :

**La délégation aux relations et ressources humaines est responsable du volet GRH de l'académie :**

Elle est constituée de 2 directions et de 2 services regroupant 140 agents :

- les 2 directions qui assurent la gestion administrative et financière des personnels : la Direction des personnels enseignants (DPE) qui a également pour mission le remplacement et la Direction de l'encadrement des personnels administratifs et techniques (DEPAT) ;
- un département d'expertise paye et pensions (DEPP) ;
- un service d'appui aux ressources humaines (SARH) qui propose notamment les services d'une conseillère mobilité carrière, des bilans professionnels et d'une correspondante handicap.

**Une gestion personnalisée des carrières :**

- Tout en gérant environ 30 000 agents du second degré, la DRRH s'attache à développer, et ce depuis plusieurs années, une gestion qualitative et la plus personnalisée possible des personnels.
- Les services sont particulièrement attachés à l'accueil des personnels dans cette académie qui est statistiquement la plus attractive de France. Ils gèrent leur affectation, leur déroulement de carrière et leur formation, les informent et les conseillent tout au long de leur parcours professionnel. Ils les accompagnent également dans leurs choix professionnels. Plus de 500 agents sont ainsi reçus individuellement chaque année par des cadres de la DRRH.

**Une gestion de proximité des personnels : la GRH en EPLE et l'accompagnement RH des réformes sont des priorités académiques garantes d'une gestion attentive des personnels**

- Pour être personnalisée et préventive, la gestion des ressources humaines est conduite en lien étroit avec les établissements et les corps d'inspection. Le rôle des chefs d'établissement et des gestionnaires comme premiers maillons de cette gestion de proximité des personnels est affirmé et conforté au sein de l'académie. Ils sont dépositaires du bien-être au travail des personnels placés sous leur autorité et les interlocuteurs directs des services de gestion rectoraux.
- La mise en œuvre des réformes est également l'occasion cette année d'un travail collégial d'accompagnement des personnels concernés afin de concilier les nécessaires impératifs de gestion avec les légitimes préoccupations personnelles et professionnelles des agents.

## Un partenariat fonctionnel étroit avec la DAFPEN :

- Accompagnement des personnels en difficulté.
- Formation des personnels en évolution de carrière (reconversions, qualifications).

## Une politique active d'accueil des personnels :

- Les services académiques organisent des journées d'accueil à l'attention de tous les nouveaux personnels nommés dans l'académie.
- Ils élaborent des supports de communication interne (brochure « Bienvenue », guide « Accompagner les personnels au quotidien », guides d'accueil des TZR et des personnels contractuels, « Livret GRH » mis à disposition des nouveaux personnels de direction).
- Ils mènent des projets innovants d'amélioration de l'accueil conduits sur la base du référentiel Marianne.

## Une information et des conseils individualisés au service de l'ensemble des personnels :

- Une plate-forme info-conseil permet d'informer et de guider les personnels enseignants lors des opérations de mouvement.
- Le Service d'appui aux ressources humaines (SARH) s'adresse à l'ensemble des personnels administratifs, techniques et enseignants. Il a pour objectifs de :
  - développer le conseil en orientation professionnelle ;
  - valoriser les parcours professionnels et les compétences ;
  - favoriser les projets professionnels ;
  - piloter les dispositifs GRH d'évolution de carrière ;
  - conseiller les personnels à besoins particuliers ou en situation de handicap.
- Des entretiens individuels de carrière peuvent être réalisés, en fonction de la nature et de l'avancement du projet professionnel, soit par la conseillère mobilité carrière, soit par le responsable du bilan professionnel. Les personnels du 1<sup>er</sup> degré sont, en préalable de ces entretiens, reçus par les services Ressources Humaines des DSDEN.

## Les grands « dossiers » en cours :

▲ Plus d'info sur

[www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr)

rubrique *Emplois, carrière et formation des personnels*

**Les services de la DRRH doivent veiller à l'accompagnement et à l'information des personnels tout en facilitant la mise en oeuvre des réformes. Dans ce cadre, ils s'attachent à :**

- accompagner, au plus près de leurs préoccupations, les personnels concernés par des réformes de structures ;
- mettre en oeuvre le plan académique de prévention des risques professionnels dans le cadre du comité d'hygiène et de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), et notamment la prévention des risques psycho-sociaux ;
- conduire une politique d'adaptation des personnels aux nouveaux besoins d'enseignement ;
- optimiser le remplacement des enseignants en lien avec les chefs d'établissement et les corps d'inspection ;
- mettre en place, avec les services du ministère, le nouveau système informatisé de gestion des ressources humaines (SIRHEN).

***Les services de la Délégation aux relations et ressources humaines sont à votre disposition pour faciliter votre intégration dans l'académie et vous accompagner tout au long de votre parcours professionnel.***

## Qui vous gère ?

Les services des personnels du rectorat assurent la gestion administrative et financière de l'ensemble des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et d'orientation, des personnels d'encadrement et des personnels administratifs et techniques affectés dans l'académie (2<sup>nd</sup> degré, services académiques...).

Les tableaux ci-après vous permettent de connaître votre gestionnaire.

### DIRECTION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION,

Vous êtes	Numéro de poste précédé de 05 57 57
CPE	39 54
Certifiés, agrégés, adjoints d'enseignement, maîtres auxiliaires :	
Arts plastiques, Philosophie	87 11
Economie, Gestion	49 71
Espagnol	38 72
COP	38 93
Histoire géographie	35 56 / 35 06 / 44 84
Langues rares	35 92 / 44 37 / 48 63
Lettres modernes	38 65 / 48 95 / 49 50 / 44 60
Lettres classiques	38 65
Mathématiques – Allemand	39 62 / 49 60 / 48 73
SVT – Biochimie	38 66
Technologie – Éducation musicale	35 29
Anglais	35 92 / 48 37 / 48 63
Éducation physique et sportive	38 54 / 38 62 / 35 54
Sciences physiques	38 64 / 44 61
SII	38 63
Documentation – SES – STMS	48 06
PLP - PEGC	39 68 / 38 57 / 39 63 / 49 96 / 44 58
Secrétariat de Direction	35 91
Secrétariat commun	38 56
Remplacement groupe sciences	44 06 / 38 22
Remplacement groupe langues	39 81 / 43 32
Remplacement groupe LETTRES - ORI - EPS	39 79 / 38 12
Remplacement groupe DOC - histoire, philo	49 83 / 39 80
Remplacement groupe STE	49 70
Remplacement groupe SII	38 82
Remplacement groupe arts	44 94
Remplacement MGI - CFC	44 72
Gestion des assistants d'éducation (AED)	44 72
A.R.E	39 58 / 49 72 / 49 17 / 49 21
Assistants étrangers et A.R.E	48 25

## Direction de l'encadrement et des personnels administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux

Vous êtes	Numéro de poste *	
Personnels titulaires et non titulaires administratifs ou de santé		
CASU et AAE	DEPAT 2	39 43
SAENES	DEPAT 2	35 04 et 39 44
ADJANES	DEPAT 2	39 45 et 35 52
Personnels contractuels de bureau, médecins, assistants de service social, infirmiers, de laboratoire	DEPAT 2	49 38 / 49 22 et 49 33
Assistants de service social titulaires, médecins titulaires	DEPAT 2	39 55
Infirmiers titulaires	DEPAT 2	39 46
Personnels titulaires ITRF (rectorat, DSDEN)	DEPAT 3	39 57
Personnels détachés de longue durée des collectivités territoriales ATEC : conducteurs auto		
Personnels titulaires de laboratoire	DEPAT 3	39 47
Personnels d'inspection et de direction		
Personnels d'inspection (tous départements) et de direction (départements 24, 40, 47)	DEPAT 1	38 83
Personnels d'inspection et de direction (départements 33, 64)	DEPAT 1	38 50
Directeurs chargés de SEGPA (tous départements)	DEPAT 1	38 50

▲ \* si le n° de poste commence par le chiffre 3 ou 8, les personnels peuvent être joints directement en faisant le 05 57 57 et les 4 chiffres du poste ; si le n° commence par le chiffre 4, il faut passer par le standard 05 57 57 38 00.

## L'aide aux personnes

### Les aides sociales



#### Les actions interministérielles

##### Garde d'enfants de 0 à 6 ans

Vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle des frais de garde des jeunes enfants sous forme du « ticket CESU – garde d'enfant de **0 à 6 ans** ».

Toutes les informations sur [www.cesu-fonctionpublique.fr](http://www.cesu-fonctionpublique.fr)

##### Vacances

Si votre quotient familial annuel est inférieur ou égal à 12 400 € vous pouvez obtenir une subvention pour départ d'enfant en :

- colonie de vacances ou centre de loisirs sans hébergement ;
- séjour mis en œuvre dans le cadre éducatif ;
- séjour linguistique ;
- séjour en centres familiaux de vacances ;
- séjour en gîtes de France et gîtes d'enfants.

##### Enfants handicapés

Quels que soient vos revenus, si votre enfant a un handicap supérieur ou égal à 50%, vous pouvez bénéficier :

- d'une allocation pour parents d'enfant handicapé de moins de 20 ans ;
- d'une subvention pour séjours en centre de vacance spécialisé, en village de vacances, en maison familiale ;
- d'une allocation spéciale pour enfants atteints d'une maladie chronique lorsqu'ils sont étudiants, apprentis ou stagiaires en formation professionnelle et âgés de 20 à 27 ans.

### Restauration

Si votre indice de traitement est inférieur ou égal à 466, vous pouvez bénéficier d'une subvention pour les repas pris auprès d'un restaurant administratif conventionné (subvention directement versée au gestionnaire).

### Les actions rectorales

Si votre quotient familial annuel est inférieur ou égal à 8 875 €.

#### Garde d'enfants (de 6 ans à 10 ans)

Vous pouvez prétendre à une participation aux frais de garde dans le cas d'une garde assurée par une gardienne à domicile (privée agréée ou non) ou une garderie scolaire.

#### Études enfants

Vous pouvez prétendre à une aide forfaitaire si votre enfant est dans l'obligation de poursuivre des études très spécifiques ou des études supérieures dans une ville éloignée de votre domicile (= ou > à 40 kms), en France uniquement.

#### Vacances

Vous pouvez prétendre pour votre enfant :

- à une aide aux vacances (aide complémentaire à la subvention ministérielle pour les séjours « colonie » se déroulant en France) ;
- à une subvention pour les séjours linguistiques effectués dans le cadre des appariements scolaires uniquement, pour les voyages à l'étranger (organisés sous la responsabilité du chef d'établissement) et pour les classes pédagogiques à l'étranger et les appariements d'établissements scolaires (complément à la subvention ministérielle).

#### Domaine social

Si vous avez des difficultés de gestion financière, vous pouvez obtenir un rendez-vous auprès d'un conseiller en économie sociale et familiale (prendre contact avec l'assistant(e) de service social du personnel de votre département – voir tous les contacts par département) [page 67](#).

#### Aides à l'installation

- **Aide à la caution** (sous conditions de ressources). Vous pouvez prétendre à une participation aux frais lors d'une première nomination en qualité de fonctionnaire entraînant une obligation de déménager ou suite à une modification de votre situation familiale, problèmes de santé ou non renouvellement du bail par le propriétaire.
- **Aide au logement** pour les personnels affectés dans des établissements situés dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

#### Fonds d'insertion des personnes handicapées de la fonction publique

Personnel handicapé : possibilité d'aménagement du poste de travail

#### Les chèques vacances

Ils reposent sur une épargne de l'intéressé(e) augmentée d'une bonification de 10 à 25 % (participation de l'employeur). Leur bénéfice est accordé sous réserve d'un plafond de ressources. Renseignements et formulaires sur le site <http://www.fonctionpublique-chequesvacances.fr>

### Diverses aides

#### Difficultés exceptionnelles

Vous pouvez demander :

- un prêt sans intérêt remboursable en plusieurs mensualités ;
- une aide non remboursable ;
- une participation dans le cas de frais de santé importants, suivant votre quotient familial. Après entretien social, votre dossier sera examiné par la commission d'action sociale (académique).

Adressez-vous :

- à l'assistant(e) de service social des personnels de l'Éducation nationale ;
- à la DSDEN du département ;
- au rectorat de l'académie.

▲ Tous les renseignements auprès du bureau de l'action sociale du rectorat au 05 57 57 38 00 poste 44 48 pour la Gironde, poste 44 52 pour les autres départements

**Soutien aux personnels à besoins particuliers** auprès du réseau d'aide : social, médical, professionnel et administratif.

#### Logement

- Vous pouvez demander un logement H.L.M. : renseignements auprès de la Direction Départementale de la Cohésion sociale (logement) ou à la mairie.
- Vous pouvez bénéficier d'un prêt à l'amélioration de l'habitat (bénéficiaires des prestations familiales). Renseignements auprès de la Caisse d'allocations familiales.

#### Aides ménagères à domicile et travailleuses familiales

Renseignements auprès de la section M.G.E.N de votre département.

### Des Espaces d'accueil et d'écoute dans les réseaux PAS (prévention, aide et suivi des personnels) des cinq départements de l'académie

En partenariat avec la MGEN, le rectorat s'est engagé à mieux accompagner les personnels fragilisés de l'académie en favorisant la mise en oeuvre d'actions communes. Cela se traduit par des espaces d'écoute et d'accueil dans les différents départements de l'académie, par l'organisation de conférences et la publication de documents dans le cadre de la prévention santé au travail.

### Le centre de Réadaptation de l'académie de Bordeaux

Le Centre de Réadaptation de l'académie de Bordeaux est un des éléments de la politique de ressources humaines de l'académie. Il s'adresse aux personnels de l'Education nationale (enseignants, CPE, COP, personnels administratifs...) qui, suite à un congé de maladie (congé longue maladie ou congé longue durée), doivent préparer un retour sur leurs fonctions ou envisager une réorientation professionnelle et qui font une demande d'occupation thérapeutique.

Sur prescription du médecin de prévention, le Centre de Réadaptation accompagne la personne sur le stage de re-confrontation au travail, en vue d'une reprofessionnalisation positive, par la reprise de la fonction initiale ou par un projet de reconversion.

Le centre de réadaptation interviendra également pour aider les personnels engagés dans le dispositif réadaptation, à bâtir leur projet professionnel.

Le centre travaille avec l'ensemble des établissements scolaires des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, ainsi que les services académiques qui sont tous des lieux d'accueil potentiels.

Informations : [crb@mgen.fr](mailto:crb@mgen.fr) ou au 05 56 47 79 70 ou [ce.sarh@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.sarh@ac-bordeaux.fr)

### De nouveaux droits pour les personnes handicapées

Avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, de nouveaux droits ont été introduits pour un grand nombre de personnes. Si vous entrez dans l'une des catégories de bénéficiaires, prenez contact avec le **correspondant handicap de l'académie** au **05 57 57 38 79** ou auprès de l'une des cinq Maisons départementales des personnes handicapées d'Aquitaine (toutes les coordonnées des MDPH d'Aquitaine) [page 76](#).

De nouveaux droits pour  
les personnes handicapées





# La Formation tout au long de la vie

**DAFPIC** Thierry KESSENHEIMER **m61** [ce.dafpic@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.dafpic@ac-bordeaux.fr)

La DAFPIC participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique académique dans le champ de l'ensemble des formations professionnelles. Elle gère les dossiers relatifs à la formation professionnelle des jeunes en formation initiale dans la voie scolaire ou par apprentissage, des adultes en parcours de formation continue ainsi que la certification par le processus de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

## La formation continue : le réseau des GRETA

[www.greta-aquitaine.fr](http://www.greta-aquitaine.fr) **Tel** 05 40 54 71 31



L'Éducation nationale forme des adultes au sein de GRETA (Groupement d'Établissements).

### Une existence nationale

Le réseau national regroupe 191 GRETA répartis sur tout le territoire. **Leur champ de compétence ?** La formation continue pour adultes. Les GRETA offrent une réponse adaptée à la demande de chaque entreprise et aux besoins de chaque demandeur de formation (salarié ou demandeur d'emploi). **Le but des GRETA :**

- former les publics éloignés de l'emploi ;
- anticiper la sortie de crise par l'élévation des compétences des salariés.

### Un ancrage régional

Depuis 40 ans, participant au développement des territoires, les GRETA d'Aquitaine conçoivent ou construisent en partenariat avec les acteurs économiques (entreprises, branches professionnelles, collectivités) des formations qui favorisent le développement et la maîtrise des compétences professionnelles, proposent des outils pédagogiques adaptés et mettent en œuvre une gamme de prestations sur mesure.

## La Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)



Le Dispositif Académique de Validation des Acquis : Le DAVA

[www.vae-academie-bordeaux.com](http://www.vae-academie-bordeaux.com) **Tel** 05 40 54 71 30

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) mise en place par la loi de modernisation sociale de 2002 constitue une évolution majeure dans les modes de certification.

En effet, elle permet de reconnaître que l'expérience professionnelle ou extra-professionnelle est porteuse de compétences et de connaissances qui peuvent être validées par la délivrance totale ou partielle d'un diplôme à finalité professionnelle.

C'est une nouvelle voie d'accès conduisant à un diplôme totalement identique à celui qui peut être obtenu par la formation initiale ou continue.

## Le GIP-FCIP (Groupement d'Intérêt Public - Formation Continue et Insertion Professionnelle)

La DAFPIC a notamment pour mission la mise en œuvre de la politique de formation continue de l'académie, tant à l'interne par l'appui au développement du réseau des GRETA, qu'à l'externe par la communication en direct avec les grands partenaires publics et privés.

Son action est appuyée par un GIP (structure de niveau académique dont le président est le recteur). Le GIP est un outil de gestion qui permet l'opérationnalisation de la stratégie académique de développement et d'accords cadres nationaux conclus par le ministère avec les branches professionnelles.

En 2013, les GRETA ont rejoint le GIP et celui-ci a vu ses missions s'enrichir, notamment sur la communication et la professionnalisation des acteurs du réseau de formation continue des GRETA. Le GIP coordonne également la réponse aux appels d'offre conformément à la réforme des GRETA.

A l'intérieur du GIP-FCIP, le CAFOC (Centre Académique de Formation Continue) assure deux missions :

- Professionnalisation des acteurs de la formation (CAFOC Formation).
- Conseil en formation (CAFOC Conseil).

Le **CAFOC Formation** a principalement la charge de la formation des formateurs et des conseillers en formation continue du réseau des GRETA ainsi que la formation de tuteurs dans le cadre des contrats en alternance.

Le département **CAFOC Conseil** est une structure d'études et de conseil du réseau régional de formation d'adultes de l'Éducation nationale. Conseil en formation, ressources humaines et management des organisations, les consultants du CAFOC Conseil accompagnent les collectivités publiques et les entreprises dans l'étude et la mise en œuvre de leurs projets.

<http://www.cafoc-conseil.com/>

# Fonctionnement de l'académie

## Un rectorat, cinq directions des services départementaux de l'Éducation nationale

En France, la responsabilité de l'Éducation nationale est confiée à un ministre qui dispose d'une administration territoriale spécifique formée de 30 académies (26 en métropole et 4 outre-mer). Placés sous l'autorité des recteurs assistés d'adjoints, ces services déconcentrés se composent en Aquitaine d'un rectorat (situé à Bordeaux) et, au niveau départemental, de cinq directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) implantées en Dordogne, en Gironde, dans les Landes, le Lot-et-Garonne et les Pyrénées-Atlantiques. Le recteur est aussi chancelier des universités d'Aquitaine auprès desquelles il représente le ministre pour l'exercice du contrôle de tutelle.

Le recteur de l'académie est recteur coordonnateur de la zone de défense sud-ouest (académies de Bordeaux, Limoges, Poitiers et Toulouse) et recteur coordinateur de l'unité pédagogique régionale en milieu pénitentiaire (académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers).

L'ensemble des services académiques s'organise pour être au service de l'établissement, des élèves ou des étudiants, afin d'offrir à tous une véritable diversification des parcours de réussite dans le cadre d'une offre cohérente de formation.

Les services académiques rectoraux sont regroupés à Bordeaux sur deux sites :

- le site principal : rue Joseph de Carayon-Latour ;
- le site Paul-Victor de Sèze : 3 Terrasse du Front du Médoc (quartier Mériadeck).

## Mutualisation des services académiques

Dans le cadre de la réflexion sur la modernisation des services de l'Etat, l'académie de Bordeaux a initié des mesures de mutualisation d'opérations de gestion. Ces mutualisations permettent de rendre plus performante la gestion des dossiers concernés tout en confortant le rôle des directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) dans l'organisation des services académiques. **Des pôles de gestion académique sont constitués dans les DSDEN** pour les domaines suivants :

- gestion des personnels du 1<sup>er</sup> degré privé : DSDEN de la Dordogne ;
- gestion des frais de déplacement et des frais de changement de résidence des personnels du 1<sup>er</sup> degré : DSDEN du Lot-et-Garonne ;
- gestion des bourses du 2<sup>nd</sup> degré : DSDEN des Pyrénées-Atlantiques ;
- gestion individuelle et financière des personnels du 1<sup>er</sup> degré public pour les cinq départements de l'académie : DSDEN de la Gironde.

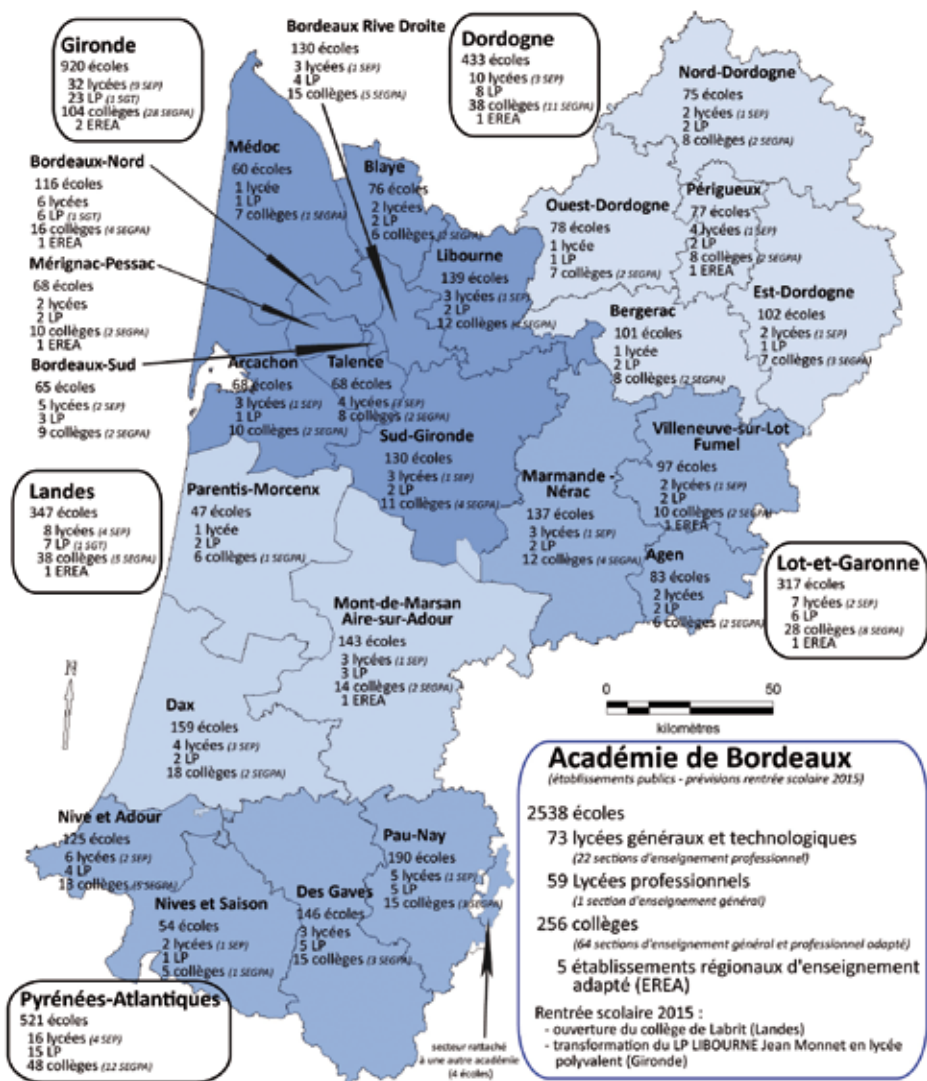
**La mutualisation est également portée par les services rectoraux :**

- la gestion de l'ensemble des examens de niveau V, IV et III pour tous les établissements de l'académie et des concours académiques, est pilotée par le service de la DEC (DNB, CAP, certifications intermédiaires, baccalauréats généraux, professionnels et technologiques, BTS, mentions complémentaires) ;
- le contrôle de légalité de l'ensemble des EPLE, collèges, lycées et lycées professionnels est assuré par la DCVSAJ (Direction du conseil, de la vie scolaire et des affaires juridiques) ;
- les opérations financières de toute l'académie sont désormais du ressort de la DAF (Direction des affaires financières), nouvelle structure constituée à la rentrée 2013 ;
- un service des pensions unique premier et second degrés pour l'académie.

## Les Zones d'Animation Pédagogique

Dans chaque département, des structures souples d'animation pédagogique, appelées Zones d'Animation Pédagogique (ZAP), ont été mises en place. La ZAP désigne en son sein une équipe chargée de coordonner et d'organiser les différents travaux impulsés par ses membres ou par l'IA-DASEN en fonction des orientations définies par le recteur. L'académie est divisée en 25 ZAP.

## Zones d'animation pédagogique



Rechercher un établissement en fonction de ses caractéristiques (localisation, formations, options...) sur le site du rectorat de Bordeaux : <http://recherche-etablissement.ac-bordeaux.fr/>

# Les acteurs de l'éducation

Les métiers de l'Éducation nationale sont principalement confiés à des fonctionnaires, quelquefois à des agents publics contractuels. Tous sont des acteurs de l'éducation.

## Dans les services académiques

Nommé par décret du Président de la République en conseil des ministres, le recteur représente le Ministre de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au niveau de l'académie ainsi que le Secrétaire d'Etat en charge de l'enseignement supérieur et de la Recherche.

Placé sous l'autorité directe des ministres qu'il représente, il est responsable de la totalité du service public de l'éducation dans l'académie, de la maternelle à l'université, et exerce aussi des compétences dans le domaine de l'enseignement privé sous contrat.

Le recteur :

- veille à l'application de toutes les dispositions législatives et réglementaires se rapportant au ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- définit les objectifs de la stratégie académique d'application de la politique éducative nationale, en particulier la nature des formations et des conditions d'affectation des élèves ;
- a compétence sur la gestion des personnels et des établissements ;
- est responsable des relations avec les milieux politiques, économiques, socio-professionnels et notamment les collectivités territoriales ;
- intervient dans le programme régional de formation conduit par le conseil régional ;
- en tant que chancelier des universités, il assure la tutelle des établissements d'enseignement supérieur.

### Le secrétaire général d'académie

Nommé sur emploi fonctionnel, le secrétaire général exerce pour une période de durée déterminée. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2012, il est l'adjoint du recteur chargé, sous son autorité, de l'administration de l'académie. A ce titre, il prépare et met en œuvre les décisions du recteur, en lien avec les conseillers techniques, les chargés de mission et les IA-DASEN. Responsable de l'ensemble des services administratifs du rectorat, il anime et coordonne l'action des directeurs et responsables de service. Il participe à la mise en œuvre de la politique éducative. Dans l'académie de Bordeaux, il est aidé de trois secrétaires généraux adjoints.

### Le secrétaire général d'académie adjoint

En charge d'un secteur d'activités, il élabore avec les services les documents nécessaires à la définition de la politique académique. Il veille à la mise en œuvre de cette politique. Dans l'académie de Bordeaux, ils sont au nombre de trois : l'un d'entre eux est responsable du pôle expertises et services, les deux autres sont respectivement délégués à l'organisation scolaire et aux relations et ressources humaines.

### L'inspecteur d'académie - directeur académique des services de l'Éducation nationale

Il est l'un des adjoints du recteur et son représentant au niveau départemental. Il est nommé par décret du Président de la République sur proposition du ministre. Dans le cadre de l'organisation fonctionnelle et territoriale arrêtée par le recteur, il :

- dirige les services départementaux de l'Éducation nationale du département dans lequel il est nommé et représente le recteur dans ce département ;
- participe à la définition d'ensemble de la stratégie académique mettant en œuvre la politique éducative et pédagogique relative aux enseignements primaires et secondaires ;
- met en œuvre, sous l'autorité du recteur, la stratégie académique organisant l'action éducatrice dans les écoles, les collèges, les lycées et les établissements d'éducation spécialisée de son département.

### Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale

Collaborateur direct de l'IA-DASEN, le secrétaire général assure sous son autorité l'encadrement des services de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Il a vocation à l'assister ou le représenter dans les commissions et groupes institutionnels. Il est associé et participe activement à la mise en œuvre de la politique académique dans le département.

### L'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional (IA-IPR)

L'inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional évalue et conseille les enseignants des différentes disciplines des collèges et lycées d'enseignement général et technologique. Sous l'autorité du recteur, il contrôle le respect des objectifs, instructions et programmes ainsi que les examens. Il a également un rôle d'animation et d'impulsion auprès des équipes pédagogiques concernant les projets et actions innovantes des enseignants et des établissements.

### L'inspecteur de l'Éducation nationale - enseignement technique ou général (IEN-ET ou IEN-EG)

Au niveau de l'enseignement en lycée professionnel, l'inspecteur de l'Éducation nationale enseignement technique ou général remplit les mêmes fonctions qu'un IA-IPR.

### L'inspecteur de l'Éducation nationale du premier degré (IEN)

Placés sous l'autorité de l'IA-DASEN, il est généralement chargé d'une circonscription du 1<sup>er</sup> degré.

Il évalue les structures et prépare la carte scolaire. Il examine et valide les projets pédagogiques, il participe à la gestion des personnels du premier degré, il anime pédagogiquement et administrativement sa circonscription, il conduit en liaison avec l'IA-DSDEN, une politique de communication et d'information en direction des élus locaux, des associations de parents d'élèves et des représentants du personnel. Il participe au recrutement et à la formation première et continue des personnels du premier degré, ainsi qu'à la mise en œuvre du plan de travail académique.

### Les conseillers techniques du recteur

Outre les corps d'inspection, le recteur dispose d'une équipe de conseillers techniques et de chargés de mission placés directement sous son autorité. **Le délégué académique aux formations professionnelles initiales et continues (DAFPIC)** a plus particulièrement en charge l'enseignement technologique et professionnel, par la voie scolaire traditionnelle ou par l'apprentissage, ainsi que la responsabilité des activités de formation continue des adultes dans l'Éducation nationale. **Le chef du service académique d'information et d'orientation (CSAIO)** contribue, par son expertise, à l'élaboration de la politique d'orientation ; il est responsable de l'harmonisation des décisions d'affectation des élèves.

**Le délégué académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale (DAFPEN)** est chargé d'opérationnaliser la politique académique de formation des personnels définie par le recteur. Il coordonne l'ensemble des actions et moyens de formation initiale et continue des personnels de l'éducation nationale (enseignants des premier et second degrés, personnels administratifs, personnels de direction, corps d'inspection).

**Le conseiller académique en recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE)**, a pour mission de faire le lien entre l'administration centrale et les équipes en établissement, de repérer, accompagner, valoriser les équipes innovantes, d'animer le réseau local de l'innovation en éducation avec tous les partenaires concernés (notamment la recherche).

Le recteur est également conseillé dans les domaines de la scolarisation des élèves handicapés par la **conseillère technique ASH**, dans les domaines sanitaire et social par le **médecin, l'infirmière** et l'**assistante sociale conseillère technique**, et dans les domaines de la culture, des relations internationales, de la vie scolaire, de l'éducation aux médias d'information ou des technologies de l'information et de la communication (voir p16, 19, 20, 21).

**Un conseiller technique sécurité** issu de la police ou de la gendarmerie assiste le recteur et dirige l'équipe mobile de sécurité.

**Le DAN, délégué académique au numérique**, est chargé auprès du recteur de proposer une stratégie académique déclinant les orientations nationales de développement et de formation aux usages du numérique, d'animer la mise en œuvre de cette feuille de route numérique et d'en évaluer les résultats. Il conduit son action avec l'ensemble des autres responsables académiques et les partenaires territoriaux de l'Éducation.

## Le responsable académique pour la sécurité des systèmes d'information

**www** <http://ssi.ac-bordeaux.fr>

**màil** [rssi@ac-bordeaux.fr](mailto:rssi@ac-bordeaux.fr)

Le responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) est placé directement sous l'autorité du recteur. Il met en place l'organisation et les dispositifs de prévention des risques informatiques et coordonne les actions qui permettent de réagir en cas d'alerte.

Son périmètre d'intervention comprend les services de l'académie, les établissements scolaires et les écoles.

Le RSSI académique peut être saisi via un formulaire de contact accessible à l'url suivante : <http://ssi.ac-bordeaux.fr/contact.html>

En cas de réception sur votre messagerie académique d'un message électronique à caractère frauduleux, transférez-le à l'adresse : [alerte.messagerie@ac-bordeaux.fr](mailto:alerte.messagerie@ac-bordeaux.fr).

Les mesures nécessaires seront prises et vous serez informés de la suite donnée à votre message.

## Dans votre établissement scolaire

### Le chef d'établissement et son adjoint

Sous l'autorité du recteur et de l'IA-DASEN, le chef d'établissement participe à la mise en œuvre de la politique éducative nationale et académique. Il est le représentant de l'État dans l'établissement. Il est l'animateur des équipes éducatives et administratives de son établissement. Pour les personnels placés sous son autorité, il est le garant d'une gestion des ressources humaines de proximité. Il gère également les équipements et entretient le dialogue avec les collectivités locales. Le chef d'établissement peut être secondé dans ses tâches pédagogiques, éducatives et administratives par un adjoint.

Dans ses fonctions de gestion matérielle, financière, administrative et de ressources humaines, le chef d'établissement est secondé par un adjoint gestionnaire, membre de l'équipe de direction.

## ▲ L'équipe pédagogique

### Le chef de travaux

Le chef de travaux est un adjoint du chef d'établissement dans le secteur des enseignements technologiques en lycée technique, polyvalent ou professionnel. Son activité et ses responsabilités s'exercent autour des pôles pédagogique et technique. Au niveau des activités pédagogiques, il est chargé, notamment, de l'animation pédagogique de l'équipe des professeurs techniques et de l'organisation de leur emploi du temps. Au niveau des activités techniques, il est chargé de l'organisation des ateliers et du respect des règles de sécurité, de la préparation des commandes courantes et des équipements ainsi que des relations avec le milieu professionnel.

### L'enseignant

La fonction de l'enseignant est tout à la fois d'instruire les jeunes qui lui sont confiés, de contribuer à leur éducation et de les former en vue de leur insertion sociale et professionnelle. Sous l'autorité du chef d'établissement, il a la responsabilité de créer dans la classe les conditions favorables à la réussite de tous. Dans son établissement, l'enseignant participe au suivi, à l'orientation et à l'insertion des élèves en collaboration avec les autres personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation. S'il est professeur principal, il intervient à la fois comme coordonnateur de l'équipe enseignante et comme conseiller de chaque élève ; à ce titre, il est un interlocuteur privilégié des parents en ce qui concerne le suivi des élèves.

### Le professeur documentaliste

L'enseignant documentaliste exerce une action pédagogique directe auprès des élèves pour leur enseigner les méthodes de recherche documentaire, individuellement ou en petits

groupes à l'occasion des travaux (préparation d'exposés, travaux pluridisciplinaires) qu'ils réalisent au CDI ou en classe dans le cadre horaire d'une discipline, en collaboration avec un professeur.

### Le conseiller d'orientation psychologue [COP]

Le conseiller d'orientation psychologue, comme le directeur de CIO, est spécialiste du conseil individuel en orientation. Il travaille avec les collégiens, les lycéens, les jeunes en voie d'insertion professionnelle et les étudiants pour les aider dans l'élaboration de leur projet d'orientation ou de réorientation en s'appuyant sur des entretiens individuels, des travaux de groupe, des tests et des évaluations. Dans les collèges et les lycées, il joue le rôle de conseiller technique de l'équipe éducative. Il intervient également comme formateur auprès des équipes d'enseignants chargés de mettre en place des séquences d'éducation à l'orientation. Il participe à la détection des difficultés d'apprentissage.

## ▲ Les personnels de Vie Scolaire

### Le conseiller principal d'éducation [CPE]

Le conseiller principal d'éducation aide le chef d'établissement et son adjoint à organiser la vie scolaire dans un établissement d'enseignement secondaire. Il est responsable du suivi des absences des élèves. Il les accompagne et les conseille et contribue à la mise en place d'un cadre de vie favorisant leur réussite scolaire et l'apprentissage de la citoyenneté. Il participe au comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté et à la formation des délégués ; le plus souvent, il gère les activités du foyer socio-éducatif et anime, avec le chef d'établissement ou son adjoint, le conseil de la vie lycéenne. Il est également chargé de l'animation de l'équipe des personnels de vie scolaire.

### L'assistant d'éducation

**Dans le second degré**, l'assistant d'éducation participe, sous l'autorité du chef d'établissement, à l'encadrement et au suivi éducatif des élèves, à savoir les fonctions de surveillance des élèves y compris pendant le service de restauration et en internat, l'encadrement des sorties scolaires, l'accès aux nouvelles technologies, l'appui aux documentalistes, l'encadrement et l'animation des activités du foyer socio-éducatif et de la maison des lycéens, l'aide à l'étude, aux devoirs, à l'animation des élèves internes hors temps scolaire, à l'intégration collective des élèves handicapés.

L'assistant d'éducation peut aussi exercer les fonctions d'auxiliaire de vie scolaire pour l'intégration individualisée des élèves handicapés avec une mission d'aide à l'accueil et à l'intégration.

Il a la possibilité de se présenter aux différents concours internes de recrutement de personnels enseignants s'il justifie, à la date de clôture des inscriptions, de trois années de services publics et des titres ou des diplômes requis.

### L'auxiliaire de vie scolaire

L'auxiliaire de vie scolaire (AVS) est une personne recrutée pour aider à l'intégration scolaire de jeunes handicapés. Il faut distinguer :

- l'AVS ayant une fonction collective (AVS-CO) : il est orienté vers l'aide à une équipe au sein d'une école ou d'un établissement intégrant plusieurs jeunes handicapés [classe d'intégration scolaire (CLIS) ou unité pédagogique d'intégration (UPI)] ;
- l'AVS ayant une fonction individuelle (AVS-I) : il est orienté vers l'aide à l'accueil et à l'intégration individualisée d'élèves handicapés [aide reconnue nécessaire par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)].

### L'assistant chargé de prévention et de sécurité

Sous l'autorité du chef d'établissement et en complémentarité avec les autres personnels, les



APS ont pour mission de contribuer à la mise en place d'une politique de prévention des violences scolaires et de concourir à la gestion des cas de crise grave compromettant la sécurité des personnes et des biens, afin de rétablir les conditions nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

## ▲ L'équipe médicale et sociale

### Le médecin scolaire

Le médecin de l'Éducation nationale intervient de la maternelle au lycée sur un secteur géographique donné. Il effectue le bilan de santé obligatoire des grandes sections de maternelle, les bilans d'orientation d'enseignement technologique et professionnel, les examens médicaux pour l'aptitude au travail sur machine dangereuse. Il participe à l'accueil des enfants malades et handicapés. Il intervient également dans le cadre de l'urgence pour la protection de l'enfance et pour les maladies contagieuses. Il participe à l'éducation à la santé. Il est le conseiller technique du chef d'établissement et se tient à la disposition de toute la communauté éducative.

### L'assistant de service social

Il apporte une contribution importante à la prévention de l'échec scolaire et à ses conséquences par un travail en étroite partenariat notamment avec l'infirmier, le médecin scolaire, le COP et le CPE. Son action s'articule autour de trois axes principaux : le suivi et l'orientation des élèves en difficulté ; la prévention et la protection des mineurs en danger ; l'éducation à la vie et à la responsabilité.

### L'infirmier

L'infirmier est le référent santé, tant dans le domaine individuel que dans le domaine collectif. Il a un rôle de conseiller en matière de prévention, d'éducation à la santé, d'hygiène et de sécurité auprès des directeurs d'école et des chefs d'établissement et de tous les adultes de la communauté scolaire. Il contribue à l'épanouissement personnel et à la réussite scolaire des élèves en favorisant leur adaptation aux études.

## ▲ Le personnel administratif et technique

### Le personnel administratif

Directeur de service, Attaché de l'administration de l'Etat (AAE), SAENES, ADJAENES, selon leur corps d'appartenance, les personnels administratifs en poste en EPLE peuvent exercer dans l'un des domaines suivants :

**Le service d'intendance** est en charge de la gestion administrative financière et matérielle. Chaque EPLE dispose d'un gestionnaire matériel qui coordonne l'action des différents personnels en ce domaine.

**La fonction comptable** est mutualisée pour six établissements ou plus. L'agent comptable en est le responsable. Il tient la comptabilité des établissements dont il a la charge et établit les comptes financiers respectifs. Il est un acteur de la politique de modernisation budgétaire et financière de l'établissement.

**Le pôle secrétariat** assure la gestion du secrétariat du chef d'établissement et de ses adjoints ainsi que de la scolarité des élèves.

### Le personnel de laboratoire

En poste en établissement scolaire, il assiste les professeurs des disciplines scientifiques dans la préparation des cours et des travaux pratiques et lors des séances de travaux pratiques. Il exerce ses fonctions auprès des professeurs d'une ou plusieurs disciplines. Il peut assurer la maintenance et l'entretien spécialisé de certains matériels. Ils ont souvent une autre dénomination ATTE.

## Le personnel TOS

Les personnels TOS peuvent exercer en EPLE ou dans les services académiques. Ils sont mis à disposition des collectivités territoriales depuis 2005. Ces personnels participent à la mission éducative et au bon fonctionnement de l'établissement. Ils entretiennent les locaux et s'occupent du service de restauration, d'hébergement et d'accueil.

## Les différents corps de personnels administratifs

Les personnels administratifs sont susceptibles d'exercer leurs fonctions aussi bien :

- dans les établissements d'enseignement (voir ci-dessus paragraphe « Dans votre établissement scolaire ») ;
- que dans les services administratifs (rectorat, DSDEN) : selon son corps d'appartenance, le personnel administratif assure des tâches administratives de rédaction, de comptabilité, de contrôle et d'analyse et peut se voir confier la coordination de plusieurs sections administratives et financières ou la responsabilité d'un bureau ou d'un service. Son activité porte sur tous les domaines de la gestion : comptabilité, personnels, moyens, scolarité, finances, secrétariat de direction, etc.

## Les administrateurs civils

Ils constituent un corps unique à vocation interministérielle relevant du Premier ministre. Ils exercent des fonctions d'encadrement, de direction, d'expertise ou de contrôle dans les administrations et les établissements publics administratifs de l'Etat. Ils exercent exclusivement en services académiques.

## Les directeurs de service

Ils occupent des postes d'encadrement importants à tous les niveaux du système éducatif. Ils participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique éducative. Ils contribuent à la modernisation du service public, en particulier dans les domaines de la gestion des ressources humaines et de la gestion des moyens mis à la disposition du système éducatif. Ils exercent des responsabilités de nature administrative, économique, financière et comptable.

## L'attaché d'administration de l'Etat (AAE)

Il a un rôle de préparation et d'application des décisions administratives et, presque toujours, d'encadrement. Dans les établissements, il assure la gestion matérielle et/ou comptable. En administration centrale, dans un rectorat, une DSDEN, une université, il est chargé de fonctions de gestion variées : personnels, moyens, scolarité, finances, contentieux, international. Les attachés principaux sont issus du corps des AAE par voie d'examen professionnel, ils se destinent à des postes à plus grandes responsabilités.

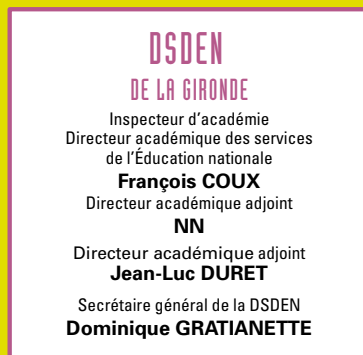
## Le secrétaire administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (SAENES)

Il assure des tâches administratives d'application (de rédaction, de comptabilité, de contrôle et d'analyse) et peut se voir confier la coordination de plusieurs sections administratives et financières ou la responsabilité d'un bureau. Son activité porte sur tous les domaines de la gestion, en service administratif comme en EPLE.

## L'adjoint administratif de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADJAENES)

Il exerce des tâches administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Il peut se voir confier des fonctions de secrétariat ou de gestion dans un collège, un lycée ou un établissement d'enseignement supérieur, comme dans une structure administrative du ministère de l'Éducation nationale ou de l'enseignement supérieur.

# Organigramme des services académiques



**DSDEN : Direction des services départementaux de l'éducation nationale**

# Département de Dordogne

Troisième département de France par sa superficie, la Dordogne connaît des contrastes géographiques forts entre :

- le Périgord vert, écrin de verdure vallonné et sillonné de ruisseaux au nord ;
- le Périgord blanc, aux plateaux de calcaire d'est en ouest ;
- le Périgord noir, réputé pour ses sites préhistoriques (Lascaux, Les Eyzies ...) au sud-est ;
- le Périgord pourpre, vignobles renommés du Bergeracois au sud-ouest.

Dans ce beau département, apprécié par chacun et marqué par la ruralité, le service public de l'Éducation nationale doit s'adapter aux défis posés par la refondation de l'École de la République.

L'enseignement public prend en charge 56 632 élèves dans 434 écoles dont plus de la moitié sont associées au sein de regroupements pédagogiques intercommunaux, 38 collèges et 19 lycées d'enseignement général et professionnel. L'enseignement privé sous contrat compte 5 465 élèves scolarisés dans 17 écoles, 8 collèges et 4 lycées.

Dès lors le maillage territorial, avec des établissements scolaires dispersés et souvent de petite taille, implique un travail en réseau et de nombreux services partagés.

Les résultats des élèves se sont progressivement améliorés mais les écarts entre écoles et établissements demeurent. Les résultats restent aussi très variables selon les examens, les séries de baccalauréat et les établissements. La fluidité des parcours se poursuit à tous les niveaux.

Avec volontarisme, le département s'inscrit dans le projet académique avec l'ambition première de réduire les disparités entre écoles, collèges et lycées et de faire progresser chaque élève.

Partager une ambition forte pour chaque élève, faire respecter collectivement les principes d'égalité d'accès à la connaissance et à la culture, rappeler la nécessaire équité de traitement entre écoles et établissements et la réussite de tous seront des objectifs communs à l'ensemble des personnels.

La dynamique départementale s'appuie nécessairement sur des synergies qui devront devenir encore plus efficaces.

La Dordogne, c'est aussi la poursuite d'un partenariat culturel et sportif ambitieux et riche, au service du développement de l'élève, de la consolidation des savoirs fondamentaux et de la personnalisation des parcours de formation.

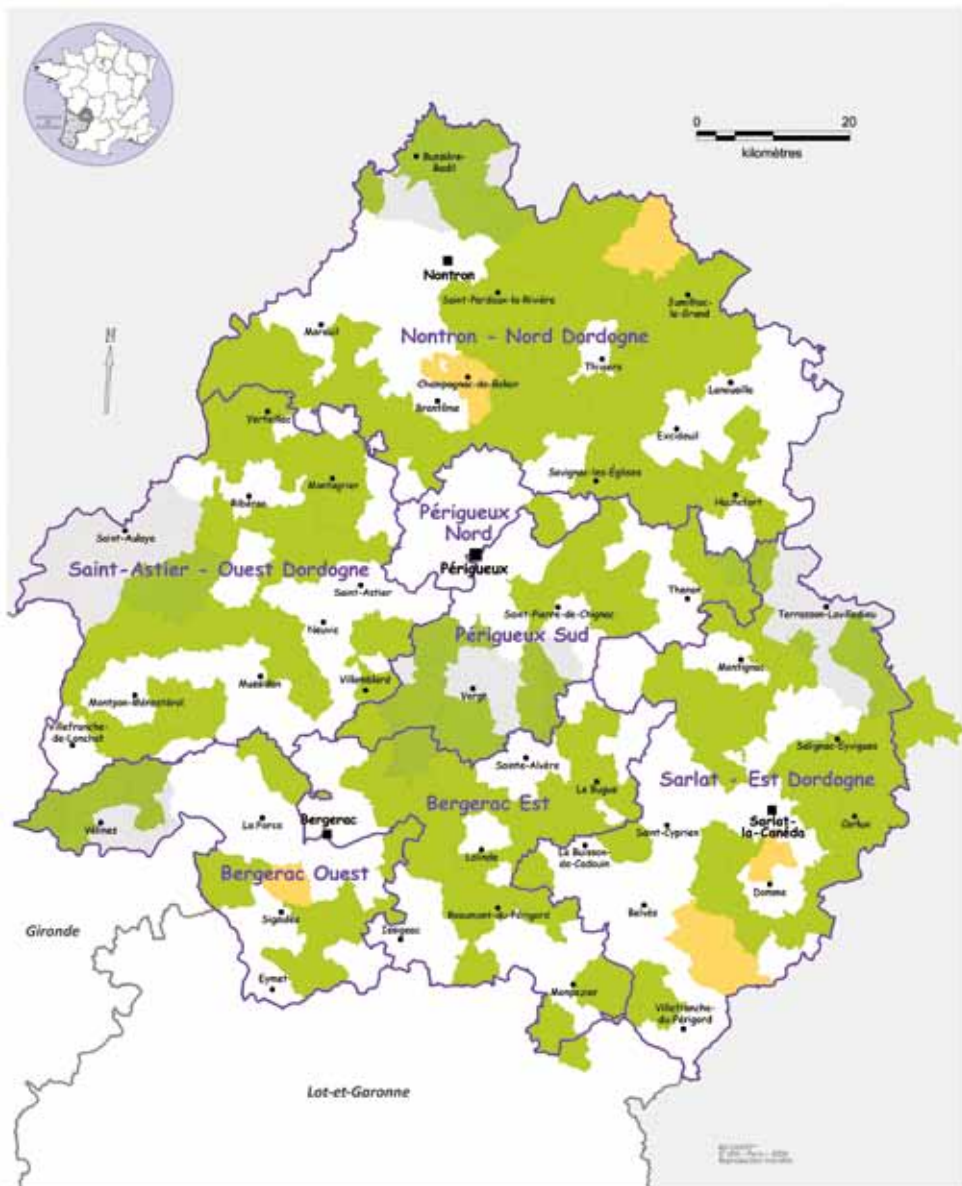
A chaque niveau d'enseignement, les personnels et services de l'éducation, les parents, les élus, les partenaires de l'École œuvrent pour que les informations et les ressources circulent.

Je vous souhaite une bonne installation et un épanouissement professionnel en Dordogne.

Bienvenue en Dordogne.



Jacqueline ORLAY  
Inspectrice d'académie,  
Directrice académique des services de l'Éducation nationale de la Dordogne







**académie**  
**Bordeaux**



Pôle de l'organisation scolaire et universitaire  
 Directeur des études et de la pédagogie  
 Bureau "ANRSEM" - 17025 BV  
 054 2712

## Département de la DORDOGNE

### Circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré - rentrée scolaire 2015

-  Circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré
-  Regroupement pédagogique intercommunaux "concentrées"
-  Regroupement pédagogique intercommunaux "dispensées"
-  Réseaux d'éducation prioritaire (REP)

**Dordogne**

557 communes (dont 238 avec école)  
 423 écoles publiques (93 maternelles et 334 élémentaires)  
 15 écoles privées sous contrat (2 maternelles et 13 élémentaires)  
 4 écoles privées hors contrat (1 maternelle et 3 élémentaires)

Source: préfecture de la Dordogne - rentrée scolaire 2015

# DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA DORDOGNE

20 rue Alfred de Musset CS 10013 24054 PERIGUEUX Cedex

**tél** 05.53.02.84.84 (standard ouvert de 8h30 à 11h30 et de 13h00 à 17h00)

**fax** 05.53.02.84.91

**mél** ce.ia24-cabinet@ac-bordeaux.fr

**www** <http://www.ac-bordeaux.fr/ia24>

Horaires d'ouverture au public : 8h30 -11h30 / 13h00 -16h30

Inspectrice d'académie,  
Directrice académique des  
services de l'Éducation nationale

**Jacqueline ORLAY**

Secrétaire général

**Bruno BREVET**

IEN adjoint à l'inspectrice d'académie  
IEN « Mission Pré élémentaire »  
IEN-IO  
IEN-ET-EG

**Alain GRIFFOUL**  
**Marie-Noëlle PONS**  
**Jean-Jacques LAVERGNE**  
**Stéphane GOY**

Chef de Cabinet

**Marie-Annick BONY**

**ce.ia24-cabinet@ac-bordeaux.fr**  
05 53 02 84 70

## Division des structures et des moyens

Chef de division

**Nicolas SANCHEZ**

**ce.ia24-d4@ac-bordeaux.fr**  
05.53.02.84.66

## Division des ressources humaines et de la vie de l'élève

Chef de division  
Adjointe

**Vincent NAVARRO**  
**Jeanne KOHLER**

**ce.ia24-d1@ac-bordeaux.fr**  
05.53.02.84.73  
05.53.02.84.43

## Division des personnels du 1<sup>er</sup> degré privé sous contrat

(Pôle de gestion académique)

Chef de division

**Pascale PASCUAL**

**ce.ia24-d2@ac-bordeaux.fr**  
05.53.02.84.62

## Division des affaires générales et du budget

Chef de division

**Bernard OLLIVIER**

**ce.ia24-d5@ac-bordeaux.fr**  
05.53.02.84.52

## Division de l'informatique

Chef de division

**NN**

**cdti24@ac-bordeaux.fr**  
05.53.02.84.61

# Département de Gironde

Flueves, estuaire, lacs, bassin et océan : la Gironde, ce sont d'abord des eaux. La Garonne et la Dordogne se rejoignent pour former l'estuaire de la Gironde, le plus long d'Europe. La côte océane offre de belles plages de la pointe du Verdon à la frontière des Landes. Ses lacs (Hourtin – Carcans, Lacanau et Cazaux) comptent parmi les plus vastes de l'hexagone. Terre de tradition, la Gironde c'est aussi la vigne et la forêt. Héritage somptueux de l'histoire, la vigne s'étend sur 500 communes. C'est également le deuxième département forestier français.

Bienvenue en Gironde.

Pour la rentrée scolaire 2015, le département s'inscrit résolument dans la priorité définie au niveau national et déclinée au niveau académique : lutter contre les inégalités et les déterminismes sociaux afin que le destin scolaire et social des élèves ne dépende ni de leur origine, ni de leur situation sur le territoire.

Toutes les mesures prises localement dans le cadre de la préparation de rentrée visent à favoriser de meilleures conditions d'apprentissage pour chaque élève. Dans un souci de concertation, de transparence et d'équité, il a d'ailleurs été permis à tous de suivre les différentes étapes de ce processus continu en consultant le site internet de la direction académique.

Considérant la situation économique et sociale du département, il a été également arrêté une nouvelle clé de répartition des moyens avec la création d'un segment « ruralité » qui vise à mieux soutenir les secteurs ruraux les plus en difficulté.

L'ambition pédagogique qui caractérise les professeurs et les corps d'inspection est encore accompagnée à cette rentrée par un renforcement conséquent des moyens attribués au département.

- 103 emplois supplémentaires dans le premier degré permettront de soutenir nos cinq priorités, accueillir et prendre en charge les élèves en adaptant la structure des écoles en fonction des évolutions démographiques et en anticipant les besoins de remplacement pour assurer une meilleure continuité du service public, accueillir et soutenir les élèves à besoins éducatifs particuliers, accompagner les territoires ruraux, mettre en œuvre le plan pour l'éducation prioritaire, mieux former les enseignants.
- le second degré bénéficiera de 118 postes supplémentaires dans le même esprit pour répondre à l'augmentation des effectifs mais aussi avec de vraies visées qualitatives pour apporter des réponses appropriées aux besoins des élèves.

Le département porte sur son territoire l'ambition de la Nation en matière d'éducation. La réflexion pédagogique, la capacité à s'adapter et à innover, l'affirmation de relations constantes et confiantes avec les parents d'élèves et les élus, le devoir qu'est le nôtre d'élever le niveau de chaque élève, autant d'actions quotidiennes qui sont toutes au cœur de notre mission et du projet académique.

La rentrée 2015, c'est aussi la poursuite de la refondation de l'École et de nouveaux chantiers à conduire ensemble, l'entrée de l'École dans l'ère du numérique, la formation initiale et continue des enseignants, mais aussi une nouvelle organisation du collège que l'on doit préparer dès à présent en donnant vie et sens à plus d'autonomie pour les établissements, plus d'initiatives et de responsabilités pour les équipes sur le terrain. L'objectif est clairement d'aider les élèves à « mieux apprendre pour mieux réussir » en maîtrisant les savoirs fondamentaux et en développant les compétences du monde actuel.

Autant de dossiers qui sont engagés par le dynamisme et l'implication des équipes éducatives de Gironde et qui mobiliseront chacun dans les mois à venir au service d'une meilleure efficacité du système éducatif.

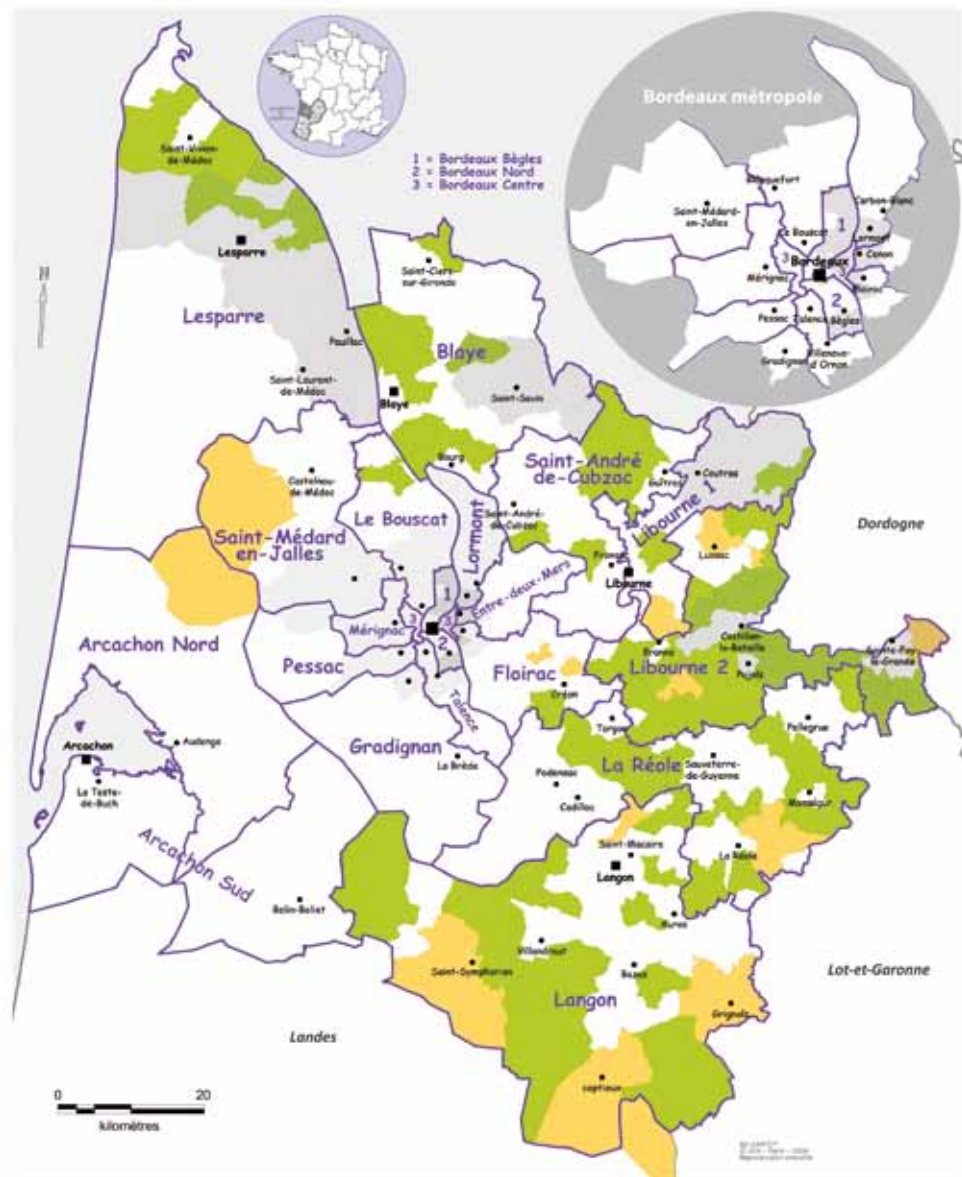
Les nombreuses visites que nous faisons sur le terrain, dans les écoles, les collèges et les lycées du département nous montrent à quel point les personnels de l'Éducation nationale sont investis, qu'ils en soient ici remerciés. Tous ont le soutien des services de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de la Gironde qui recherche quotidiennement à mettre en œuvre une action administrative adaptée au service d'une ambition pédagogique partagée.

Je vous souhaite une belle année scolaire pleine de satisfactions professionnelles et personnelles dans un cadre de vie remarquable.

François COUX  
Inspecteur d'académie,

Directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Gironde





Site de l'organisation académique et universitaire  
Direction des études et de la prospective  
Source : ANAÉ 2017, IREDES 2015  
Mars 2015

## Département de la GIRONDE Circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré - rentrée scolaire 2015

- Circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré
- Regroupement pédagogiques intercommunaux "concentrés"
- Regroupement pédagogiques intercommunaux "dispersés"
- Réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+)

### Gironde

542 communes (dont 434 avec école)  
920 écoles publiques (324 maternelles et 596 élémentaires)  
39 écoles privées sous contrat (1 maternelle et 38 élémentaires)  
10 écoles privées hors contrat (2 maternelles et 8 élémentaires)  
Sources : INSEE, Direction des études et de la prospective 2015

Possibilité d'accéder à un atlas cartographique et à une cartographie interactive à l'adresse suivante :

<http://intra.in.ac-bordeaux.fr/Info/accescarto.htm>



# DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DE LA GIRONDE

30 cours de Luze 33060 BORDEAUX Cedex

**tél** 05 56 56 36 00 (Standard ouvert de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi et 16h00 le vendredi)

**fax** 05.57 87 08 60

**Mél** ce.ia33@ac-bordeaux.fr

**www** <http://www.ac-bordeaux.fr/ia33>

Horaires d'ouverture au public : 9h00 -11h45 / 13h30 -16h00

Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale	<b>François COUX</b>	05 56 56 36 21
Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale	<b>NN Jean-Luc DURET</b>	05 56 56 36 20 05 56 56 36 19
Secrétaire général	<b>Dominique GRATIANETTE</b>	05 56 56 36 21
Chef de cabinet	<b>Cathy LABOURDIQUE</b>	05 56 56 36 71
Inspecteur de l'Éducation nationale adjoint du directeur académique	<b>Jean-François LAFONT</b>	05 56 56 36 43
IEN-IO (Information Orientation)	<b>Jean-Michel GAUTIER</b>	05 56 56 36 43
IEN référents maternelle	<b>Éric SEGOUIN Pascale PALY</b>	05 56 56 57 39 05 56 56 36 78
IEN-ET (enseignement technique) Conseillère technique pour les enseignements techniques et professionnels	<b>Frédérique COLLY</b>	05 56 56 37 79

## Division de l'Organisation Scolaire - DOS

Chef de division **Dominique CHAMBORD-VIVENOT** [ce.ia33-dos@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia33-dos@ac-bordeaux.fr) 05 56 56 37 93

## Division des Élèves et de l'Action pédagogique - DEAP

Chef de division **Janine AUSSEL** [ce.ia33-deap@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia33-deap@ac-bordeaux.fr) 05 56 56 36 22

## Division des Ressources Humaines - DRH

Chef de division **Alexandrine SEYROL** [ce.ia33-drh@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia33-drh@ac-bordeaux.fr) 05 56 56 37 24

## Division de l'Informatique - DI

Chef de division **Patrick CEZARO** [ce.cdti33@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.cdti33@ac-bordeaux.fr) 05 56 56 36 05

## Division des Affaires Générales, Intérieures et de la Règlementation - DAGIR

Chef de division **Marie LAUNAY** 05 56 56 36 44  
[ce.ia33-sfg@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia33-sfg@ac-bordeaux.fr)  
[ce.ia33-paj@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia33-paj@ac-bordeaux.fr)  
[ce.ia33-stat@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia33-stat@ac-bordeaux.fr)

# Département des Landes



Le département des Landes, c'est avant tout une des plus grandes forêts d'Europe, celle des Landes de Gascogne. C'est aussi la Côte d'Argent qui s'étend sur plus de 100 kilomètres en une superbe plage de sable fin, de Biscarrosse à Tarnos. Quatorze petits pays, très différents les uns des autres, font de ce département une fascinante terre de contrastes. La nature a été organisée, modelée et préservée par le travail de plusieurs générations d'agriculteurs et de sylviculteurs.

Le département des Landes a un taux de croissance de population de 1,4% par an depuis 2006. Cette évolution, caractérisant le dynamisme de ce territoire, se traduit notamment par l'ouverture d'un 38ème collège sur la commune de Labrit à la rentrée 2015.

La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Landes s'engage auprès des établissements pour promouvoir l'égalité des

chances et la réussite des jeunes dans l'enseignement supérieur en développant notamment des modules d'adaptation et des parcours d'excellence.

C'est un département où l'innovation et l'expérimentation dans les écoles et les établissements du second degré sont particulièrement développées. Dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, la coordination de l'action des différents acteurs éducatifs agissant sur le même territoire auprès des mêmes enfants est indispensable. Afin de les accompagner, la direction des services départementaux de l'Éducation nationale, en partenariat avec le Conseil Départemental, l'Association des Maires des Landes, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations et les associations d'éducation populaire, partenaires de l'école, développe des modules de formations partagées. Ce dispositif expérimental assure la formation des enseignants et des animateurs dans un processus commun, leur permettant de croiser leurs regards et leurs approches professionnelles et les rendant complémentaires.

Dans chacune des trois zones d'animation pédagogique, collèges et écoles de secteur poursuivent l'expérimentation de dispositifs innovants, mettent en œuvre des formations partagées et consolident les continuités pédagogiques et les parcours scolaires dans le cadre des Conseils Ecole-Collège ; les lycées développent des liens étroits avec l'enseignement supérieur pour favoriser l'orientation active des lycéens tout au long de leur cursus scolaire.

Afin de mutualiser les compétences et mettre en réseau les différents acteurs, le département a particulièrement développé les Techniques de l'Information et de la Communication. 91 % des écoles landaises utilisent l'espace numérique de travail, favorisant ainsi les échanges d'informations entre les différents acteurs (enseignants, élèves, parents d'élèves...).

L'opération « Un collégien, un ordinateur portable », mise en place en 2001 par le Conseil Général des Landes, a incontestablement accompagné de façon très positive les évolutions des pratiques pédagogiques dans les collèges.

A chaque niveau d'enseignement, les personnels et services de l'Éducation nationale œuvrent pour offrir des possibilités accrues de circulation des ressources pédagogiques et pour développer une logique collaborative de construction de ces ressources afin de proposer une éducation numérique de qualité pour tous et ce, sur l'ensemble du territoire.

Les différents indicateurs (résultats aux examens, taux de passage de la troisième en seconde générale et technologique, taux de validation du socle commun, taux d'accès à la classe de première, taux d'accès à l'enseignement supérieur, ...) sont très encourageants et traduisent la forte implication des équipes pédagogiques accompagnées par l'ensemble des personnels d'encadrement.

La consolidation de la fluidité et de la souplesse des parcours de l'école au lycée et l'amélioration de l'efficacité de tous les dispositifs d'inclusion et d'accompagnement personnalisés existants restent des priorités pour la rentrée 2015, tout comme les dispositions de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République qui privilégient le développement de la scolarisation des enfants de moins de trois ans et l'affectation de maîtres surnuméraires dans les écoles accueillant un public fragile ou relevant de l'Éducation Prioritaire.

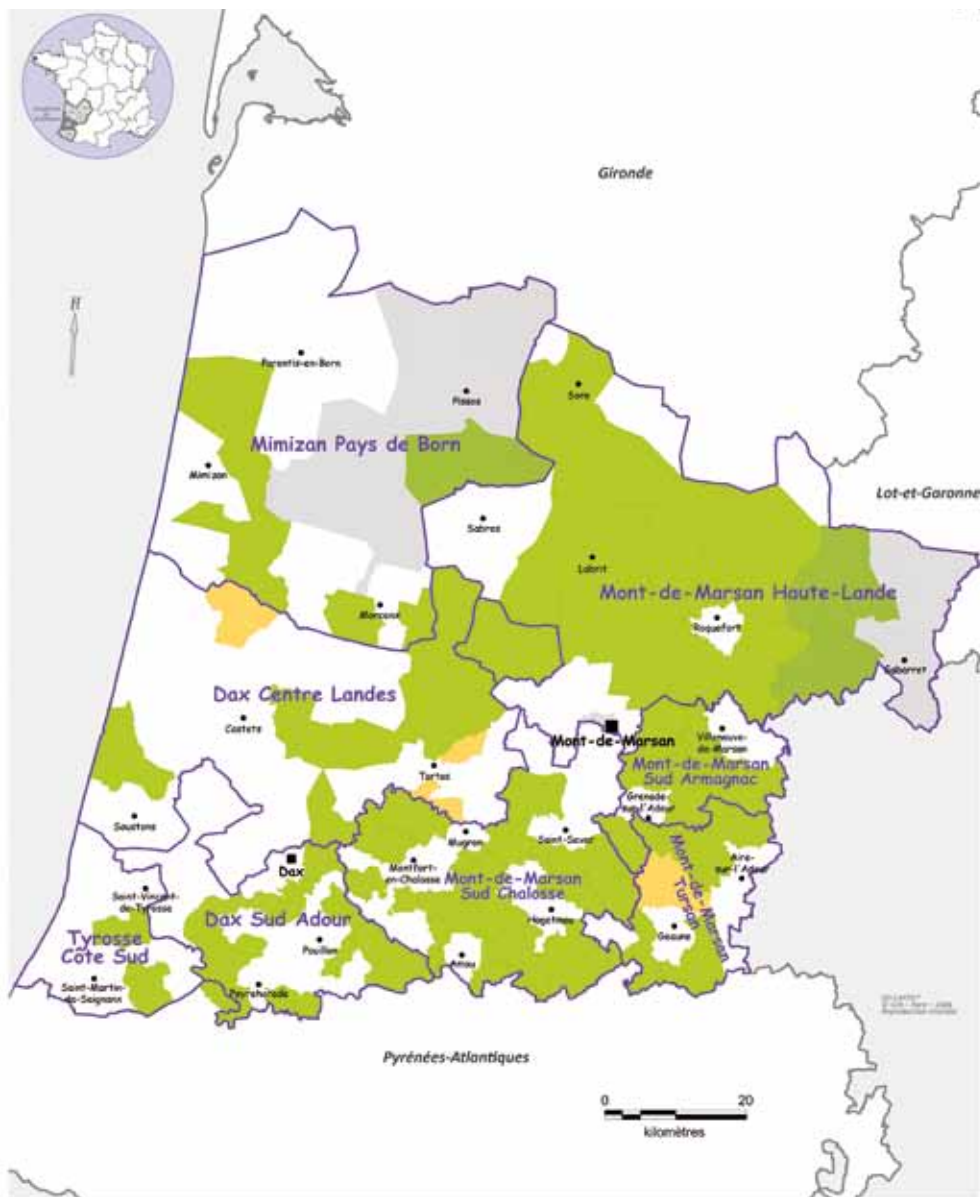
Vous êtes dès maintenant associés à ce plan d'actions ambitieux.

Je vous souhaite, grâce en particulier au soutien efficace et professionnel des services de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale, une installation réussie dans notre beau département.

Jean-Jacques LACOMBE  
Inspecteur d'académie,

Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Landes





## Département des LANDES

### Circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré - rentrée scolaire 2015

- Circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré
- Regroupement pédagogiques intercommunaux "concentrés"
- Regroupement pédagogiques intercommunaux "dispensés"
- Réseaux d'éducation prioritaire (REP)

**Landes**  
 331 communes (dont 262 avec écoles)  
 247 écoles publiques (73 maternelles et 174 élémentaires)  
 18 écoles privées sous contrat (18 élémentaires)  
 0 écoles privées hors contrat (0 élémentaires)  
(sources : statistiques officielles scolaires 2015)

# DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES LANDES

5 avenue Antoine Dufau BP 389 40012 MONT-DE-MARSAN Cedex

**tél.** 05.58 05 66 66 (standard ouvert de 8h15 à 11h45 et de 13h00 à 16h00)

**fax** 05.58 75 30 27

**Mél** ce.ia40@ac-bordeaux.fr

**www** http://landes.ac-bordeaux.fr

Horaires d'ouverture au public : 8h30 -12h00 / 13h30 -16h30

Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des  
services de l'Éducation nationale

**Jean-Jacques LACOMBE** 05 58 05 66 60  
[ce.ia40-cab@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia40-cab@ac-bordeaux.fr)

Secrétaire général

**Eric BIGOT** 05 58 05 66 63  
[ce.ia40@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia40@ac-bordeaux.fr)

IEN adjoint à l'IA-DASEN  
Directrice de cabinet  
IEN IO  
IEN chargé  
de l'enseignement technique  
et de l'apprentissage  
IEN référent maternelle

**Francis WEBER** 05 58 05 66 78  
**Patricia ROUMEGOUX** 05 58 05 66 72  
**Catherine COURBAIGTS** 05 58 05 66 82

**Philippe VERPLANCKE** 05 58 05 66 66  
**Catherine LEBRAT** 05 58 05 66 75

## Service des moyens et de l'organisation scolaire

Chef de division

[ce.ia40-smos@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia40-smos@ac-bordeaux.fr)  
**Diane CAUVIN** 05 58 05 66 70

## Service des élèves et de la vie scolaire

Chef de division

[ce.ia40-sevs@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia40-sevs@ac-bordeaux.fr)  
**Stéphane DEDIES**

## Service des personnels enseignants

Chef de division

[ce.ia40-spe@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia40-spe@ac-bordeaux.fr)  
**Marie-Laure BATAILLE** 05 58 05 66 89

## Service gestion des contrats aidés et affaires juridiques

Chef de division

[ce.ia40-spe@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia40-spe@ac-bordeaux.fr)  
**Charlène PRABONNE** 05 58 05 66 67

## Service des affaires générales et financières

Chef de division

[ce.ia40-sagf@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia40-sagf@ac-bordeaux.fr)  
**Alain LABATSUZAN** 05 58 05 66 69

# Département du Lot-et-Garonne

Situé en Aquitaine, entre Bordeaux et Toulouse, bénéficiant d'un climat agréable, le Lot-et-Garonne incarne toutes les valeurs qui fondent l'esprit du Sud-Ouest. Authentique et convivial, il promet des rencontres chaleureuses à tous.

Gourmand et généreux, il est le premier département français pour la diversité de ses fruits et légumes cultivés. Pruneaux d'Agen, tomates de Marmande, fraises, kiwis, vignobles... la gastronomie et les produits du terroir font partie de son identité.

Pétri d'histoire, le département n'est demeuré étranger à aucun des grands épisodes de l'histoire de France. Grâce sans doute à sa position à peu près centrale dans la Guyenne et la grande vallée de la Garonne, il y a presque toujours joué un rôle considérable. Vous apprécierez les plaisirs d'une promenade le long du canal et vous y découvrirez châteaux, bastides, églises romanes ou croisières fluviales.

Le Lot-et-Garonne est un département rural, le réseau scolaire y est donc très étendu, jusque dans des zones relativement isolées : 319 communes, 321 écoles publiques, 14 écoles privées, 51 regroupements pédagogiques, 37 collèges et 17 lycées publics et privés, plus de 54 000 élèves. Cet important et nécessaire maillage du territoire s'appuie sur le dynamisme des équipes et communautés scolaires et sur l'existence de partenariats de qualité.

Les indicateurs de parcours des élèves, les taux de réussite aux examens, les taux d'orientation vers la voie générale, technologique ou professionnelle, la nature des liaisons consolidées et dynamiques entre les divers degrés d'enseignement, la mobilisation de l'encadrement dans des programmes d'actions concertées des zones d'animation pédagogique, l'engagement fort des personnels dans la réussite des élèves, attestent d'une implication tangible mise au service de l'École et des élèves.

De la maternelle au lycée, les professeurs disposent d'un outil pédagogique unique en France : la convention éducative née d'un partenariat privilégié entre le Conseil départemental de Lot-et-Garonne et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale. Actualisée tous les ans en fonction des programmes pédagogiques, elle a pour principaux objectifs de compléter et d'illustrer l'enseignement de certaines disciplines scolaires (culture, patrimoine, sport, environnement, développement durable) lors de la tenue d'ateliers et de sorties extra-scolaires.

Les différents services de l'État et les collectivités territoriales entretiennent des relations de qualité débouchant sur de nombreux partenariats. Leur forte implication permet une amélioration constante de la qualité des locaux et des équipements. La richesse du tissu associatif (amicales laïques, associations culturelles et sportives...) très actif dans les principales communes ou communautés de communes vient compléter cette dynamique départementale.

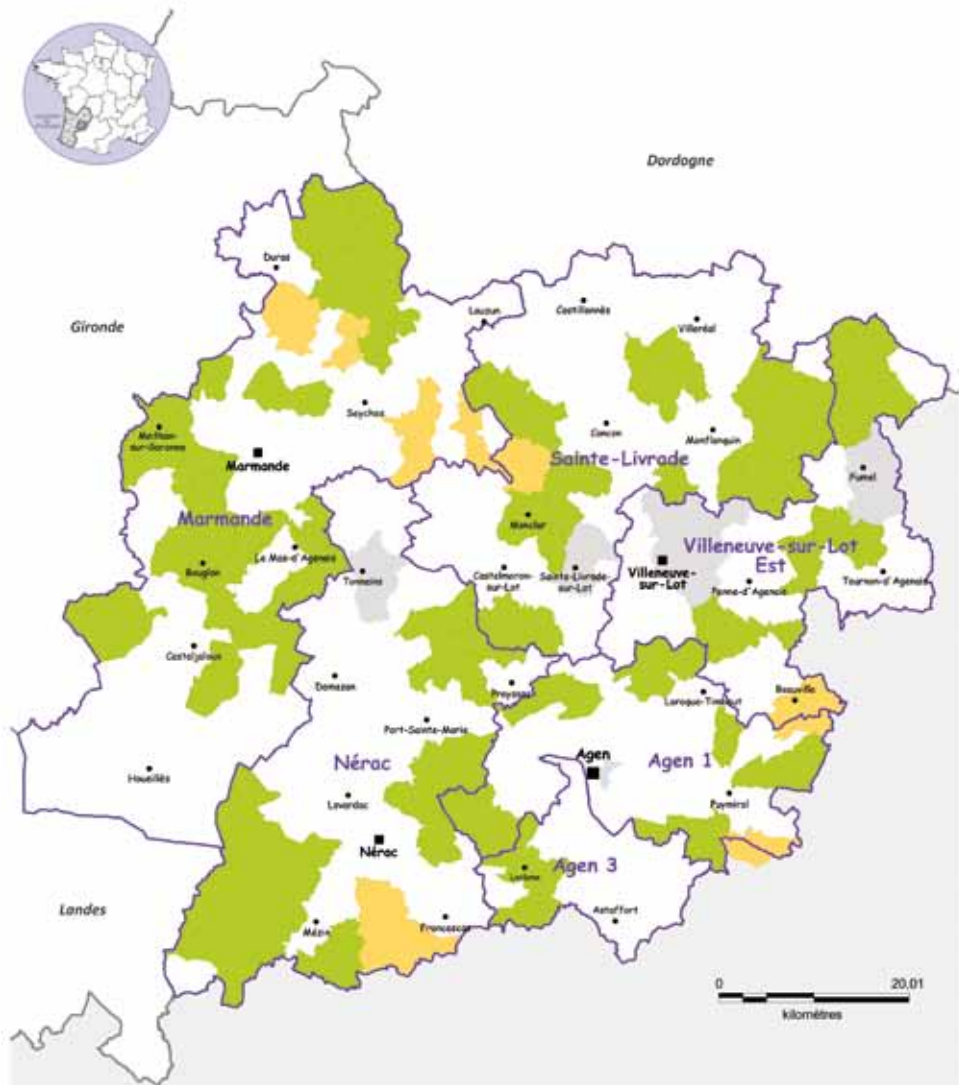
Pour toutes ces raisons, mais avant tout pour les défis que nous devons relever ensemble, je suis très heureux de vous accueillir dans le Lot-et-Garonne.

Je sais pouvoir compter sur vos qualités personnelles et professionnelles pour assurer la réussite de chacun de vos élèves.

Je vous souhaite la bienvenue dans ce département.

Dominique POGGIOLI  
Inspecteur d'académie,

Directeur académique des services de l'Éducation nationale du Lot-et-Garonne



Autre circonscription : Agen 2 (circonscription en charge de l'ASH)

ESPE  
2015



Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement Supérieur  
Direction des Écoles et de la Scolarité  
Service : ANAEEF - SCOR 43  
Mars 2015

## Département du LOT-ET-GARONNE

### Circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré - rentrée scolaire 2015

- Circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré
- Regroupement pédagogiques intercommunaux "concentrés"
- Regroupement pédagogiques intercommunaux "dispersés"
- Réseaux d'éducation prioritaire (REP)

**Lot-et-Garonne**  
 319 communes (dont 211 avec école)  
 217 écoles publiques (82 maternelles et 235 élémentaires)  
 14 écoles privées sous contrat (14 élémentaires)  
(données à l'exception de la rentrée scolaire 2015)

Possibilité d'accéder à un atlas cartographique et à une cartographie interactive à l'adresse suivante :  
<http://intra.in.ac-bordeaux.fr/Info/accescarto.htm>

DIRECTION DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU LOT-ET-GARONNE

23 rue Roland Goumy 47916 AGEN cedex 9

**tél.** 05 53 67 70 00 (standard ouvert de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 16h30)

**fax** 05.53.67.70.32

**mél** ce.ia47@ac-bordeaux.fr

**www** <http://www.ac-bordeaux.fr/ia47>

Horaires d'ouverture au public: 8h30 -12h15 et 13h30 -16h30

Inspecteur d'académie,  
Directeur académique des  
services de l'Éducation nationale

**Dominique POGGIOLI**

05.53.67.70.01  
[ce.ia47-sp@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia47-sp@ac-bordeaux.fr)

Secrétaire général

**Jean-Bernard JUNCA-LAPLACE**

05.53.67.70.04  
[ce.ia47@ac-bordeaux.fr](mailto:ce.ia47@ac-bordeaux.fr)

Cabinet

**Franck GINDRE**

05.53.67.70.02  
[franck.gindre@ac-bordeaux.fr](mailto:franck.gindre@ac-bordeaux.fr)

IEN-IO

**Ellen DAUSSE**

05.53.67.70.05  
[ellen.dausse@ac-bordeaux.fr](mailto:ellen.dausse@ac-bordeaux.fr)

IEN-ET-EG et Apprentissage

**Jérôme MUZARD**

05.53.67.70.06  
[jerome.muzard@ac-bordeaux.fr](mailto:jerome.muzard@ac-bordeaux.fr)

## Division des structures, des moyens des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, de l'enseignement privé

Chef de division

**Martine BOSSUET**

05.53.67.70.10  
[martine.bossuet@ac-bordeaux.fr](mailto:martine.bossuet@ac-bordeaux.fr)

## Division scolarité, vie scolaire

Chef de division

**Françoise RIVETTA**

05.53.67.70.40  
[francoise.rivetta@ac-bordeaux.fr](mailto:francoise.rivetta@ac-bordeaux.fr)

## Division des ressources humaines

Chef de division

**Stéphanie PUJOS**

05.53.67.70.16  
[stephanie.pujos@ac-bordeaux.fr](mailto:stephanie.pujos@ac-bordeaux.fr)

## Division des affaires générales, des finances

Chef de division

**Véronique LE GALL**

05.53.67.70.30  
[veronique.le-gall@ac-bordeaux.fr](mailto:veronique.le-gall@ac-bordeaux.fr)

## Service académique de gestion de frais de déplacement et changement de résidence

Chefs de service

**Véronique LE GALL**

**Stéphanie PUJOS** (formation continue + animations pédagogiques)

# Département des Pyrénées-Atlantiques



Bienvenue dans les Pyrénées-Atlantiques, département qui offre une riche palette de sites naturels et de paysages pleins de charme.

Peu de territoires présentent autant de subtils contrastes : côtes de sable fin ou bordées de falaises, pics majestueux dominant de profondes vallées verdoyantes, plaines céréalières, landes pastorales, coteaux couverts de vignes s'y succèdent et, parfois, s'y mêlent. Et partout l'eau, l'eau des sources, l'eau des gaves et des ruisseaux, l'eau des torrents et des cascades, l'eau des lacs et de l'océan...

Les Pyrénées-Atlantiques composées du Béarn et du Pays Basque, tous deux forts de leur identité linguistique et culturelle, de leur histoire et de leurs traditions, se caractérisent par un dynamisme économique et une structuration sociale dont bénéficient ses habitants.

Les écoles et établissements du département s'intègrent à cette diversité, à la fois rurale et urbaine, et mettent en oeuvre les orientations nationales et académiques afin d'atteindre les objectifs assignés à l'Éducation nationale.

Si les résultats obtenus sont ici supérieurs aux moyennes nationales, nous devons persévérer dans la voie de la qualité tout en renforçant les dispositifs destinés aux élèves rencontrant des difficultés scolaires (PPRE, soutien scolaire, accompagnement éducatif, stage de remise à niveau, activités pédagogiques complémentaires...).

Par ailleurs, dans le cadre de la rénovation de la voie professionnelle et de la réforme du lycée, la personnalisation des parcours de formation constitue un enjeu essentiel, nouveau défi qu'il convient de relever pour consolider la réussite de tous les élèves.

L'école en Pyrénées-Atlantiques, c'est un engagement très fort pour l'accueil et l'intégration des enfants différents, qu'ils soient porteurs de handicap, primo-arrivants ou issus de la communauté des gens du voyage. C'est encore un projet éducatif et partenarial dynamique qui se décline tant dans la mise en oeuvre des contrats éducatifs locaux, que dans la prévention de la rupture scolaire et celle des dépendances et des conduites à risques. C'est également une politique culturelle active, ambitieuse et riche, soutenue fortement par le Conseil départemental, les collectivités locales, et réalisée avec l'aide de nombreux partenaires institutionnels et associatifs.

L'Éducation nationale dans les Pyrénées-Atlantiques, c'est aussi un accompagnement et une démarche pour le développement des langues régionales : le basque et l'occitan.

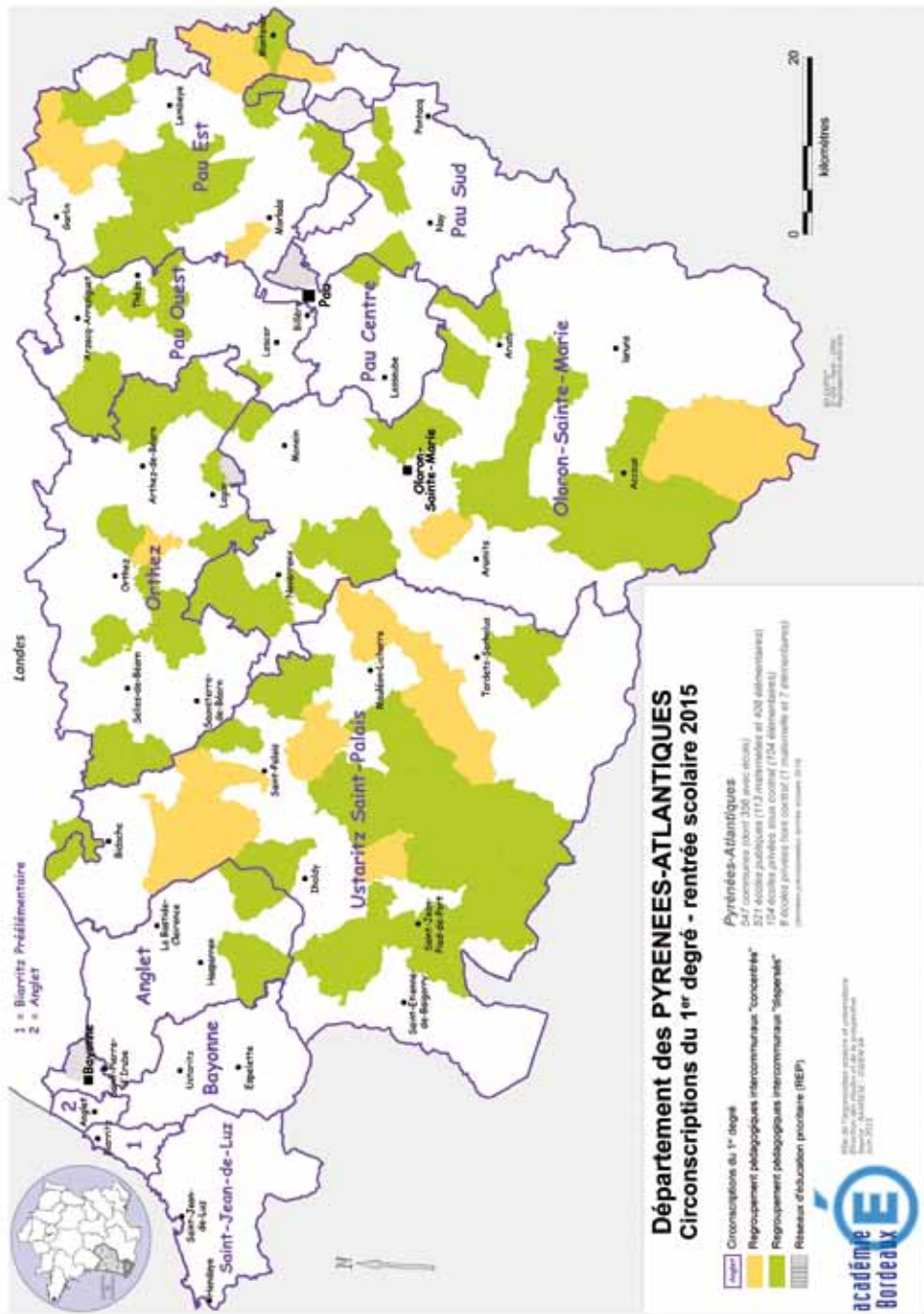
Bref, une Ecole en action, attentive à donner à chaque enfant les meilleures chances de réussite, dans le respect des valeurs républicaines dont elle est porteuse.

Je vous souhaite une bonne installation dans ce magnifique département et une parfaite intégration au sein des établissements scolaires des Pyrénées-Atlantiques.

Pierre BARRIERE  
Inspecteur d'académie,

Directeur académique des services de l'Éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques





Possibilité d'accéder à un atlas cartographique et à une cartographie interactive à l'adresse suivante : <http://intra.in.ac-bordeaux.fr/info/accescarto.htm>

# DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

2 place d'Espagne, 64038 PAU Cedex

**tél.** 05 59 82 22 00

**fax** 05 59 27 25 80

**mél** ce.ia64@ac-bordeaux.fr

**www** www.ac-bordeaux.fr/ia64/

Horaires du standard : 8h30 - 12h00 / 14h00 - 17h30

Heures d'ouverture au public : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Éducation nationale	<b>Pierre BARRIERE</b>	05 59 82 22 01
Inspecteur d'académie, Directeur académique adjoint des services de l'Éducation nationale	<b>Daniel PASSAT</b>	05 59 82 22 44
Secrétaire générale	<b>Marie-Odile POLLET-PASCHAL</b>	05 59 82 22 02
IEN adjointe à l'IA-DASEN	<b>Christiane MARSAN</b>	05 59 82 22 21
Chef de cabinet	<b>NN</b>	05 59 82 22 28
IEN-IO	<b>Philippe DUCAFFY</b>	05 59 82 22 04
IEN référente maternelle	<b>Sylvie CUCULOU</b>	05 59 59 64 18
IEN-ET	<b>Gérard OBERLIN</b>	05 59 82 22 24

## Pôle 1<sup>er</sup> degré

Chef de pôle	<b>Laurent CAPDEBOSCO</b>	poste 4417
Adjointe au chef de pôle	<b>NN</b>	poste 4414

## Pôle 2<sup>nd</sup> degré

Chef de pôle	<b>Anne-Laure COLLONGUES</b>	poste 4615
--------------	------------------------------	------------

## Pôle vie de l'élève, Examens et Concours

Chef de pôle	<b>Isabelle COENE</b>	05 59 82 22 03
--------------	-----------------------	----------------

## Pôle soutien / Budget / Plateforme technique académique des bourses

Chef de pôle	<b>NN</b>	05 59 82 22 19
--------------	-----------	----------------

## Pôle soutien affaires médicales / service intérieur

Chef de pôle	<b>NN</b>	05 59 82 22 40
--------------	-----------	----------------

## Chargée de mission EVS/AVS/AED/EAP

<b>Marie-Hélène CABAU</b>	poste 4617
---------------------------	------------



# Collèges des Pyrénées-Atlantiques

**Le Département investit** de façon conséquente **dans les 48 collèges publics** des Pyrénées-Atlantiques. Un Programme Pluriannuel d'Investissement de plus de **250 millions d'euros** est ainsi engagé, depuis 2005, pour réaliser la rénovation ou la reconstruction des bâtiments et donner aux collégiens et aux enseignants les meilleures conditions possibles d'apprentissage et de transmission des savoirs.

Chaque année, **le Département octroie également plus de 6 millions d'euros de dotation** aux établissements pour leur permettre d'assurer leur fonctionnement courant.

Au-delà de ces actions qui s'inscrivent dans le champ de ses compétences obligatoires, le Département a également la volonté de favoriser le développement d'actions éducatives innovantes et de soutenir les enseignants dans leurs pratiques pédagogiques.

Ainsi, depuis 2014, toutes les aides que le Département apporte aux collèges pour les accompagner dans leurs actions éducatives sont intégrées dans le **« Projet Éducatif Départemental »** (Le PED est consultable sur le site [www.le64.fr](http://www.le64.fr)) qui regroupe, dans un document unique, toutes les aides financières et matérielles dont peuvent bénéficier les collèges pour la mise en œuvre de leurs projets à vocation culturelle, artistique, éducative ou sportive.

Par ailleurs, le Département organise chaque année, à l'attention de la communauté éducative et en partenariat avec l'Éducation nationale, la journée d'échanges **« EIDOS64, le forum des pratiques numériques pour l'éducation »** dont la prochaine édition se tiendra le 27 janvier 2016.

**Le Département des Pyrénées-Atlantiques a choisi de faire de l'éducation une priorité absolue.**

## RECTORAT DE BORDEAUX

### Site Carayon-Latour

5, rue Joseph-de-Carayon-Latour

### Site Paul-Victor de Sèze

114 rue Georges Bonnac ou 3 Terrasse Front du Médoc

**tél.** 05.57 57 38 00 (standard ouvert de 8h00 à 18h00)

**www** <http://www.ac-bordeaux.fr/>

Horaires d'ouverture au public : 09h00 à 11h45 / 14h00 à 16h45

## Organigramme du rectorat

Recteur de l'académie - Chancelier des Universités d'Aquitaine **Olivier DUGRIP**

### Cabinet du recteur

Directeur de cabinet	<b>Eric CHENAL</b>	05 57 57 38 09 ce.cabinet@ac-bordeaux.fr
Adjointe au directeur de cabinet, chargée de la coordination de la communication	<b>Isabelle DELBEZ</b>	05 57 57 38 09
Communication	<b>Marion GALLIER</b>	05 57 57 38 30
Webmestre	<b>NN</b>	poste 44 12

### Secrétariat général

Secrétaire générale de l'académie	<b>Michèle JOLIAT</b>	0557573820 ce.secretariat-general@ac-bordeaux.fr
Secrétaire générale adjointe de l'académie, responsable du pôle expertises et services	<b>Frédérique SALSMANN</b>	0557573821 ce.secretariat-general-adjoint@ac-bordeaux.fr
Secrétaire général adjoint, délégué à l'organisation scolaire et universitaire	<b>Yvon MACÉ</b>	0557573565 ce.dosu@ac-bordeaux.fr
Secrétaire générale adjointe, déléguée aux relations et ressources humaines	<b>Claude GAUDY</b>	0557573562 ce.drh@ac-bordeaux.fr

## Pôle de l'animation pédagogique

Délégué académique à la formation des personnels de l'éducation nationale (DAFPEN)	<b>PIERRE LACUEILLE</b>	05 57 57 39 78 formation@ac-bordeaux.fr
Délégué académique aux formations professionnelles et technologiques initiales et continues (DAFPIC)	<b>Thierry KESSENHEIMER</b>	05 40 54 70 87 ce.dafpic@ac-bordeaux.fr
Collège des IA-IPR Doyen	<b>Frédéric BLANC</b>	05 57 57 38 19 ce.ipr@ac-bordeaux.fr
Collège des IEN ETEG et IO Doyen	<b>Frédéric GUIRAL</b>	05 57 57 38 19 ce.ien@ac-bordeaux.fr
Collège des IEN 1 <sup>er</sup> degré Doyen	<b>Robert SAUVAGET</b>	robert.sauvaget@ac-bordeaux.fr
Inspection établissements et vie scolaire	<b>Carole BLASZCZYK Jean-Pierre MEAU Michèle BLAKELY Marie-Claude FANTHOU</b>	05 57 57 38 71 ce.cvs@ac-bordeaux.fr
IEN Conseillère technique ASH	<b>Arlette GRANDPRÉ</b>	05 57 57 38 46 arlette.grandpre@ac-bordeaux.fr
Déléguée académique au numérique éducatif (DANE)	<b>Sabrina CALIAROS</b>	05 40 54 70 60 dane@ac-bordeaux.fr
Déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC)	<b>Catherine DARROUZET</b>	05 57 57 35 90 ce.action-culturelle@ac-bordeaux.fr
Correspondant académique pour les sciences et technologies (CAST)	<b>Vincent BESNARD</b>	05 40 54 70 67
Délégué académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC)	<b>Johan DELORY</b>	05 57 57 35 37 ce.relint@ac-bordeaux.fr
Déléguée académique à l'éducation aux médias d'information (CLEMI)	<b>Isabelle MARTIN</b>	05 57 57 35 82 clemi@ac-bordeaux.fr
Chef du service académique de l'information et de l'orientation, délégué régional de l'ONISEP	<b>Eric MORTELETTE</b>	05 40 54 71 55 / 71 57 saio@ac-bordeaux.fr
Centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des voyageurs (CASNAV - CIO de Talence) Allée Laroumagne	<b>Jean-Pierre HOCQUELLET</b>	05 56 11 55 80

# Organigramme du rectorat

## Pôle des relations et ressources humaines

Délégation aux relations et ressources humaines	<b>Claude GAUDY</b>	05 57 57 35 62
Département expertise paye - pension	<b>Caroline PREPOINT</b>	05 57 57 35 72
Service d'appui aux ressources humaines	<b>Virginie LANDES</b>	05 57 57 87 84 ce.sarh@ac-bordeaux.fr
Bureau du conseil en gestion des carrières et des parcours professionnels, conseillère mobilité carrières	<b>Nathalie MAGUIRE</b>	05 57 57 35 53
Correspondant handicap	<b>Carole DAMON</b>	05 57 57 38 79
Bilans professionnels	<b>Marie-Claude RAOUST</b>	05 57 57 39 88
Direction des personnels d'encadrement, administratifs, techniques, de laboratoire, santé, sociaux (DEPAT)	<b>Patrick BOUCHET</b>	05 57 57 39 40
Direction des personnels enseignants et gestion du remplacement (DPE)	<b>Laurent BASLY</b>	05 57 57 35 91 ce.dpe@ac-bordeaux.fr

## Pôle de l'organisation scolaire et universitaire

Direction de l'enseignement supérieur et du contrôle interne de gestion (DESCIG)	<b>Jean MERPILLAT</b>	05 57 57 87 55
Direction des constructions et du patrimoine (DCP)	<b>Christian DROZ-BARTHOLET</b>	05 57 57 39 70 ce.dc@ac-bordeaux.fr
Direction des études et de la prospective (DEP)	<b>Pascale GUILLOIS</b>	05 57 57 48 69 ce.daec@ac-bordeaux.fr
Direction des structures et des moyens (DSM)	<b>Geneviève MESNARD</b>	05 57 57 38 41 ce.dsm@ac-bordeaux.fr
Direction de la gestion de l'enseignement privé (DGEP)	<b>Lydiane DESSALAS</b>	05 57 57 87 60 ce.dgep@ac-bordeaux.fr

## Pôle expertises et services

Direction du conseil, de la vie scolaire et des affaires juridiques (DCVSAJ)	<b>Thierry LAVIGNE</b>	05 57 57 87 33
Direction des examens et concours (DEC)	<b>Hélène ROIDOR</b>	05 57 57 35 00 ce.dec@ac-bordeaux.fr
Direction des systèmes d'information (DSI)	<b>Patrick BENALET</b>	05 57 57 38 74 ce.dsi@ac-bordeaux.fr
Département de la gestion du rectorat (DGR)	<b>Joseph FERNANDEZ</b>	05 57 57 38 95 ce.si@ac-bordeaux.fr
Direction des affaires financières (DAF)	<b>Frédérique ZOU-PERY</b>	05 40 54 71 81 ce.depachat@ac-bordeaux.fr

## Médiateur académique

**Miguel TORRES**

05 40 54 70 75

Doyen	<b>Frédéric BLANC</b>	
Secrétariat des corps d'inspection et des doyens (appels de 8h30 à 12h00 et 14h00 à 16h00)	<b>Nathalie LEREIN Melisande HERAUD Nadia EL GNAOUI Michèle CHEVALARIAS</b>	poste 38 19
Gestionnaire	<b>Anne DUVIGNAU</b>	poste 38 58

## Collège des IA-IPR par discipline

Allemand	<b>Ludger HERZIG</b>	
Anglais	<b>Susan GALAND James WINDSOR</b>	<b>Hélène ROCHARD Valérie NOUASRIA</b>
Arabe	<b>Michel NEYRENEUF</b> <i>Paris</i>	
Arts appliqués	<b>Frédéric LAGARRIGUE</b>	
Arts plastiques	<b>Catherine KEREVER</b>	
Biochimie-Génie biologique	<b>Philippe GARNIER</b> <i>Toulouse</i>	
Chinois	<b>Anne-Marie BORDAS</b>	
Économie et Gestion	<b>Mireille VAUJANY Isabelle VERRIERES</b>	<b>Philippe LOUCHET</b>
Éducation musicale	<b>Sylvie WALCZAK</b>	
Éducation physique et sportive	<b>Catherine BEDECARRAX Jean-Luc MOURIER</b>	<b>Thierry DU VERDIER Alexandre FALCO</b>
Espagnol	<b>Gérald LARRIEU Sylvie BAUDEQUIN</b>	<b>Sarah MENARD</b>
Établissements et vie scolaire	<b>Carole BLASZCZYK Jean-Pierre MEAU</b>	<b>Michèle BLAKELY Marie-Claude FANTHOU</b>
Hébreu	<b>Letitia LAMBERT</b> <i>Versailles</i>	
Histoire - Géographie	<b>Michel ROQUES Dominique VARINOIS</b>	<b>Guillaume JACONO</b>
Italien	<b>Véronique CARAYON</b>	
Lettres	<b>Catherine DARROUZET Olivier MASSE Jean-Pierre HOCQUELLET Jean-Marie SARPOULET</b>	<b>Isabelle PECHEYRAN-ROSSI Fabienne OUVRRARD Christophe AGARD (chargé de mission)</b>
Mathématiques	<b>Christophe BARNET Agnès DURANTHON Philippe JANVIER</b>	<b>Marie-Luce ABADIE Claude FELLONEAU</b>
Philosophie	<b>Jean-Michel LESPADE</b>	
Portugais	<b>Olinda PIRES</b> <i>Versailles</i>	
Russe	<b>Christina AGUIBETOV</b> <i>Montpellier</i>	
Sciences de la Vie et de la Terre	<b>Frédéric BLANC Bruno FORESTIER</b>	
Sciences et techniques industrielles	<b>Patrick COHEN</b>	
Sciences économiques et sociales	<b>Christian FEYTOUT</b>	
Sciences médico-sociales Économie sociale et familiale	<b>Martine LACOTE</b> <i>Toulouse</i>	
Sciences physiques	<b>David BOYER Pierre LACUEILLE</b>	<b>Christophe BERTHIER</b>
Langue régionale Occitan	<b>Jean-Marie SARPOULET</b>	
Chargé de mission langues régionales Basque	<b>Jakes SARRAILLET</b>	

# Collège des IEN ET-EG

Chargés de l'enseignement professionnel

**mé** ce.ien@ac-bordeaux.fr

Doyen	<b>Frédéric GUIRAL</b>	
Gestionnaire	<b>Anne DUVIGNAU</b>	38 58
Secrétariat des corps d'inspection	<b>Nathalie LEREIN Melisande HERAUD Nadia EL GNAOUI Michèle CHEVALARIAS</b>	38 19
Économie et gestion	<b>Kamel HADDAD Vincent DUCROS Jérôme MUZARD Frédérique COLLY Daniel THOMAS Lucas SANZ-RAMOS</b>	
Enseignement artistique	<b>Michel PIANA</b>	
Formation continue	<b>Claude DELAGE (responsable du Dispositif académique de VAE)</b>	
Lettres / Histoire	<b>Charles JACQUELIN Élisabeth LANDIER</b>	
Lettres/Allemand	<b>Rémy CORTELL (Créteil)</b>	
Lettres/Espagnol	<b>Michel MARTINEZ (Toulouse)</b>	
Lettres/Anglais	<b>Pierre POTTEZ</b>	
Mathématiques/Sciences	<b>Frédéric GUIRAL Sandrine TAUZIN</b>	
Sciences biologiques et sciences sociales appliquées	<b>Nadine COUTURE Catherine GANTEIL Michèle TERRET</b>	
Sciences et techniques industrielles	<b>Joëlle FLOQUET Philippe L'HOSTIS Jean-Pierre MEAU Gérard OBERLIN Stéphane GOY Philippe VERPLANCKE Vincent NOYON François DREYDEMY</b>	

## IE

Enseignement technique - conseillers techniques des DASEN

DOROGNE	<b>Stéphane GOY</b>	0553028484
GIRONDE	<b>Frédérique COLLY</b>	0556563779
LANDES	<b>Philippe VERPLANCKE</b>	0558056686
LOT-ET-GARONNE	<b>Jérôme MUZARD</b>	0553677006
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	<b>Gérard OBERLIN</b>	0559822224

## IE - IO

Information et orientation - conseillers techniques des DASEN

DOROGNE	<b>Jean-Jacques LAVERGNE</b>	0553028484 (56 00)
GIRONDE	<b>Jean-Michel GAUTIER</b>	0556564924 (36 00)
LANDES	<b>Catherine COURBAIGTS</b>	0558056666 (56 01)
LOT-ET-GARONNE	<b>Ellen DAUSSE</b>	0553677005 (56 02)
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	<b>Philippe DUCAFFY</b>	0559822204 (56 03)



# Inspecteurs de l'Éducation nationale

## Circonscriptions du 1<sup>er</sup> degré

<b>DORDOGNE</b>			
BERGERAC EST	Gérard MAURICE	05 53 57 14 42	Ce.ien-bergest@ac-bordeaux.fr
BERGERAC OUEST	Joëlle MIRASSOU	05 53 58 11 08	Ce.ien-bergeouest@ac-bordeaux.fr
NONTRON NORD DORDOGNE	Mohamed BENATTOU	05 53 02 84 84	Ce.ien-nontron@ac-bordeaux.fr
PÉRIGUEUX 1 (ASH)	Claude LAGRANGE	05 53 53 83 83	Ce.ien-perigueux1@ac-bordeaux.fr
PÉRIGUEUX NORD	Marie-Noëlle PONS	05 53 02 84 84	Ce.ien-perigueux-nord@ac-bordeaux.fr
PÉRIGUEUX SUD	Jean-Louis ALAYRAC	05 53 53 16 66	Ce.ien-perigueux-sud@ac-bordeaux.fr
SAINT ASTIER - OUEST DORDOGNE	Eric GUTKOWSKI	05 53 53 38 59	Ce.ien-st-astier@ac-bordeaux.fr
SARLAT EST DORDOGNE	Pierre BAZIARD	05 53 59 13 82	Ce.ien-sarlat@ac-bordeaux.fr
IEN A	Alain GRIFFOUL	05 53 02 84 50	Ce.ia24-cabinet@ac-bordeaux.fr
<b>GIRONDE</b>			
ASH EST	Pascale MOULLET	05 56 56 36 12	Ce.0331876K@ac-bordeaux.fr
ASH OUEST	Daniel GILLARD	05 56 56 36 13	Ce.0332275U@ac-bordeaux.fr
ARCACHON NORD	Catherine RIDARD	05 57 72 27 90	Ce.0333037X@ac-bordeaux.fr
ARCACHON SUD	Béatrice BIROU	05 57 72 29 07	Ce.0331451Y@ac-bordeaux.fr
BLAYE	Pierre KESSAS	05 57 42 62 53	Ce.0331445S@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX – BÈGLES	Bénédicte LIEF	05 56 56 36 97	Ce.0331454B@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX CENTRE	Robert SAUVAGET	05 56 17 37 57	Ce.0332092V@ac-bordeaux.fr
LE BOUSCAT	Philippe MORISSET	05 56 56 36 91	Ce.0331450X@ac-bordeaux.fr
BORDEAUX – NORD	Emmanuel GHESQUIERE Anne-Marie BEZIAN	05 56 56 36 90	Ce.0331456D@ac-bordeaux.fr
FLOIRAC	Richard ORTALI	05 57 54 17 70	Ce.0332863H@ac-bordeaux.fr
PESSAC	Patrick LAZARE	05 56 07 82 95	Ce.0331457E@ac-bordeaux.fr
ENTRE-DEUX-MERS	Philippe DUBOIS	05 57 54 17 80	Ce.0331444R@ac-bordeaux.fr
GRADIGNAN	NN	05 57 35 10 74	Ce.0332091U@ac-bordeaux.fr
LANGON	Isabelle BARBIER	05 57 98 17 90	Ce.0331446T@ac-bordeaux.fr
LA REOLE	Marie-Laure GABARROCHE	05 56 61 50 99	Ce.0331449W@ac-bordeaux.fr
LESPARRE	NN	05 56 73 38 97	Ce.0331447U@ac-bordeaux.fr
LIBOURNE I	Thierry BERTHOU	05 57 55 46 06	Ce.0331448V@ac-bordeaux.fr
LIBOURNE II	Sylvie REBESCHINI	05 57 55 46 90	Ce.0332274T@ac-bordeaux.fr
LORMONT	Sylvie CUCULOU	05 57 77 10 90	Ce.0331635Y@ac-bordeaux.fr
MERIGNAC	Laurent SICARD	05 56 97 43 03	Ce.0331453A@ac-bordeaux.fr
SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC	Myriam DEMARET	05 57 94 06 15	Ce.0332529V@ac-bordeaux.fr
SAINT-MEDARD-EN- JALLES	Isabelle TAUDIN	05 56 70 12 31	Ce.0331455C@ac-bordeaux.fr
TALENCE	Serge LELEU	05 57 96 11 70	Ce.0331443P@ac-bordeaux.fr
Formation - Numérique	Eric SEGOUIN	05 56 56 57 39	Ce.0333220W@ac-bordeaux.fr
Préélémentaire Est	Pascale PALY	05 56 56 36 78	Ce.0333221X@ac-bordeaux.fr
IENA	Jean-François LAFONT	05 56 56 36 43	Ce.0331452Z@ac-bordeaux.fr
<b>LANDES</b>			
DAX CENTRE LANDES	Christophe PETITCOLLIN	05 58 74 33 35	Ce.ien40-dax-centre@ac-bordeaux.fr
DAX SUD ADOUR	Sylvie HOURMAT	05 58 74 68 23	Ce.ien40-dax-adour@ac-bordeaux.fr
MIMIZAN - PAYS DE BORN	Olivier VEILLAT	05 58 82 42 99 05 58 82 48 23	Ce.ien40-mimizan@ac-bordeaux.fr
MONT-DE-MARSAN SUD ARMAGNAC	Francis WEBER	05 58 05 66 82	Ce.ien40-marsan-armagnac@ac-bordeaux.fr
MONT-DE-MARSAN TURSAN	Catherine LEBRAT	05 58 05 66 82	Ce.ien40-marsan-tursan@ac-bordeaux.fr

MONT-DE-MARSAN HAUTE LANDE	<b>Pierre PEDEGERT</b>	0558757594	Ce.ien40-marsan-lande@ac-bordeaux.fr
MONT-DE-MARSAN SUD CHALOSSE	<b>Serge SEGURA</b>	0558064209	Ce.ien40-marsan-chalosse@ac-bordeaux.fr
TYROSSE CÔTE SUD	<b>Patrick WARGNIER</b>	0558771769	Ce.ien40-tyrosse@ac-bordeaux.fr
ASH et élèves à besoins éducatifs particuliers	<b>Daniel DUVAL</b>	0558056682	Ce.ien40-ash@ac-bordeaux.fr
<b>LOT-ET-GARONNE</b>			
AGEN 1	<b>Bernard FAINZANG</b>	0553677095	ien.agen1@ac-bordeaux.fr
AGEN 2 – ASH	<b>Carole ERRANT</b>	0553677091	ien.agen2.47@ac-bordeaux.fr
AGEN 3	<b>Agnès DELAGE</b>	0553677043	ien.agen3@ac-bordeaux.fr
MARMANDE	<b>NN</b>	0553890128	ien.marmande.47@ac-bordeaux.fr
NERAC	<b>Jean-Michel PIGNON</b>	0553972188	ien.nerac.47@ac-bordeaux.fr
SAINTE LIVRADE -VILLENEUVE-SUR-LOT OUEST	<b>NN</b>	0553891160	ien.sainte-livrade.villeneuve-ouest.47@ac-bordeaux.fr
VILLENEUVE-SUR-LOT EST	<b>Jean-Pierre DARMAGNAC</b>	0553413452	ien.villeneuve.47@ac-bordeaux.fr
<b>PYRÉNÉES-ATLANTIQUES</b>			
IENT A	<b>Christiane MARSAN</b>	0559822221	Ce.ia64@ac-bordeaux.fr
ANGLLET	<b>Florence LEAL</b>	0559593737	Ce.ienanglet@ac-bordeaux.fr
BAYONNE	<b>Pascal DEJOUX</b>	0559596434	Ce.ienbayonne@ac-bordeaux.fr
BIARRITZ – ASH OUEST	<b>Serge VIGUIER</b>	0559596418	Ce.ienbiarritz@ac-bordeaux.fr
BIARRITZ – PREELEMENTAIRE	<b>Sylvie CUCULOU</b>	0559596418	Ce.ienpreelementaire@ac-bordeaux.fr
OLORON	<b>Fabrice LOMON</b>	0559397241	Ce.ienoloron@ac-bordeaux.fr
ORTHEZ	<b>Marie-Line LOUISOR</b>	0559691179	Ce.ienorthez@ac-bordeaux.fr
PAU SUD	<b>Daniel BORDENAVE</b>	0559822241	Ce.ienpaujud@ac-bordeaux.fr
PAU ASH EST	<b>Franck PEYROU</b>	0559822242	Ce.ienpauash@ac-bordeaux.fr
PAU EST	<b>NN</b>	0559822245	Ce.ienpaujud@ac-bordeaux.fr
PAU OUEST	<b>Marie-Elisabeth GOULAS</b>	0559822243	Ce.ienpauouest@ac-bordeaux.fr
PAU CENTRE	<b>Jean LAPORTE-FAURET</b>	0559802245	Ce.ienpaucentre@ac-bordeaux.fr
SAINT-JEAN-DE-LUZ	<b>Marie-Pierre COHERE</b>	0559852454	Ce.ienstjeandeluz@ac-bordeaux.fr
USTARITZ	<b>Jocelyne DEJOUX</b>	0559937450	Ce.ienustaritz@ac-bordeaux.fr

## Santé

### Service médical

Rectorat	<b>Dr Colette DELMAS</b>		
Dordogne	<b>Dr James ALVES</b>	0553028489	ce.ia24-sps@ac-bordeaux.fr
Gironde	<b>Dr Cristina BUSTOS</b>	0556563743	ce.ia33-medical@ac-bordeaux.fr
Landes	<b>Dr Dominique MICHAUD</b>	0558056685	dominique.michaud@ac-bordeaux.fr
Lot-et-Garonne	<b>NN</b>	0553677047	sante47.scolaire@ac-bordeaux.fr
Pyrénées-Atlantiques	<b>NN</b>	0559822200	(poste 4210) santesocialelèves64@ac-bordeaux.fr

### Médecine de prévention

Dordogne	<b>Dr James ALVES</b>	0553028489	
Gironde	<b>Dr Maguy MARRACO</b>		
Lot-et-Garonne	<b>Dr Maryse BEAU-BESNARD</b>		
Pyrénées-Atlantiques Landes	<b>Dr Isabelle BIDEGAIN Dr Arielle GUTH Dr Jean-Pierre ADO</b>	0559822200	(poste 4402)

## Service infirmier

Rectorat	<b>Maryse PECHAUD</b>	0557 57 3823
Dordogne	<b>Alice FERREIRA de CARVALHO</b>	0553028438
Gironde	<b>Marie-Laure LASMI</b>	0556563653 ce.ia33-infirmier@ac-bordeaux.fr
Landes	<b>Corinne DELARUE</b>	0558056684 corinne.delarue@ac-bordeaux.fr
Lot-et-Garonne	<b>Sandra ORAZIO</b>	0553677056
Pyrénées-Atlantiques	<b>NN</b>	0559822200 (poste 4209)
Infirmière prévention santé au travail	<b>Micheline CHARBINAT</b>	0559822229
Infirmière éducation à la santé / secourisme	<b>Catherine BOLZE</b>	0559822200 (poste 4207)

## Social

### Service social

Conseillère technique auprès du recteur	<b>Corinne SARRAZIN</b>	
<b>DORDOGNE</b>		
Service social élèves	<b>Monique LAPOUGE</b>	0553028495
Service social personnels (1)	<b>Amina ILHAMI</b> <b>Claire LARNAUDIE</b>	0553028479 0553028433
<b>GIRONDE</b>		
Service social élèves	<b>Maryse BATY</b>	0556563742 ce.ia33-soc@ac-bordeaux.fr
Service social personnels (1)	<b>Marie-Jeanne CHARBONNIER</b> <b>Nicole KERGUIDUFF</b> <b>Caroline DESJARDINS</b> <b>Sandrine FLAMAND</b>	0556563751 0556563767 0556563753 0556563696
<b>LANDES</b>		
Service social élèves	<b>Marie MARTIN</b>	0558056688 marie.martin@ac-bordeaux.fr
Service social personnels (1)	<b>Valérie DUCOUT</b>	0558056687 valerie.ducout@ac-bordeaux.fr
(ZAP Peyrehorade /Dax/St Paul)	<b>Myriam CASAU</b>	0559398980
(St Martin de Seignanx /Tarnos)	<b>Anne-Laure DUDOUET</b>	0559594450
<b>LOT-ET-GARONNE</b>		
Service social élèves	<b>Laurence PRABONNEAU</b>	0553677057
Service social personnels (1)	<b>Sophie BLAIZAC</b>	0553677007
<b>PYRÉNÉES-ATLANTIQUES</b>		
Service social élèves	<b>Danièle MALBET</b>	0559822200 (poste 4211)
Service social personnels (1)	<b>Anne-Laure DUDOUET</b> <b>Marie-Antoinette DEVILLE</b> <b>Myriam CASAU</b>	0559594450 Secteur Pays Basque 0559822217 Secteur Béarn 0559398980 Secteur Orthez/Oloron/Dax

(1) Sectorisation du service social de prévention auprès des personnels de l'Éducation nationale

### Service inter-universitaire de médecine préventive

Pessac	Domaine universitaire - 13, avenue Pey-Berland - 33600 Pessac	0556807410
Pau	2, rue Audrey Benghozi - La clef des champs - Bâtiment E 64000 Pau	0559923230
Bayonne	Cité universitaire - Bâtiment C - Chemin d'Arancette - 64100 Bayonne	0559637662

### L'amicale des personnels du rectorat

<b>Anne DUVIGNAU</b>	anne.duvignau@ac-bordeaux.fr	0557573858
----------------------	------------------------------	------------

# DAFPEN

Délégation académique à la formation des personnels de l'Éducation nationale

**tél.** 05 57 57 39 78 / 05 57 57 39 86 **fax** 05 57 57 35 09 / 05 57 57 87 01

**mél** formation@ac-bordeaux.fr / ce.cafa@ac-bordeaux.fr

<b>DELEGUE ACADEMIQUE</b>	<b>Pierre LACUEILLE</b>	
Adjointe au DAFPEN, directrice des services administratifs et financiers, responsable de la formation des personnels ATSS	<b>Virginia LABOILE</b>	
Adjoint au DAFPEN, responsable des systèmes d'information, coordination des missions pédagogiques, en charge des ENT académiques	<b>Stéphane CARASCO</b>	05 57 57 35 95 (externe)
Assistante de direction Secrétariat des actions de formation des personnels d'encadrement et ATSS Gestion des salles de réunion "Tour de Sèze" - Correspondante plateforme interministérielle	<b>Katia PECH</b>	05 57 57 39 86 (externe) ce.cafa@ac-bordeaux.fr
Secrétariat du DAFPEN Secrétariat des actions de formation des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation Mise en œuvre des actions nationales (PNF, CERPET, universités d'été)	<b>Stéphanie PEROVITCH</b>	05 57 57 39 78 (externe) formation@ac-bordeaux.fr
<b>INGENIERIE DE FORMATION</b>		
Formation initiale, concours internes, reconversion, ASH	<b>Pascal BUREAU</b>	05 57 57 35 99 (externe)
Formation initiale, concours internes, reconversion, ASH	<b>Dominique ROUILLARD</b>	05 57 57 87 99 (externe)
Suivi des innovations et expérimentations pédagogiques premier et second degrés Suivi des projets spécifiques innovants de l'enseignement privé sous contrat	<b>Marie-Thérèse COUBETERGUES</b>	05 57 57 39 66 (externe)
EDD, partenariat AEFÉ avec les zones AMCECA et AMSUD	<b>Muriel DAGENS</b>	05 57 57 87 46 (externe)
Formations « socle commun »	<b>Marie-Christine LAYAN</b>	05 57 57 39 78 (externe)
Formations « socle commun »	<b>Marie-Hélène PIERRE</b>	05 57 57 35 96 (externe)
Formations « socle commun »	<b>Donatien ROUX</b>	05 57 57 39 78 (externe)
Formations « socle commun ».	<b>Frédérique ROUANET</b>	05 57 57 35 96 (externe)
Formations lycées	<b>Frédérique DEGORCE</b>	05 57 57 39 78 (externe)
Formations lycées	<b>Nathalie GARNAUD</b>	05 57 57 39 78 (externe)
Formations lycées	<b>Jocelyn GRIVAUD</b>	05 57 57 39 78 (externe)

**GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE****DAFPEN 1 – Bureau de gestion de la formation des personnels enseignants**

Télécopie : 05 57 57 87 01

<p>Chef de bureau Missions transversales : suivi budgétaire, correspondant DAF et cellule paye, veille juridique et financière Gestion administrative et financière des actions de formation (pers. enseignants, documentation, Vie scolaire) Élaboration, suivi des conventions (universités, évolution de carrière, FORMIRIS) Suivi administratif et financier des reconversions enseignants</p>	<b>Camille DA SILVA</b>	05 57 57 35 79 (externe)
<p>Enseignants stagiaires Tuteurs des professeurs stagiaires (FSTG et PSTG) PAF (SVT) - ZAP expérimentales Aide au suivi financier</p>	<b>Annie DECREMPS</b>	05 57 57 87 72 (externe)
<p>Préparation concours PAF (Enseignement culturel - Information et documentation - illettrisme - 2 CA-SH - assistants étrangers - AED - vie scolaire - mathématiques - Médias - Lettres - Musique - CASNAV - SAIO)</p>	<b>Béatrice DUPRAT</b>	05 57 57 39 61 (externe)
<p>PAF : enseignement technique - économie gestion - philosophie - EPS - secourisme - SST - Stages en entreprise</p>	<b>Sylvie MAGNE</b>	05 57 57 35 23 (externe)
<p>PAF (TICE, histoire-géographie, sciences physiques, EDD, SES, Langues) Innovations pédagogiques Suivi PSOP</p>	<b>Axelle THENARD</b>	05 57 57 87 44 (externe)
<p>Stages nationaux du PNF Suivi des dispositifs nationaux, CERPET, AEFE</p>	<b>Pierrette PUJOLS</b>	05 57 57 39 87 (externe)

**DAFPEN 2– Bureau de gestion de la formation des personnels d'encadrement et ATSS**

Télécopie : 05 57 57 39 06

<p>Chef de bureau Gestion administrative et financière des actions de formation du PAF (encadrement - ATSS) Gestion du planning de mise en œuvre des formations</p>	<b>Sandrine MAHE-GUILLOT</b>	05 57 57 87 43 (externe)
<p>Bureautique - Applications nationales Formation et préparations aux examens professionnels des personnels de laboratoire Secourisme Adaptation à l'emploi des personnels de secrétariat affectés en EPLE Gestion des salles informatiques de formation</p>	<b>Mailys CARRICART</b>	05 57 57 87 38 (externe)

GRH - Préparation aux concours internes administratifs Culture professionnelle - Adaptation à l'emploi et formation continue des personnels de la DEC - Santé et sécurité au travail Gestion de l'espace FOAD des préparations aux concours Inscription FOAD parcours de langues (Anglais - Espagnol)	<b>Sandra FAUGERE</b>	05 57 57 39 97 (externe)
Formation statutaire et préparation aux concours des personnels de direction et d'inspection, suivi des conventions de stage	<b>Monique JOURDREN</b>	05 57 57 39 85 (externe)
Gestion administrative et financière des actions nationales dont formation statutaire des personnels d'encadrement Autres formations nationales - Formations spécifiques (PNP HTI) - Gestion du dispositif des audits - Suivi des actions interministérielles	<b>Katia PECH</b>	05 57 57 39 86 (externe)
Formation continue des personnels d'encadrement Formation des médecins Adaptation à l'emploi et formation continue des personnels de la DPE	<b>Pierrette PUJOLS</b>	05 57 57 39 87 (externe)
Adaptations à l'emploi (adjoints gestionnaires et infirmières affectés en EPLE) - Gestion administrative et financière de l'EPLE - Formation des personnels sociaux et infirmiers - Formation des fondés de pouvoir - Gestion des salles informatiques de formation	<b>Corinne SAUCE</b>	05 57 57 39 98 (externe)

## DAREIC

Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération

tél. 05 57 57 35 37 fax 05 57 57 35 02 mól ce.relint@ac-bordeaux.fr

Toutes les informations et la lettre mensuelle « Ouverture internationale » sur [www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr) rubrique « Europe et International »

<b>DÉLÉGUÉ ACADÉMIQUE</b>	<b>Johan DELORY</b>	
Appariements, échanges scolaires, stages linguistiques CIEP, recherche de partenaires, bourses DAREIC	<b>Valérie ROUSSOT</b>	
Solidarité internationale, mobilité jeunes, programme Erasmus+, second degré, Espagne, Etats-Unis, Italie, Mexique, Maroc	<b>Bernadette PACCALIN</b>	
OFAJ, SFA, mobilité adultes, programme Erasmus+, postes à l'étranger, premier degré, Allemagne, Pays de Galle, Vietnam	<b>Marie-Agnès PRUVOST</b>	
Erasmus +, Wisconsin, Gloucestershire	<b>Sébastien SMIEJCZAK</b>	
<b>CORRESPONDANTS DE BASIN EN DÉPARTEMENT</b>		
Dordogne	<b>Hervé MIGNON</b>	05 53 27 93 02
Gironde, Lot-et-Garonne Nord	<b>NN</b>	05 53 77 56 00
Landes Sud, Pyrénées-Atlantiques	<b>Emmanuel LEVEE</b>	05 59 28 09 73
Lot-et-Garonne Sud, Landes Nord	<b>Patricia ZANON</b>	05 53 65 51 98

## DARC

Délégation académique à l'éducation artistique et culturelle

<b>DÉLÉGUÉE ACADÉMIQUE</b>	<b>Catherine DARROUZET</b>	
Adjoint à la déléguée CAST de l'Académie de Bordeaux	<b>Vincent BESNARD</b>	05 40 54 70 67 vincent.besnard@ac-bordeaux.fr
Secrétariat de direction	<b>Marie-Christine GASSER</b>	05 57 57 35 90 ce.action-culturelle@ac-bordeaux.fr
<b>CONSEILLERS ACADEMIQUES ARTS ET CULTURE</b>		
Lecture/Ecriture et veille numérique	<b>Nelly TURONNET</b>	nelly.turonnet@ac-bordeaux.fr
Culture scientifique et technique, partenariat avec les structures culturelles Communication et site Production de ressources numériques	<b>Sophie MOUGE</b>	sophie.mouge@ac-bordeaux.fr
Professeur référent concours CGenial	<b>Michel PAYA</b>	michel.paya@ac-bordeaux.fr
Musique et Histoire des arts, coordination avec le 1 <sup>er</sup> degré Accompagnement des territoires	<b>Eric BOISUMEAU</b>	eric-boisumeau@ac-bordeaux.fr
Théâtre et arts vivants, correspondant référents culture en lycée Coordination et suivi des ZAP	<b>Didier CASTERAN</b>	didier.casteran@ac-bordeaux.fr
Danse et projets chorégraphiques Formation continue	<b>Nathalie BERNARD</b>	nathalie.bernard1@ac-bordeaux.fr
Cinéma et audiovisuel Options artistiques	<b>Jean-François CAZEAUX</b>	jfcazeaux@ac-bordeaux.fr
Lycéens et apprentis au cinéma	<b>Sandra MOURAD</b>	sandra.mourad@ac-bordeaux.fr
Arts plastiques et grandes opérations nationales	<b>Nathalie BERNARD Sophie MOUGE Nelly TURONNET</b>	nathalie.bernard1@ac-bordeaux.fr sophie.mouge@ac-bordeaux.fr nelly.turonnet@ac-bordeaux.fr
Arts du cirque / Innovations et expérimentations	<b>Clément DUMESTE</b>	clement.dumeste@ac-bordeaux.fr
Chargé de mission Opéra National de Bordeaux, parcours lyriques et symphoniques	<b>Pierre CHALIES</b>	05 56 00 54 04 p.chalies@onb.fr

## CORRESPONDANTS DEPARTEMENTAUX POUR LA CULTURE

Dordogne	<b>Olivier BOUDY</b> <b>Marie-Noëlle PONS</b> <b>Marine THUET-BODIGUEL</b>	05 53 81 03 40 05 53 02 84 84 05 53 81 03 40
Gironde	<b>Richard ORTALI</b>	05 56 97 43 03
Landes	<b>Michaël DORDAIN</b>	05 58 45 92 94
Lot-et-Garonne	<b>Frédéric BOUTRELLE</b>	05 53 87 22 63
Pyrénées-Atlantiques / Béarn	<b>Pierre SEGURA</b>	05 59 34 52 11
Pyrénées-Atlantiques / Pays Basque	<b>Serge TAUZIET</b>	05 59 59 64 34

## Délégation académique à l'éducation aux médias d'information

CLEMI

Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information

<b>DÉLÉGUÉE ACADÉMIQUE</b>	<b>Isabelle MARTIN</b>	0557573582 isabelle.martin@ac-bordeaux.fr
Chargé de mission <i>Classe-Radio</i>	<b>Eric BONNEAU</b>	bonneau@wanadoo.fr

DANE

Délégation Académique au Numérique Educatif

**www** [www.ac-bordeaux.fr/DANE](http://www.ac-bordeaux.fr/DANE)**tél.** 05 40 54 70 60 **fax** 05 40 54 70 65 **mél** dane@ac-bordeaux.fr

<b>DÉLÉGUÉE ACADÉMIQUE</b>	<b>Sabrina CALIAROS</b>
Délégué Académique au Numérique adjoint, 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>nd</sup> degrés coordonnateur pédagogique correspondant FOAD	<b>Jacques LAJUS</b>
Secrétariat	<b>Martine CROUMP</b>
Mise en œuvre des stages TICE Interlocuteur SOLSTICE, Suivi et accompagnement ENT	<b>Luc VINCENT</b>
Coordonnateur visioconférence Formateur TBI, ENT Argos 2.0 et LéA Administration du site internet DANE Accompagnement des établissements sur l'usage responsable d'Internet	<b>Rémi BALL</b>
Mise en œuvre des formations	<b>Laurence BERARD</b>
Accompagnement des expérimentations, des projets et des dispositifs liés à l'apprentissage des langues dans les collèges de l'académie	<b>Nadine CASTERA</b>
Administration de la plateforme M@gistere	<b>Elias BAZAH</b>
Correspondant CG 64 Suivi des expérimentations, des projets et des dispositifs déployés dans le département Formateur TBI et ENT Argos 2.0 et LéA Administration du site de la DANE Accompagnement des établissements sur l'usage responsable d'Internet	<b>Michel DEZEST</b>



Suivi et accompagnement ENT Argos 2.0 et LéA	<b>Stéphanie VIERA DO VALE</b>
Correspondant CG 47 Suivi des expérimentations, des projets et des dispositifs déployés dans le département Formateur TBI, ENT Argos 2.0 et LéA et mallettes EPS	<b>Olivier DUWAT</b>
Correspondant CG 40 Suivi des expérimentations, des projets et des dispositifs déployés dans le département Formateur TBI et ENT Argos 2.0 et LéA - Expert LEA Moodle	<b>Sébastien LOCHET</b>
Correspondant CG 24 Suivi des expérimentations, des projets et des dispositifs déployés dans le département Formateur TBI et ENT Argos 2.0 et LéA	<b>Phillippe MALLARD</b>
Administration du site internet DANE Formatrice TBI Coordonnatrice des sites d'établissement	<b>Fabienne SAINT GERMAIN</b>
Correspondant Obii Suivi de l'opération «Mallette de lecture numérique» Accompagnement des établissements sur l'usage responsable d'Internet	<b>Christophe TAUZIN</b>
Gestion des enquêtes Formateur TBI et ENT Argos 2.0 et LéA Suivi et accompagnement du déploiement de l'ENT des lycées aquitains Expert LEA	<b>Luc VINCENT</b>
Suivi et accompagnement du déploiement de l'ENT des lycées aquitains Suivi du dossier des ressources numériques	<b>Katerine DELAGE</b>

## Responsables départementaux TICE dans le 1<sup>er</sup> degré

IEN TICE Dordogne	<b>Alain GRIFFOUL</b>
IEN TICE Gironde	<b>Eric SEGOUIN</b>
Conseiller pédagogique TICE Gironde	<b>Philippe BONSIGNORE</b>
IEN TICE Landes	<b>Olivier VEILLAT</b>
IEN TICE Lot-et-Garonne	<b>Bernard FAINZANG</b>
IEN TICE Pyrénées-Atlantiques	<b>Marie-Line LOUISOR</b>

# Centres d'information et d'orientation

## Dordogne

<b>Bergerac</b>	7 rue Félix Faure 24100 Bergerac	055357 17 41
<b>Nontron</b>	Rue de Verdun 24300 Nontron	0553560667
<b>Riberac</b>	Cité scolaire A. Daniel Rue Couleau 24600 Riberac	055391 67 50
<b>Périgueux</b>	4 bis rue Albert Pestour 24000 Périgueux	055335 65 00 <i>fax 055335 65 01</i>
<b>Sarlat-la-Caneda</b>	Place de la Grande Rigaudie - BP 164 24205 Sarlat-la-Caneda	055359 30 85 <i>fax 055329 84 34</i>

## Gironde

<b>Arcachon</b>	6 rue Aimé Bourdier 33120 Arcachon	055683 18 24
<b>Bordeaux Nord</b>	39 cours de Verdun 33000 Bordeaux	055652 37 42
<b>Bordeaux Sud</b>	BT emploi bât. 23 Rue Robert Schuman 33130 Bègles	0557 59 00 80
<b>Blaye</b>	9 rue Urbain Albouy 33390 Blaye	0557 42 29 31
<b>Talence / Mérignac</b>	Allée René Laroumagne 33405 Talence	055680 40 57
<b>Cenon</b>	88 cours Victor Hugo 33150 Cenon	055686 41 20
<b>Langon</b>	12 allée Garros 33211 Langon	055663 63 25
<b>Libourne</b>	40 rue Orbe BP 233 33506 Libourne	0557 55 27 00
<b>Pauillac</b>	Rue des Moineaux 33250 Pauillac	055673 38 00

## Landes

<b>Dax</b>	30 avenue Jules Bastiat 40100 Dax	055874 70 34
<b>Mont-de-Marsan</b>	295 place de la Caserne Bosquet 40000 Mont-de-Marsan	055806 42 43
<b>Aire-sur-l'Adour</b>	Antenne du CIO de Mont-de-Marsan 45 rue F. Despagnet 40800 Aire-sur-l'Adour	055871 62 33
<b>Parentis-en-Born</b>	Place du 14 juillet 40160 Parentis-en-Born	055882 73 82

## Lot-et-Garonne

<b>Agen</b>	48 bis rue René Cassin 47000 Agen	0553665107
<b>Marmande</b>	21 rue Portogruaro 47200 Marmande	0553209191
<b>Villeneuve-sur-Lot</b>	13 allée Lamartine 47300 Villeneuve-sur-Lot	055370 36 12

## Pyrénées-Atlantiques

<b>Bayonne</b>	26 Chemin d'Arancette - 64100 Bayonne	055952 14 58
<b>Oloron-Sainte-Marie</b>	22 bis rue Louis Barthou 64400 Oloron-Sainte- Marie	055939 18 28
<b>Orthez</b>	Maison Gascoïn Rue Gascoïn - 64300 Orthez	055967 05 09
<b>Pau</b>	2 avenue de l'Université Centre Mercure - 64000 Pau	055980 82 90
<b>Saint-Jean-de-Luz</b>	Antenne du Cio de Bayonne - 36 boulevard Victor Hugo - 64500 Saint-Jean-de-Luz	055926 34 70

## Dans les universités

<b>Service OIP Collège sciences et technologies</b> Campus de Talence Batiment A22 - 351 cours de la Libération 33405 Talence cedex	05 40 00 63 71 orientation- emploi@u- bordeaux1.fr
<b>Service OIP Collège santé</b> Campus Bordeaux Carreire 146 rue Léo-Saignat 33076 Bordeaux cedex	0557 57 13 81 suio@u- bordeaux2.fr
<b>Service OIP Collège des sciences de l'Homme</b> Campus de Bordeaux Victoire 3 place de la victoire, Bât. F 1 <sup>er</sup> étage 33 076 Bordeaux cedex	0557 57 13 81 cap-avenir@u- bordeaux2.fr
<b>Université Bordeaux Montaigne Pôle orientation stages et insertion professionnelle (POSIP)</b> Lettres, langues, arts, sciences humaines et sociales Domaine universitaire - Bât. Accueil Rez- de-chaussée 33607 Pessac cedex	0557 14 45 00
<b>Service OIP</b> Collège droit, science politique, économie et gestion Campus de Pessac Bâtiment des amphis RDC Avenue Léon Duguit 33608 Pessac	055684 85 49 dosip@u- bordeaux4.fr
<b>SCUIO-IP Université de Pau et des pays de l'Adour</b> Bâtiment de la présidence Domaine universitaire - Avenue de l'Université - BP 540 64012 Pau Université cedex	0559 40 70 90

## Préfectures

<b>Dordogne</b>	Services de l'État - Cité administrative - 24 024 Périgueux Accueil du public : 2, rue Paul-Louis Courier 24016 Périgueux cedex	tél. 0553022424 - fax 0553088827 www.dordogne.pref.gouv.fr
<b>Gironde</b>	(préfecture de la région Aquitaine) Esplanade Charles de Gaulle 33077 Bordeaux cedex	tél. 0556906060 - fax 0556906067 www.gironde.pref.gouv.fr
<b>Landes</b>	26, rue Victor Hugo - BP 349 40021 Mont-de-Marsan	tél. 0558065806 - fax 0558758381 www.land.es.pref.gouv.fr
<b>Lot-et-Garonne</b>	Place de Verdun 47020 Agen cedex	tél. 0553776047 - fax 0553983340 www.lot-et-garonne.pref.gouv.fr
<b>Pyrénées-Atlantiques</b>	2, rue du Maréchal Joffre 64021 Pau cedex	tél. 0559982424 - fax 0559982499 www.pyrenees-atlantiques.pref.gouv.fr

## Conseil régional d'Aquitaine

<b>Hôtel de région</b>	14, rue François de Sourdis Bordeaux cedex	tél. 0557578000 - fax 0556247280 www.aquitaine.fr
------------------------	---	--

## Conseils départementaux

<b>Dordogne</b>	2, rue Paul-Louis Courier 24016 Périgueux cedex	tél. 0553022020 - fax 0553088827 www.dordogne.fr
<b>Gironde</b>	Esplanade Charles de Gaulle : 33077 Bordeaux cedex	tél. 0556993333 - fax 0556249349 www.cg33.fr
<b>Landes</b>	Hôtel Planté 23, rue Victor Hugo 40025 Mont-de-Marsan cedex	tél. 0558054040 - fax 0558054141 www.cg40.fr
<b>Lot-et-Garonne</b>	Hôtel du Département 1633 avenue du Général Leclerc 47922 Agen cedex 9	tél. 0553694000 - fax 0553694494 www.cg47.fr
<b>Pyrénées-Atlantiques</b>	64, avenue Jean Biray 64058 Pau cedex 9	tél. 0559114664 - fax 0559114610 www.cg64.fr

## Établissements publics d'enseignement supérieur

<b>Université de Bordeaux</b>	351 cours de la Libération 33405 Talence cedex	tél. 0540006000 - fax 0556800837 www.u-bordeaux.fr
<b>Université Bordeaux Montaigne</b> Lettres, Langues, Arts, Sciences humaines et sociales, Sciences	Domaine universitaire 33607 Pessac cedex	tél. 0557124444 - fax 0557124490 www.u-bordeaux3.fr
<b>ESPE d'Aquitaine</b> École supérieure du professorat et de l'éducation	160, avenue de Verdun BP 90 152 33 705 Mérignac	tél. 0556126700 - fax 0556126799 www.espe-aquitaine.fr
<b>Université de Pau et des Pays de l'Adour</b> Domaine Universitaire	Avenue de l'Université - BP 576 64012 Pau cedex	tél. 0559407000 - fax 0559407001 www.univ-pau.fr
<b>CNAM</b> Conservatoire national des arts et métiers Centre associé d'Aquitaine	16, cours de la Marne 33800 Bordeaux	tél. 0557573050 - fax 0557573070 www.cnam.fr/aquitaine
<b>ENSAM</b> École nationale supérieure des arts et métiers	Centre de Bordeaux - Talence Esplanade des Arts et Métiers 33405 Talence cedex	tél. 0556845333 - fax 0556845353 www.bordeaux.ensam.fr

# ADRESSES UTILES

<b>Institut Polytechnique de Bordeaux</b>	16, avenue Pey-Berland 33607 Pessac cedex	05 40 00 37 26
<b>dont ENSCPB</b> École nationale supérieure de chimie et de physique de Bordeaux	16, avenue Pey-Berland 33607 Pessac cedex	tél. 05 40 00 65 65 - fax 05 40 00 66 33 www.enscpb.fr
<b>dont ENSEIRB</b> École nationale supérieure d'électronique, informatique et de radiocommunication de Bordeaux	1, avenue du Docteur Schweitzer Domaine Universitaire - BP 99 33402 Talence cedex	tél. 05 56 84 65 00 - fax 05 56 37 20 23 www.enseirb.fr
<b>IEP</b> Institut d'études politiques de Bordeaux	Domaine universitaire 11, allée Ausone 33607 Pessac cedex	tél. 05 56 84 42 52 - fax 05 56 37 45 37 www.sciencespobordeaux.fr
<b>Communauté d'universités et d'établissements d'Aquitaine (COMUE)</b>	166 cours de l'Argonne 33000 Bordeaux	tél. 05 56 33 80 80 - fax 05 56 33 80 89

## ORGANISMES ET ÉTABLISSEMENTS

<b>AROEVEN</b> Association régionale des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale	114 rue Georges Bonnac ou 3 terrasse du front du Médoc 33000 Bordeaux	tél. 05 40 54 70 72 - fax 05 40 54 70 55
<b>UNSS</b> Service régional et direction départementale de l'Union nationale du sport scolaire	114 rue Georges Bonnac ou 3 terrasse du front du Médoc 33000 Bordeaux	tél. 05 40 54 71 69 - fax 05 40 54 71 75 unss@ac-bordeaux.fr
<b>CROUS</b> Centre régional des œuvres universitaires et scolaires	18, rue du Hamel BP 63 - Bordeaux MIDI 33033 Bordeaux cedex	tél. 05 56 33 92 00 (58 66) - fax 05 56 92 86 65 www.crous-bordeaux.fr
<b>CLOUS</b> Centre local des œuvres universitaires et scolaires	7, rue Saint-John-Perse 64000 Pau	tél. 05 59 30 89 00 - fax 05 59 30 89 19
<b>DRONISEP</b> Délégation régionale de l'office national d'information sur les enseignements et les professions	114 rue Georges Bonnac ou 3 terrasse du front du Médoc 33000 Bordeaux	tél. 05 40 54 71 41 - fax 05 56 17 71 58 www.onisep.fr
<b>Librairie de l'ONISEP</b>	3 terrasse du front du Médoc 33000 Bordeaux	www.onisep.fr
<b>Agence Europe Éducation Formation France (EEFF)</b>	25 quai des Chartrons 33080 Bordeaux cedex	05 56 00 94 00 - fax 05 56 00 94 80

## Les Maisons départementales des personnes handicapées en Aquitaine

MDPH 24	Bâtiment E de la cité administrative Bugeaud, 24016 Périgueux cedex	05 53 03 33 84
MDPH 33	Immeuble le Phénix, 264 Boulevard Godard, 33300 Bordeaux	05 56 99 69 00
MDPH 40	Hôtel du département, 23 avenue Victor Hugo, 40025 Mont-de-Marsan	05 58 05 40 40
MDPH 47	1633 avenue du Maréchal Leclerc, 47916 Agen cedex 9	05 53 69 20 50
MDPH 64	Rue Pierre Bonnard, 64000 Pau	05 59 27 50 50

2015 — 2016

**ZONE A**

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon,  
Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

<b>Rentrée scolaire des enseignants</b>	Reprise des cours : lundi 31 août 2015
<b>Rentrée scolaire des élèves</b>	Reprise des cours : mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2015
<b>Vacances de la Toussaint</b>	Fin des cours : samedi 17 octobre 2015 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2015
<b>Vacances de Noël</b>	Fin des cours : samedi 19 décembre 2015 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2016
<b>Vacances d'hiver</b>	Fin des cours : samedi 13 février 2016 Reprise des cours : lundi 29 février 2016
<b>Vacances de printemps</b>	Fin des cours : samedi 9 avril 2016 Reprise des cours : lundi 25 avril 2016
<b>Vacances d'été</b>	Fin des cours : mardi 5 juillet 2016

*Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.*



# ASSURANCE SCOLAIRE



La responsabilité civile ne couvre pas tout !

L'Assurance Scolaire MAE  
protège intégralement vos élèves.

## ENGAGEMENT N°3 : PROTÉGER CHAQUE MINUTE DE LA VIE DES ENFANTS

Une idée encore trop répandue laisse penser que la Responsabilité Civile suffit à protéger les enfants. C'est faux ! Elle les protège s'ils causent des dommages mais jamais lorsqu'ils sont victimes d'un accident.

L'Assurance Scolaire MAE protège intégralement vos élèves. Et c'est aussi une garantie pour vous, enseignants, dont la responsabilité peut parfois être engagée lorsqu'un accident survient et que votre élève n'est pas correctement assuré.

Créée en 1932 par des enseignants et toujours dirigée par eux, la MAE s'engage pour que chaque famille puisse faire face de manière égale aux conséquences d'un accident.

Tous nos engagements sur [mae.fr](http://mae.fr)



MON PREMIER ASSUREUR

MAE de la Dordogne • 02 32 83 60 24

MAE de la Gironde • 02 32 83 60 33

MAE des Landes • 02 32 83 60 40

MAE du Lot-et-Garonne • 02 32 83 60 47

MAE des Pyrénées-Atlantiques • 02 32 83 60 64

Avec plus d'1 million de Sociétaires,  
on peut déplacer  
des montagnes

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 91 Cours des Roches - 77186 Noisiel.  
Siret n° 784 275 778 00842 - RCS Méaux. Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - Illustration : Killeffer.



La CASDEN tire sa force de l'esprit coopératif et s'appuie sur des valeurs de solidarité, d'écoute et de confiance. Elle s'engage ainsi auprès de plus d'un million de Sociétaires à réinvestir leur épargne dans le financement des projets de chacun.

Rejoignez-nous sur [cascen.fr](http://cascen.fr) ou dans nos Délégations Départementales :

**Agen** : 14 rue Diderot - Résidence Armand Fallières - Tél : 05 64 89 47 47\*

**Bayonne** : 48-50 avenue du 8 mai 1945 - Espace Mendi Alde Bât. B - Tél : 05 64 92 64 64\*

**Bordeaux** : 44-50 boulevard Georges V - Tél : 05 33 63 33 33\*

**Mont de Marsan** : 23 boulevard d'Alsace-Lorraine - Tél : 05 33 07 50 40\*

**Pau** : 26 cours Lyautey - Résidence Dufau I - Tél : 05 64 82 64 64\*

**Périgueux** : 20 place Francheville - Résidence Francheville - Tél : 05 64 83 24 24\*

\*Appel non surtaxé, coût selon opérateur.

**cascen**  
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture





## **La sécurité au quotidien**

Association animée par plus de 1500 bénévoles,  
Prévention MAIF mène une action éducative  
à la sécurité routière et aux risques de la vie courante  
auprès des enfants, des jeunes et des adultes.

### Les antennes Prévention de votre académie

Dordogne : 06.46.67.56.37

Gironde : 06.4667.64.95

Landes : 06.46.67.73.14

Lot et Garonne : 06.46.34.74.61

Pyrénées Atlantiques (Pau) : 06.22.92.66.01

Pyrénées Atlantiques (Bayonne) : 06.22.92.66.16

# Notes personnelles

A large area for personal notes on a yellow background with horizontal lines.

mgen<sup>★</sup>

Bien plus  
qu'une mutuelle  
**la**  
**référence**  
**solidaire**



www.mgen.fr/agency / Photo: Jean-François Sella / Document.com/stock

**Choisissez l'offre MGEN qui va avec votre vie**

Maladie, hospitalisation, optique, dentaire, arrêt de travail, invalidité : votre vie et vos besoins peuvent évoluer. Pourquoi, dès lors, votre protection santé et prévoyance n'évoluerait-elle pas en fonction de votre préférence ?

Pour accompagner chaque moment de votre carrière et de votre vie, MGEN propose des offres adaptées qui couvrent efficacement vos frais de santé et de prévoyance en même temps. Vous aussi, comme plus de 3 millions de personnes, faites de la référence solidaire MGEN votre préférence.

MGEN, Mutuelle Générale de l'Éducation nationale, n°775 685 399, MGEN Vie, n°441 922 002, MGEN Fila, n°440 363 588, mutuelles soumises aux dispositions du livre II du code de la Mutualité - MGEN Action sanitaire et sociale, n°441 921 913, MGEN Centres de santé, n°477 901 714, mutuelles soumises aux dispositions du livre III du code de la Mutualité.

mgen.fr  
Mutuelle Santé  
Prévoyance



MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



5, rue Joseph-de-Carayon-Latour  
CS 81499  
33060 BORDEAUX CEDEX

Tél : 05 57 57 38 00  
Fax : 05 56 96 29 42  
[www.ac-bordeaux.fr](http://www.ac-bordeaux.fr)

## Nous remercions nos partenaires

Le conseil général des Pyrénées-Atlantiques

Autonome de solidarité laïque

CASDEN Banque populaire

MAIF

MAIF Prévention

MGEN

MAE

CANOPE Académie de Bordeaux

ONISEP

Directeur de la publication  
**Olivier DUGRIP,**  
recteur de l'académie de Bordeaux

Responsable de l'édition  
Cabinet du recteur  
service communication

Conception graphique  
Cabinet du recteur  
service communication  
CANOPE Académie de Bordeaux

Impression  
Korus  
Juillet 2015